



**HAL**  
open science

# La “ Cerclomanie ”, ou l’efflorescence associative à Nantes au début de la Troisième République

Frederic Crehalet

► **To cite this version:**

Frederic Crehalet. La “ Cerclomanie ”, ou l’efflorescence associative à Nantes au début de la Troisième République. 2023. hal-04095934

**HAL Id: hal-04095934**

**<https://uvsq.hal.science/hal-04095934v1>**

Preprint submitted on 12 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

## La « Cerclomanie », ou l'efflorescence associative à Nantes au début de la Troisième République

En 1894, un journaliste de l'hebdomadaire nantais *Ruy Blas* fait le constat suivant dans la rubrique « Chronique mondaine » :

Nous avons à Nantes une épidémie régnante : c'est la *Cerclomanie*. Chacun appartient à son cercle ; et, du haut en bas de l'échelle, chaque cercle donne ses concerts et ses réceptions. Nantes voit chaque jour grossir le nombre déjà respectable de ses Sociétés artistiques, chorales, orphéoniques, humanitaires, politiques, et que sais-je encore<sup>1</sup>.

Moins grave que l'épidémie d'influenza qui a sévi quelques années auparavant, mais tout aussi répandu à l'échelle nationale et européenne, la « cerclomanie » nantaise n'a pas suscité d'étude approfondie. Nous partions de ce constat lorsque nous avons débuté, en 2016, notre thèse de doctorat en histoire consacrée à l'association artistique et littéraire nantaise le Clou, active entre 1884 et 1912<sup>2</sup>. Pour situer cette société dans le contexte associatif nantais, notre premier souci a donc été de quantifier et d'analyser l'essor des associations à Nantes à une époque charnière, celle du passage d'un régime de contrôle du phénomène associatif par l'État, par l'autorisation préalable, à celui de la liberté associative<sup>3</sup>. En s'inscrivant dans un temps plus long qui remonte à la Révolution française, cette évolution correspond aux débuts de la Troisième

---

<sup>1</sup> *Ruy Blas*, 14 janvier 1894. Le terme « cerclomanie » est en italique dans le texte. À Paris, Jules Claretie fait un constat similaire : « Nous sommes à l'âge des comités et dès que trois citoyens français se rassemblent, ils fondent un comité pour ou contre quelqu'un, pour l'approbation ou l'abolition de quelque chose ». Jules CLARETIE, *La vie à Paris*, Paris : G. Charpentier et E. Fasquelle, 1896, p. 110 ; paru d'abord dans *Le Temps*, 11 juillet 1895, cité par Benoît LECOQ, *Cercles et sociétés de loisir à Paris au temps de la République conquérante, 1870-1914*. Thèse pour obtenir de diplôme d'archiviste-paléographe, Paris, 1985, p. 172. Cet auteur parle d'« associatiomanie ».

<sup>2</sup> *Une république des arts : Le Clou (1884-1912). Association et spectacle varié à Nantes au début de la Troisième République*, thèse de doctorat en histoire sous la direction d'Anne-Claude Ambroise-Rendu, Université de Paris-Saclay, UVSQ, Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines, en préparation depuis 2017.

<sup>3</sup> La recherche sur les associations mobilise essentiellement le droit, la sociologie et l'histoire. Des recensions bibliographiques ont été régulièrement réalisées ces dernières décennies. Chantal BRUNEAU et Jean-Pierre RIOUX, « Les associations en France, 1930-1980. Essai de bibliographie rétrospective », *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent* n°3, 1981, p. 17-43, présentent une rapide analyse des recherches en histoire (p. 19), montrant l'absence de synthèse récente en histoire et un état « très sommaire » de l'histoire des associations. Le centenaire de la loi de 1901 ne permet pas de synthèse globale et les actes du colloque organisé au Sénat les 16 et 17 novembre 2001, *Associations et champ politique*, retracent l'histoire des associations dans la vie politique des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles avec une mise à jour bibliographique partielle, liée à cette problématique. Dans le champ historique, une présentation récente de la bibliographie de l'histoire des associations est faite par Chloé GABORIAUX, « Introuvable mais foisonnante, l'histoire des associations en France », *Le Mouvement social*, n°275, 2021/2, p. 3-11 ; à laquelle on peut ajouter la synthèse récente en sociologie de Simon COTTIN-MARX, *Sociologie du monde associatif*, Paris : La Découverte, 2019. En dehors des aperçus historiques dans les synthèses de Charles DEBBASCH et Jacques BOURDON, *Les associations*, Paris : Presses universitaires de France, 2006 ; Jean DEFASNE, *La vie associative en France*, Paris : Presses universitaires de France, 1995 ; ID., *Histoire des associations françaises*, Paris : L'Harmattan, 2004, il n'existe réellement pas de bilan de « la construction historique du monde associatif dans la société française » comme le regrette Matthieu HÉLY, *Une sociologie historique des pratiques associatives, habilitation à diriger des recherches*, Université de Versailles Saint-Quentin, 2015, p. 7.

République qui voit l'augmentation du nombre d'association précéder le changement de régime légal, ce qui peut sembler paradoxal. Les études sur l'efflorescence associative en France sont anciennes – rappelons ici le travail fondateur de Maurice Agulhon, *Le Cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848*<sup>4</sup> – et concernent tous les territoires : urbains ou ruraux, à Paris ou en province<sup>5</sup>. Plusieurs travaux ont montré comment divers territoires participent à cet élan général. Dans sa thèse sur le mouvement orphéonique dans un département marqué par le poids de la ruralité, la Vendée, Soizic Lebrat remarque une forte croissance du nombre d'associations créées dans ce département voisin de la Loire-Inférieure, au cours de la période 1780-1939<sup>6</sup> : de 37 au cours de la décennie 1870-1879, le nombre de création d'associations passe à 179 dans la décennie 1900-1909. À Lyon, Catherine Pellissier constate aussi que « le XIX<sup>e</sup> siècle connaît un formidable essor de la vie associative ». Elle distingue cet essor tant dans « l'augmentation du nombre » que dans « la diversité accrue des groupements », et elle précise que ce constat de « l'accélération du rythme des créations » ne doit pas faire oublier des évolutions : spécialisation au cours du siècle des sociétés de bienfaisance et les sociétés savantes héritées de l'Ancien Régime, apparition de nouveaux types d'associations. Ainsi, les cercles, associations masculines alors surtout destinées au loisir<sup>7</sup>, sont nombreux à Lyon dans la première moitié du siècle mais attirent toujours après 1850. Les sociétés sportives apparaissent sous le Second Empire puis se multiplient entre 1870 et 1914. Les associations d'anciens élèves, enfin, sont plus tardives, naissant avec la fin du Second Empire ; leur nombre s'accélère avec les progrès de la scolarisation<sup>8</sup>. À Nantes, on peut vérifier cette « cerclomanie » grâce aux autorisations préfectorales nécessaires pour les associations de plus de vingt personnes en vertu de l'article 291 du Code pénal de 1810, alors toujours en vigueur<sup>9</sup>. Grâce au graphique ci-dessous, une

---

<sup>4</sup> Maurice AGULHON, *Le Cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Etude d'une mutation de sociabilité*, Paris : Librairie A. Colin, 1977, p. 14.

<sup>5</sup> La bibliographie est conséquente et touche presque tous les types d'associations, politiques, mutualistes, savantes, musicales, sportives, amicales etc. Outre les titres que nous citons ici, nous renvoyons à la bibliographie établie pour notre thèse de doctorat.

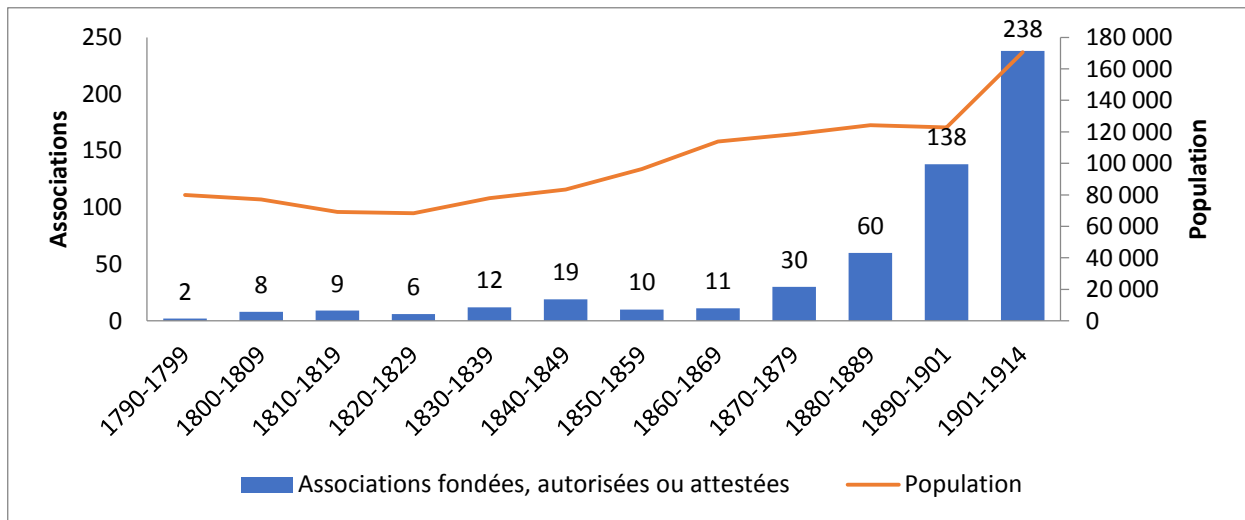
<sup>6</sup> Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique en question du national au local (Vendée 1845-1939)*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Guy Saupin, Université de Nantes, 2012, p. 278, en particulier figure 8 ; p. 479-482 et p. 487-496.

<sup>7</sup> Dans les cercles et dans les cabarets, les hommes se réunissent pour « causer et fumer ». Dans ces lieux de sociabilité, « le tabac et l'alcool sont (...) étroitement associés à la masculinité », Anne-Marie SOHN, « *Sois un homme !* » *La construction de la masculinité au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Seuil, 2009, p. 34.

<sup>8</sup> Catherine PELLISSIER, *Loisirs et sociabilités des notables lyonnais au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyon : éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1996, p. 16-17.

<sup>9</sup> *Code pénal de l'Empire français édition conforme à celle de l'Imprimerie impériale*, Paris : Prieur, Belin fils, Merlin et Rondonneau, 1810, p. 44. En théorie, échappent au regard, d'une part, les associations de plus de vingt membres qui ne sollicitent pas l'autorisation, ce qui n'empêche pas le Clou d'être répertorié par les services préfectoraux, ainsi que, d'autre part, les associations de moins de vingt membres, sauf quelques-unes qui font tout de même la démarche de solliciter l'autorisation. Signalons que les arrêtés d'autorisation n'ont pas toujours été conservés dans les archives. Pour notre étude, nous nous sommes prioritairement basés sur le fonds de la préfecture consacré à la police des associations (Archives départementales de la Loire-Atlantique, ADLA, 4 M), complété par

rapide comparaison entre la décennie qui suit la parution du Code pénal de 1810 et celle qui suit le vote de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 suffit pour montrer l'essor du phénomène associatif à Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle. Entre 1810 et 1819, seules neuf associations de plus de 20 membres sont autorisées à Nantes par le préfet<sup>10</sup>. Entre le 1<sup>er</sup> juillet 1901 et la fin de l'année 1914, 238 sont déclarées, dont 158 jusqu'à la fin de l'année 1911.



*Évolution décennale de la population nantaise et du nombre d'associations fondées, autorisées ou attestées à Nantes entre 1790 et 1914*

Notre objectif ici n'est donc autre que celui d'analyser ce phénomène à l'échelle d'une ville de l'Ouest pour combler un manque, en cherchant à comprendre pourquoi la croissance associative n'est pas davantage corrélée à l'évolution du régime légal. En nous intéressant plus particulièrement aux sociétés culturelles – telles que les a définies Loïc Vadelorge, « sociétés savantes, artistiques, littéraires, théâtrales, musicales, de protection du patrimoine<sup>11</sup> » – autour desquelles nous affinerons progressivement la réflexion dans la perspective de notre étude de la société artistique et littéraire le Clou, nous analyserons l'ampleur de l'essor du mouvement associatif à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à Nantes en distinguant quatre facteurs explicatifs principaux : l'urbanisation des populations qui favorise aussi la diversification des associations, l'évolution de la législation, la démocratisation des loisirs et le soutien des autorités aux associations, dont nous verrons qu'il est crucial pour les sociétés culturelles.

les fonds des services municipaux consacrés aux associations culturelles et sportives (Archives municipales de Nantes, AMN, 2 R et 3 R).

<sup>10</sup> Nous comptons deux loges maçonniques dont on ignore la date de création et qui, suspectes de libéralisme, sont fermées par le préfet en 1816.

<sup>11</sup> Loïc VADELORGE, *Pour une histoire culturelle du local : Rouen, 1919-1940*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean-Pierre Chaline, Université Paris IV, 1996, p. 142. La protection du patrimoine est prise en charge au XIX<sup>e</sup> siècle par la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure, fondée en 1845. Voir Stéphane HAUGOMARD et Alain GALLICÉ, « Le musée de la Société archéologique de Nantes et la chapelle Saint-Thomas de la Collégiale (1845-1849) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Atlantique*, t. 154, 2019, p. 223-249.

## Urbanisation et diversification du phénomène associatif

Dans le graphique présenté ci-dessus, nous avons confronté la croissance de la population nantaise à l'évolution des associations fondées, autorisées ou attestées (dont la date de fondation ou d'autorisation est inconnue) entre la Révolution et la Grande Guerre : les deux phénomènes semblent liés puisque, à Nantes, l'augmentation du nombre d'associations suit globalement l'augmentation de la population qu'un contexte d'industrialisation et d'urbanisation fait passer d'environ 77 000 habitants en 1800 à environ 170 000 habitants en 1911. Un constat similaire a été réalisé par Benoît Lecoq à propos des cercles parisiens et par Pierre Arnaud à propos des associations sportives à Lyon au tournant du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle. Ce dernier le résume en quelques mots : « l'urbanisation suscite l'association<sup>12</sup> ». On retrouve le même phénomène à l'échelle du département de la Loire-Inférieure : plus les villes sont influentes, plus elles regroupent un nombre important d'associations. Ainsi, la commune nantaise forme le premier pôle urbain et associatif du département, rassemblant presque la moitié des associations en 1899 (122 sur 268), sans compter celles de sa banlieue. Par exemple, Chantenay compte alors 8 associations pour une commune de 20 000 habitants dont il faut rappeler le caractère populaire, avec un quart d'ouvriers et deux-tiers des emplois assurés par l'industrie<sup>13</sup>. Un constat similaire pourrait être dressé pour d'autres communes de la banlieue nantaise, Rezé, Doulon ou Bouguenais. Le deuxième pôle associatif du département est Saint-Nazaire, avec 25 associations (plus 4 à Montoir, en banlieue), ce qui correspond bien à son statut de deuxième ville du département, au fort dynamisme économique et démographique (35 813 habitants en 1901). Les autres chefs-lieux du département, Ancenis et Châteaubriant, sans parler de Savenay, sous-préfecture jusqu'en 1868, sont caractérisées aussi par la présence d'associations, mais en nombre relativement faible : 7 à Savenay et à Ancenis, 5 à Châteaubriant. Ailleurs, les associations sont peu nombreuses, entre 1 et 4 avec une concentration relativement plus importante dans les espaces les plus dynamiques, le long de la Loire et sur le littoral, de Pornic à Guérande ou à proximité du Maine-et-Loire et, de manière plus lâche, au sud-est du département<sup>14</sup>. Dans les

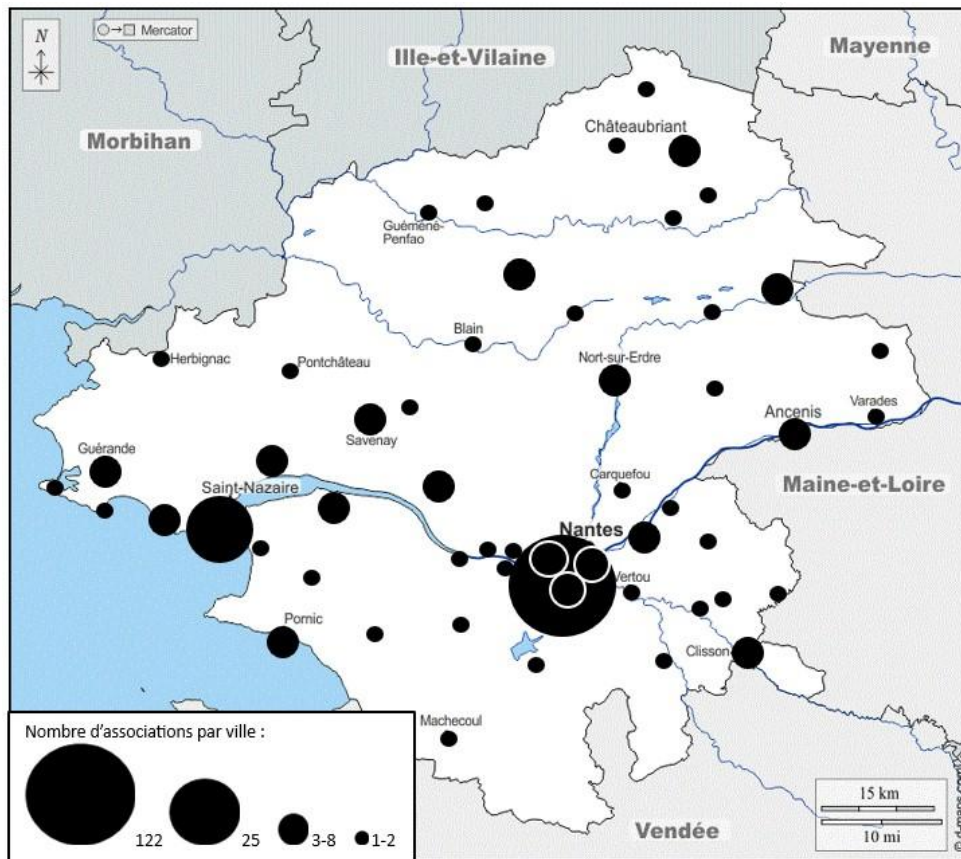
---

<sup>12</sup> Benoît LECOQ, *Cercles et sociétés de loisir...*, op. cit., p. 62-63 ; Pierre ARNAUD, *Le sportman, l'écolier, le gymnaste. La mise en forme scolaire de la Culture Physique*, thèse de doctorat en Sciences de l'éducation sous la direction de Guy Avanzini, université Lyon 2, 1986, p. 495-496.

<sup>13</sup> AMN, *Le Chantenay de Griveaud*, Nantes : Centre d'édition de la ville de Nantes, sd. Les données démographiques sont fournies par le recensement de 1901, INSEE, Recensements de la population.

<sup>14</sup> On peut émettre l'hypothèse d'une corrélation entre démographie et essor associatif en Loire-Inférieure, comme cela a été constaté par Pierre Goujon en Saône-et-Loire : Pierre GOUJON, *Le vigneron citoyen : Mâconnais et Chalonnais, 1848-1914*, Paris : Éd. du CTHS, 1993, p. 74. Pour une cartographie de la distribution de la population en Loire-Inférieure en 1891, et de ses recompositions aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, voir Aliette ROUX et Valérie JOUSSEAUME, « La Loire-Atlantique cadastrée : héritages et dynamiques actuelles », *Les Cahiers nantais*, n°2, 2013 [en ligne] URL : <http://cahiers-nantais.fr/index.php?id=1238> consulté le 10 mars 2023.

communes rurales, où on ne compte qu'une ou deux associations, celles-ci sont souvent des sociétés hippiques, liées à la chasse à courre, ou alors des sociétés musicales, notamment des fanfares<sup>15</sup>.



*Les associations en Loire-Inférieure en 1899*

Toutefois, la corrélation entre évolution de la population et croissance du nombre d'associations a ses limites puisque la décennie 1890 connaît une rétractation de la population nantaise et, en ce qui concerne le nombre d'associations, une augmentation exponentielle entre 1860 et 1914. Cette remarque nous oblige à approfondir d'autres facteurs explicatifs, en premier lieu la diversification des associations, davantage spécialisées.

L'essor associatif doit être aussi relié à une spécialisation croissante des associations : aux besoins quantitatifs d'une population croissante correspondent aussi des besoins qualitatifs, à une époque où les associations viennent suppléer les carences des autorités dans le domaine culturel ou social<sup>16</sup>. La diversification des associations entraîne une difficulté pour les autorités

<sup>15</sup> Le constat du caractère rural des sociétés musicales est aussi fait dans le département voisin de la Vendée : Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, op. cit., p. 309-312.

<sup>16</sup> Loïc VADELORGE, *Rouen sous la III<sup>e</sup> République. Politiques et pratiques culturelles*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 119. Ces carences – que nous serons amenés à nuancer – sont reconnues par Auguste Dupont (dit Augustin Dupont), secrétaire général de la mairie de Nantes en 1898 : « Quelle que soit l'utilité



préfecturales à les classer lors du recensement qu'elles effectuent en 1899<sup>17</sup> – classement qui souligne l'obsolescence de la législation puisqu'elle ne s'applique plus qu'aux associations à but non lucratif et en particulier aux associations de loisirs<sup>18</sup>. Cette difficulté nous amène à proposer, au préalable, une typologie des associations à Nantes au tournant du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle.

Classer les associations est une véritable gageure pour l'historien, comme le signale Maurice Agulhon dans *Le Cercle dans la France bourgeoise*, notamment en cas de multifonctionnalité ou de changement de fonction<sup>19</sup>. Ainsi, pour présenter la vie associative des notables lyonnais ou le mouvement orphéonique en Vendée, Catherine Pellissier et Soizic Lebrat proposent des typologies différentes, liées à leurs propres problématiques<sup>20</sup>. La typologie retenue par Soizic Lebrat inspire celle que nous proposons ci-dessous pour clarifier notre étude. Après une première distinction en deux grandes catégories, associations de loisirs ou de solidarité, nous proposons de les discriminer en fonction de leur but originel nonobstant la complexité des sociétés à buts multiples, nombreuses alors. Dans la perspective de l'étude de la société artistique et littéraire du Clou, nous avons aussi tenu à valoriser les associations dont l'activité est liée à la culture, telles

---

des établissements officiels de bienfaisance, l'importance de leurs ressources et le zèle de leurs administrateurs, ils ne pourraient suffire à leur tâche, si des sociétés particulières ne s'étaient formées pour venir en aide aux familles nécessiteuses, aux enfants abandonnés, aux vieillards et à ceux que la maladie ou les infirmités rendent incapables de subvenir à leurs besoins », Auguste DUPONT, « La bienfaisance privée à Nantes et dans le département de Loire-Inférieure », *La ville de Nantes et la Loire-Inférieure*, t. 1, Nantes : Impr. E. Grimaud et fils, 1898, p. 305.

<sup>17</sup> ADLA, 4 M 248, Cercles et sociétés du Département, 1899 et 4 M 522, Associations autorisées par application de l'article 291 du Code Pénal, liste mise à jour en septembre 1899. Le premier registre, très raturé, semble être le brouillon ayant permis l'établissement du second, utilisé ici. Quoique lacunaires, nous avons cependant choisi de privilégier ces sources puisque c'est le rôle des services préfectoraux d'enregistrer les associations avant la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (autorisation) et après (déclaration). Les autres sources utilisées sont aussi fragmentaires, qu'il s'agisse des Archives municipales de Nantes conservant des dossiers liés à des demandes de subvention ou d'autorisation d'affecter un local privé à une association (article 294 du Code pénal), ou les sources médiatiques et commerciales comme l'*Annuaire-Almanach des cent mille adresses de la Loire-Inférieure*, mis à jour avec retard. Les limites du classement préfectoral ont été montrées aussi pour Rouen : Loïc VADELORGE, *Pour une histoire culturelle...*, *op. cit.*, p. 142.

<sup>18</sup> Une législation particulière s'applique aux sociétés financières (lois de 1867 et de 1893), à la plupart des sociétés coopératives (loi de 1867), mais aussi aux associations syndicales de propriétaires pour travaux (lois de 1865 et de 1888), aux chambres de commerce (loi de 1898), à l'enseignement supérieur libre (loi de 1875) ou aux syndicats professionnels (loi de 1884). Paul NOURRISSON, *Histoire de la liberté d'association en France depuis 1789*, t. 2, Paris : L. Tenin, 1920, p. 262-263. Jean-Claude BARDOUT, *L'histoire étonnante de la loi 1901. Le droit d'association en France avant et après Waldeck-Rousseau*, Lyon : Editions Juris services, 2001, p. 151. Si, chez certains juristes, le terme d'association correspond plus particulièrement aux regroupements de personne dans un but non lucratif, à l'inverse du terme société, les usages juridique et courant confondent généralement les deux : Edouard CLUNET, *Les associations au point de vue historique et juridique*, Paris : Marchal et Billard, 1909, p. A-C. Nous utilisons ici ces termes comme synonymes.

<sup>19</sup> Maurice AGULHON, *Le Cercle dans la France bourgeoise...*, *op. cit.*, p. 14 ; Maurice AGULHON, « Victor Gelu, Marseille au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 28<sup>e</sup> année, n° 3, 1973, p. 812 ; Cf. Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, *op. cit.*, p. 271.

<sup>20</sup> Catherine PELLISSIER, *Loisirs et sociabilités...*, *op. cit.*, p. 11-12. Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, *op. cit.*, p. 276. Pierre Rosanvallon propose, quant à lui, de distinguer les associations « de sociabilité » (cercles, fanfares, sociétés de gymnastique et de tir), les associations « de coopération » (sociétés de secours mutuels), et les associations « de mise en forme de collectif » (partis politiques, syndicats). Pierre ROSANVALLON, *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris : Seuil « Points Histoire », 2004, p. 309-312.

que retenues par Loïc Vadelorge : « au sens strict, les sociétés savantes, artistiques, littéraires, théâtrales, musicales, de protection du patrimoine et au sens large, les comités des fêtes, les sociétés d'éducation populaire, les patronages et cercles d'étude s'adjoignant aux autres associations<sup>21</sup>. » Or, le Clou propose justement cette variété d'activités. Il est cercle récréatif pour des membres de la bourgeoisie nantaise, société musicale par ses récitals, société savante par ses conférences, société littéraire et artistique par ses représentations de théâtre ou d'ombres, société sportive en organisant des assauts d'escrime et même, à l'occasion, lieu de réunion du Comité des fêtes pour l'organisation du Carnaval nantais entre 1892 et 1902.

Catégories de sociétés	Types de sociétés	
Associations culturelles et de loisirs	<i>Sociétés artistiques et intellectuelles</i>	Sociétés musicales
		Sociétés ou cercles littéraires et artistiques
		Sociétés savantes
	<i>Sociétés récréatives</i>	Cercles
		Comités des fêtes
		Sociétés de chasse et de pêche <sup>22</sup>
	<i>Sociétés sportives</i>	Sociétés sportives : hippiques, nautiques, vélocipédiques, sociétés de chasse...
		Sociétés de tir et de gymnastique
		Sociétés colombophiles
Associations de solidarité	<i>Sociétés amicales et de secours mutuels</i>	Sociétés périscolaires
		Amicales
	<i>Cercles politiques ou confessionnels</i>	Sociétés de secours mutuels, de prévoyance et de bienfaisance
		Cercles politiques
	<i>Sociétés de défense d'intérêts</i>	Cercles confessionnels (cercles catholiques d'ouvriers...)
		Sociétés de défense d'intérêts particuliers (contribuables, quartiers)
		Sociétés de défense d'intérêts professionnels, commerciaux, touristiques...

Typologie des associations à Nantes, 1790-1914

Cette typologie nous permet désormais de réaliser une analyse plus précise de la diversification des associations à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en comparant une enquête réalisée par les services préfectoraux à la fin de la monarchie de Juillet, en 1843<sup>23</sup> et le recensement effectué en 1899. Avec 122 associations de 15 types différents en 1899 au lieu de 24 de 9 types différents

<sup>21</sup> Loïc VADELORGE, *Pour une histoire culturelle...*, op. cit., p. 142.

<sup>22</sup> Les associations de chasse et de pêche sont difficiles à classer du fait de la variété de leurs objectifs : on peut les considérer comme récréatives dans le sens où leurs adhérents se retrouvent pour pratiquer une activité de détente ; elles ont aussi un rôle dans la défense d'intérêts (privés le plus souvent) en promouvant la pisciculture ou en luttant contre le braconnage ; enfin, les sociétés de chasse peuvent aussi être considérées comme des sociétés sportives, notamment celles qui sont liées à la pratique du cheval. Cf. Christophe TROPEAU, *La sociabilité associative dans les communes rurales du département de la Mayenne des années 1830 aux années 1930*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de François Ploux, Université de Bretagne Sud, 2020, p. 13-14.

<sup>23</sup> AMN, I2 C32 D1, *Tableau des sociétés d'agrément et des sociétés de bienfaisance à Nantes*, 20 décembre 1843. Ce tableau n'est sans doute pas exhaustif comme le montre la comparaison avec le registre des archives municipales de la série Q.



(surtout des cercles) en 1843<sup>24</sup>, le tableau de la fin du siècle montre à la fois la croissance et la diversification des associations. Le nombre de cercles est resté stable mais ceux-ci ne représentent plus que 5,5 % de l'ensemble en 1899 au lieu de 37,5 % en 1843 : c'est un type de sociabilité qui semble passé de mode<sup>25</sup>. Les deux autres types d'associations relativement nombreuses en 1843, les sociétés savantes et les sociétés de secours mutuels, de prévoyance et de bienfaisance, voient leur volume augmenter mais leur part dans l'ensemble diminuer, de 17 à 9 % pour les premières et de 21,5 à 11,5 % pour les secondes (en partie comptées à part suite à la loi de 1898). En revanche, les sociétés spécialisées, rares en 1843, sont désormais nombreuses, qu'il s'agisse des sociétés musicales (15,5 %), ou des sociétés sportives en tout genre (20 % au total). Par ailleurs, en 1899, les associations de solidarité sont presque majoritaires, avec 47 % du total ; parmi elles, les amicales, inconnues en 1843, correspondent quasiment au quart du total en 1899. Ces amicales rassemblent le plus souvent les anciens élèves d'une école, des vétérans ou des anciens collègues de travail et montrent le besoin des citoyens de s'insérer dans de nouveaux réseaux de sociabilité, à la fois utiles pour l'entraide ou le patronage mutuel, et agréables par l'organisation de fêtes régulières ou ponctuelles qui permettent des retrouvailles lors de banquets, de concerts ou de bals<sup>26</sup>.

---

<sup>24</sup> Le recensement de 1843 mériterait de plus amples développements que nous ne pouvons proposer, faute de place. La comparaison entre les deux recensements est facilitée par le fait qu'aucun des deux ne comptabilise les sociétés de compagnonnage et de secours mutuels.

<sup>25</sup> Le constat est identique à Paris où Benoît Lecoq parle de sclérose puis de déclin dans les deux dernières décennies du siècle. Ce déclin est lié à l'importance prise par le jeu d'argent, à l'entre-soi et notamment la fermeture aux femmes, plus largement à l'absence d'évolution à un moment où les associations se multiplient, touchent une part plus importante de la population et se spécialisent. Benoît LECOQ, *Cercles et sociétés de loisir...*, *op. cit.*, p. 43.

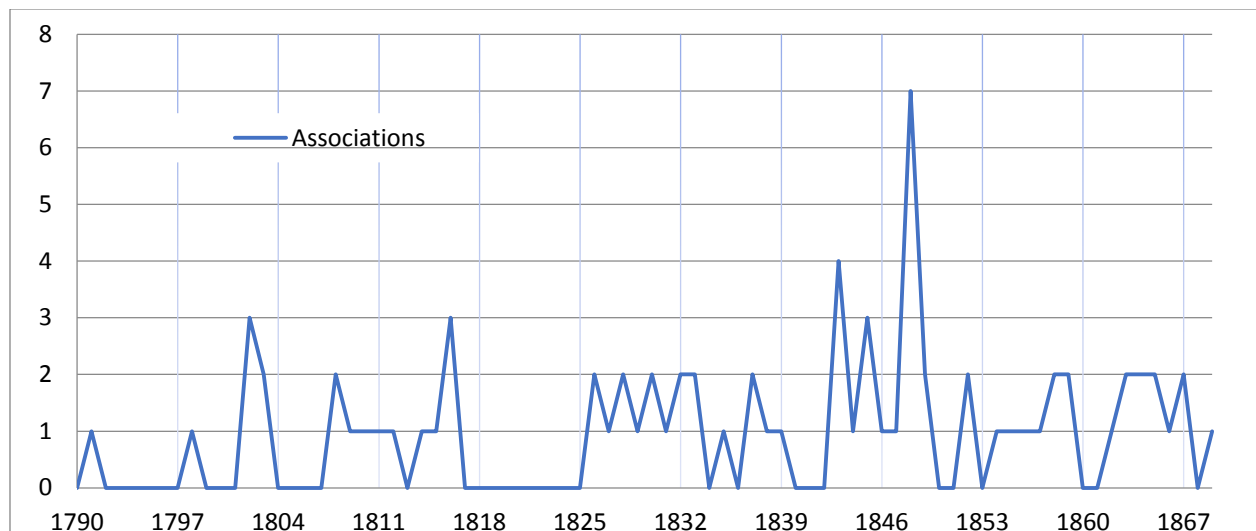
<sup>26</sup> Dans notre thèse, nous insistons particulièrement sur leur réception du modèle du spectacle varié.



par le Code pénal de 1810, la proclamation du régime républicain paraît favoriser la liberté associative<sup>28</sup>. L'analyse du graphique proposé ci-dessus permet d'identifier deux phases de croissance antérieures à 1901 : la première lors de la décennie 1840-1849, moment où 19 associations ont été reconnues par le préfet, dont près de la moitié en 1848 et 1849. La deuxième phase d'augmentation commence à partir de la proclamation de la Troisième République en 1870. Le nombre d'associations créées double alors presque chaque décennie, passant de 30 entre 1870 et 1879 à 238 entre 1902 et 1914. La mise en place du régime républicain en 1848 et à partir de 1870 stimule donc la vie associative ; pour autant, la liberté d'association reste revendiquée par une association comme le Clou, lors de sa création en 1884, et n'est effective qu'à partir de 1901 avec la suppression du régime d'autorisation préalable.

### Un mouvement associatif contenu par l'État (1790-1870)

De la Révolution française à la chute du Second Empire, on constate un nombre de créations d'associations habituellement faible, hormis deux pics en 1802-1803 et en 1848-1849, visibles sur le graphique ci-dessous. L'augmentation du nombre d'associations autorisées peut venir de demandes plus nombreuses, suivant en quelque sorte un mouvement de fond à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>, mais aussi du libéralisme d'autorités qui accèdent plus facilement aux sollicitations.



<sup>28</sup> Pour une présentation synthétique des rapports entre associations et pouvoir politique au XIX<sup>e</sup> siècle, voir Jean DEFASNE, *La vie associative en France*, Paris : Presses universitaires de France « Que sais-je ? », 1995, p. 16-19, 23-32.

<sup>29</sup> Loïc Vadelorge explique la floraison associative précédant la loi de 1901 de deux manières : « la première part du constat, effectué par Pierre Waldeck-Rousseau lui-même, du développement de la société civile et des besoins d'organisation qu'elle génère. Le champ culturel participe ainsi d'un mouvement général d'expansion et de diversification associative », phénomène que nous vérifions aussi à Nantes. La deuxième explication, dont nous rendrons compte plus loin pour la ville de Nantes, tient aux débuts des politiques culturelles locales, passant alors par le soutien financier ou matériel apporté par les municipalités aux associations. Loïc VADELORGE, « Le fait associatif... », *art. cit.*, p. 73 et 76.

Si l'Assemblée nationale constituante proclame par la loi du 21 août 1790 que « les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement et de former entre eux des sociétés libres, à la charge d'observer les lois qui régissent tous les citoyens », le droit d'association est soumis aux fluctuations de la conjoncture politique<sup>30</sup>. Quelques mois plus tard, l'Assemblée supprime toute entrave à la liberté économique en supprimant les corporations par la loi d'Allarde en mars 1791 et en interdisant les coalitions ouvrières et patronales par la loi Le Chapelier en juin suivant. Les autres sociétés, non directement visées, souffrent rapidement de la suspicion publique<sup>31</sup> et de la méfiance des autorités révolutionnaires<sup>32</sup>. Ainsi, la Société d'agriculture et de commerce créée par des négociants nantais en 1791<sup>33</sup>, les chambres de lecture et les sociétés littéraires sont brièvement fermées le 14 mars 1793, étant jugées nuisibles à « la conservation de la chose publique<sup>34</sup> ». Six mois plus tard, leur fermeture imposée par le Comité révolutionnaire de Nantes se prolonge pendant presque deux ans<sup>35</sup>. S'ouvre ensuite, durant une décennie, une période plus favorable aux associations que l'on constate partout en France<sup>36</sup>. Les cercles, héritiers des chambres de lecture de l'Ancien Régime, deviennent un mode de sociabilité regroupant des dizaines de membres des classes aisées pour lire et jouer. Cinq sont fondés en 1802 et 1803 et leur succès ne se dément pas pendant les décennies suivantes<sup>37</sup>. Ils contribuent à faire de Nantes un foyer associatif particulièrement dynamique au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Mais, après la publication du Code pénal en 1810, les associations sont « sous contrôle », pour reprendre une expression de Loïc Vadelorge. Les autorisations accordées et dont trace a été

---

<sup>30</sup> Comme le font remarquer Charles Debbasch et Jacques Bourdon, « la Déclaration des droits de 1789 se garde bien de proclamer la liberté d'association ». Charles DEBBASCH et Jacques BOURDON, *Les associations*, Paris : Presses universitaires de France, 2006, p. 18.

<sup>31</sup> Cf. Maurice AGULHON, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale*, 1968, p. 267 citant D. M.-J. HENRY, *Histoire de Toulon depuis 1789 jusqu'au Consulat*, I, Toulon : Aurel, 1855, p. 115-116. L'hostilité aux cercles à Toulon est datée d'avril 1790.

<sup>32</sup> Cf. Alfred LALLIÉ, *Les Sociétés populaires à Nantes pendant la Révolution*, Nantes : Librairie L. Durance, 1914.

<sup>33</sup> ADLA, 4 M 236, Règlement pour la Société d'agriculture et de commerce établie à Nantes, Nantes, chez Despillay, 1792. Cf. Maurice QUÉNET, *Le Général du Commerce de Nantes : essai sur les institutions corporatives coutumières des négociants au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse pour le doctorat en droit, Université de Nantes, 1973, p. 392.

<sup>34</sup> ADLA, L 624, extrait du registre du bureau central d'administration de la ville de Nantes, 14 mars 1793, an II de la République (il faut attendre les décrets du 14 vendémiaire An II et du 4 frimaire An II pour que le calendrier adopte sa forme définitive. Dans l'esprit des rédacteurs de ce texte, l'an II de la République a sans doute débuté au 1<sup>er</sup> janvier 1793).

<sup>35</sup> ADLA, L 624, Chambres et de lecture et sociétés littéraires, extrait des registres de l'administration de département, 12 floréal An III (1<sup>er</sup> mai 1795).

<sup>36</sup> Maurice AGULHON, *Le Cercle dans la France bourgeoise...*, *op. cit.*, p. 21. Ce renouveau de la vie associative se manifeste aussi à Rennes et dans l'Ouest de la France, mais dans une bien moindre mesure : Pascal BURGUIN, *Une ville et ses élites au XIX<sup>e</sup> s. : Rennes (1815-1914), économie, société, identité*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jacqueline Sainclivier, Rennes II, 2003, p. 556-569 ; Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, *op. cit.*, p. 486 ; Aurore HILLAIRET, *Les élites culturelles dans les sociétés artistiques et littéraires à La Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Guy Martinière, Université de La Rochelle, 2009, p. 32-35.

<sup>37</sup> ADLA, 4 M 236, *Tableau des chambres de lecture établies dans la ville de Nantes*, 8 octobre 1808 ; *État des Sociétés littéraires, Cercles, Cabinets ou Loges qui existent dans la ville de Nantes*, 5 juillet 1820. Cf. Maurice AGULHON, *Le Cercle dans la France bourgeoise...*, *op. cit.*, p. 21, 27-36.

gardée sont plus rares désormais, notamment sous la Restauration. Certes, des sociétés savantes sont encouragées mais mises au service du pouvoir : l'Institut départemental, déjà transformé en Société des Sciences et des Arts de la Loire-Inférieure en 1802, est dissous en 1816, comptant trop d'anciens révolutionnaires dans ses rangs aux yeux du vicomte Cardaillac, commissaire de police envoyé à Nantes par le ministre de la police pour mener l'épuration. Il faut attendre 1818 et de nombreuses négociations menées par le préfet pour qu'il renaisse sous le nom de Société académique de la Loire-Inférieure<sup>38</sup>. L'épuration menée à bien, les autorisations sont accordées avec prudence comme en témoigne le rétablissement en 1817 de la loge maçonnique Mars et les Arts, un an après sa dissolution par Cardaillac. L'autorité préfectorale pose ses conditions au rétablissement de la loge sous le nom nouveau de la Concorde, ordonnant notamment la suppression dans les statuts de toute référence, même lointaine, « au règne de l'usurpateur »<sup>39</sup>. Les membres de la loge ne manquent pas de remercier le préfet pour son autorisation et de se présenter comme des « amis vrais du gouvernement et de l'ordre social »<sup>40</sup>.

Le mouvement de fond de constitution de cercles, repris dès 1817, se poursuit sous Charles X puis sous la monarchie de Juillet dont le libéralisme initial peut aussi expliquer l'augmentation sensible des créations de sociétés : neuf sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X, vingt-et-une, soit plus du double, sous celui de Louis-Philippe I<sup>er</sup>. Pourtant, certains cercles sont rapidement suspectés de faire de la politique et d'alimenter l'opposition au régime. Ainsi, un cercle littéraire appelé le Cercle national est autorisé, dans un premier temps, par le ministre de l'Intérieur Adolphe Thiers, le 30 octobre 1832. Quelques mois plus tard, le nouveau ministre, le comte d'Argout, félicite le préfet de n'avoir point transmis l'autorisation aux fondateurs du Cercle national<sup>41</sup> : selon le préfet, ceux-ci avaient le projet de constituer un « club politique sous le masque de société littéraire<sup>42</sup> » autour du docteur Ange Guépin, un saint-simonien qui devient une personnalité majeure du mouvement républicain à Nantes de 1830 à

---

<sup>38</sup> Catherine BLANLŒIL, *De l'Institut départemental à la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure : une société savante de province au XIX<sup>e</sup> siècle (1789-1914)*, thèse de doctorat en Physique, sous la direction de Jean Dhombres, Université de Nantes, 1992, p. 77-85. Yves ROCHCONGAR, *Nantes. Des hommes d'utilité publique. Une société savante au XIX<sup>e</sup> siècle*, Nantes : Coiffard Libraire éditeur, 2010, p. 54 ; *id.*, art. « Société académique », Dominique AMOUROUX, Alain CROIX, Thierry GUIDET, Didier GUYVARCH (dir.), *Dictionnaire de Nantes*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 932-933.

<sup>39</sup> ADLA, 4 M 236, minute de la lettre du préfet de Brosses aux membres de la loge maçonnique la Concorde, 11 mars 1817.

<sup>40</sup> ADLA, 4 M 236, lettre de Mangin fils, secrétaire de la loge la Concorde, au préfet de la Loire-Inférieure, 18 mars 1817.

<sup>41</sup> ADLA, 4 M 236, lettre du ministre de l'Intérieur Adolphe Thiers au préfet de la Loire-Inférieure, 30 octobre 1832 ; lettre du ministre de l'intérieur Antoine d'Argout au préfet de la Loire-Inférieure, 22 janvier 1833.

<sup>42</sup> ADLA, 4 M 246, Sociétés secrètes non autorisées, Solutions aux questions posées par M. le ministre de l'Intérieur, 15 novembre 1833.

1871<sup>43</sup>. La crainte des cercles politiques, et notamment de la Société des droits de l'homme pousse alors le garde des sceaux Félix Barthe à présenter le 25 février 1834 un projet de loi sur les associations durcissant les articles du Code pénal, notamment en étendant le régime de l'autorisation aux associations se partageant en section de moins de 20 personnes<sup>44</sup>. À Nantes, l'agitation politique que suscite ce projet de loi montre le rôle que jouent les cafés et les lieux de sociabilité où se réunissent cercles, sociétés de secours mutuels ou de compagnonnage<sup>45</sup>. Les journaux lus dans les cafés et les cabinets de lecture attisent l'agitation, sans que celle-ci aboutisse à une révolte armée comme à Lyon et à Paris. En effet, d'après les rapports de police, la nouvelle de la répression à Lyon, du 11 au 15 avril, et à Paris, théâtre du massacre de la rue Transnonain le 14 avril, met fin à l'effervescence, de même que la prudence de nombreux citoyens, surtout ceux qui se retrouvent dans les cercles bourgeois<sup>46</sup>. En réalité, la plupart de ces sociétés soutiennent l'ordre et ne suscitent pas de réelle méfiance de la part des autorités. Ainsi, celles-ci acceptent la création de nouvelles associations après 1834, qu'il s'agisse de cercles récréatifs regroupant les élites urbaines, ou d'associations professionnelles. Celles-ci ne sont pas concernées, dans l'esprit, par la loi de 1834, comme le signale le maire de Nantes Ferdinand Favre<sup>47</sup> au commissaire central de police en les distinguant des associations qui se mêlent de politique et sont devenues « hostiles au Trône de Juillet<sup>48</sup> ».

---

<sup>43</sup> Contrairement à ce que présente le rapport du préfet au questionnaire sur les sociétés non autorisées, le Cercle national n'est pas affilié à la société libérale Aide-toi le ciel t'aidera, Ange Guépin refusant les propositions d'adhésion faites par le maire de Sautron, Philippe Beaulieu. Très vite, Ange Guépin et les saint-simoniens s'éloignent de cette société devenue secrète et qui se fond dans la Société des droits de l'homme, républicaine. De la même manière, le rapport présente la Réunion de l'Ouest comme la société sœur du Cercle national alors qu'Ange Guépin la conçoit comme une association permettant la tenue de congrès annuels à la fois scientifiques et politiques, réunissant les hommes de progrès des grandes villes de l'Ouest de la France. Le congrès se réunit à Nantes en avril 1833 et s'achève sur la désunion entre les saint-simoniens, qui souhaitent affirmer leur indépendance et leur modération dans les projets de réforme politique, et les républicains qui souhaitent former une association politique affiliée à une société parisienne patriote comme Aide-toi le ciel t'aidera, la Société des droits de l'homme ou les Amis du Peuple. Michel AUSSEL, *Le docteur Ange Guépin : Nantes, du Saint-Simonisme à la République*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 88-105.

<sup>44</sup> Loi du 10 avril 1834 : *Bulletin des lois du Royaume de France*, IX<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> partie, t. 6, 1<sup>er</sup> semestre 1834, Paris : Imprimerie royale, juillet 1834, p. 25-26.

<sup>45</sup> ADLA, 4 M 236, rapports du commissaire de police Hémerly au préfet, 2 et 4 avril 1834. Selon le rapport du préfet daté du 15 novembre 1833, l'Association philanthropique des tailleurs est la seule des quatre sociétés non autorisées recensées à être affiliée à la Société des droits de l'homme (la dernière société réunit des légitimistes : la Société de défense des intérêts légitimistes). ADLA, 4 M 246, Sociétés secrètes non autorisées, Solutions aux questions posées par M. le ministre de l'Intérieur, 15 novembre 1833.

<sup>46</sup> ADLA, 4 M 236, rapport du commissaire de police Hémerly au préfet, 16 avril 1834. Cf. Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts (1831-1834)*, Paris : La Découverte, 2007. Ludovic FROBERT, *Les canuts, ou la démocratie turbulente. Lyon 1831-1834*, Taillandier, 2009.

<sup>47</sup> Ferdinand FAVRE (1779-1867) est nommé maire de Nantes de 1832 à 1848 puis de 1851 à 1867. Étienne RAVILLY, Jacques-Yves de SALLIER-DUPIN, *La ville de Nantes de la monarchie de Juillet à nos jours*, t. 1, Nantes : Reflets du passé, 1985, p. 23-26.

<sup>48</sup> ADLA, 4 M 246, circulaire du maire de Nantes aux commissaires de police des arrondissements de Nantes, 30 avril 1834.

Malgré une relative tolérance des autorités à la fin de la monarchie de Juillet, c'est bien la révolution de février 1848 qui permet un regain de la vie associative, porté par un esprit de liberté que résume l'article 8 de la constitution de la II<sup>ème</sup> République, adoptée le 4 novembre 1848 :

Les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes, de pétitionner, de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou autrement. L'exercice de ces droits n'a pour limites que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique.

La liberté associative se manifeste dans un premier temps par la création de clubs politiques, jusque-là interdits, mais héritiers de sociétés politiques comme Aide-toi, le Ciel t'aidera, d'associations ou de réunions républicaines parmi lesquelles les banquets, ou enfin d'associations ouvrières comme le compagnonnage<sup>49</sup>. Cette floraison liée au désir de participer aux événements et à la vie publique est visible à Paris comme en Bretagne, si l'on en croit les propos de Jules Simon rapportés par Maurice Agulhon : « Il y avait un club partout où il y avait une salle capable de contenir vingt personnes. C'était comme cela à Paris, où j'étais ; je crois qu'il en était de même jusque dans les villages », continue-t-il à propos du sud de la Bretagne<sup>50</sup>. À Nantes, ces clubs politiques sont en réalité peu nombreux et éphémères<sup>51</sup>. Quatre d'entre eux sont connus, surtout par leur déclaration faite à la mairie dans la deuxième quinzaine du mois de mars 1848. Dès le 28 juin, dans le contexte insurrectionnel qui agite Paris, l'un d'eux, le Club de l'Oratoire, est fermé comme « foyer d'agitation dangereuse pour la sûreté publique dans les circonstances actuelles » et parce qu'il « sème l'inquiétude parmi la population<sup>52</sup> ». L'arrêté du maire ne mentionne pas les autres clubs dont l'activité a peut-être déjà cessé. Un mois plus tard, le décret du 28 juillet 1848 établit la liberté d'association et de réunion mais avec une restriction pour les clubs politiques soumis à autorisation municipale, rappelée par une lettre du préfet au fondateur du cercle de l'Abeille créé en décembre 1848<sup>53</sup>. En effet, plusieurs sociétés de travailleurs se constituent aussi à Nantes, à la faveur du décret de l'Assemblée nationale du 5 juillet 1848, qui ouvre un crédit de 3 millions de francs en faveur des associations ouvrières ou des associations entre patrons et ouvriers, par exemple la société de travailleurs Lechat et C<sup>ie</sup>,

---

<sup>49</sup> Samuel HAYAT, « Participation, discussion et représentation : l'expérience clubiste de 1848 », *Participations*, n°3, 2012/2, p. 122.

<sup>50</sup> Jules SIMON, *Nouveaux mémoires des autres*, Paris : E. Testard et E. Flammarion, 1891, p. 391 cité par Maurice AGULHON, *Le Cercle dans la France bourgeoise...*, *op. cit.*, p. 84. Jean-Claude CARON, « Les clubs de 1848 », dans Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR, *Histoire des gauches en France*, vol. 1, La Découverte, 2005, p. 182-188.

<sup>51</sup> Cf. Alain CROIX, Thierry GUIDET, Gwenaël GUILLAUME *et alii*, *Histoire populaire de Nantes*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 259.

<sup>52</sup> AMN, I2 C32 D3, extrait des registres de la Mairie de Nantes, arrêté du maire de Nantes du 28 juin 1848.

<sup>53</sup> ADLA, 4 M 236, lettre du préfet de la Loire-Inférieure à Birot fils, 5 janvier 1849.



fondée en novembre 1848, et les sociétés d'ouvriers tailleurs et d'ouvriers chapeliers qui se constituent à la fin de l'année 1848<sup>54</sup>.

Un an après la révolution de 1848, l'atmosphère de liberté associative s'est dissipée. La participation à des sociétés politiques considérées comme des sociétés secrètes est passible de condamnation en justice, comme c'est le cas en mars 1849 pour plusieurs membres de la société parisienne la Solidarité républicaine. Le préfet invite à cette occasion le maire à « la vigilance et à la fermeté » en cas de formation à Nantes de « centres d'affiliation » issus de cette société<sup>55</sup>. Les autorités placent alors les rares sociétés politiques sous étroite surveillance, par exemple le Cercle démocratique réuni par Mangin fils aîné et les associations fondées par Guépin comme la Société fraternelle, association de secours entre travailleurs<sup>56</sup>.

Le retour au contrôle des associations par le gouvernement est rendu possible par la loi du 19-22 juin 1849, au nom de la sécurité publique<sup>57</sup>. Promulguée pour un an, cette loi est prorogée en 1850 et 1851. Elle préfigure le retour à la situation antérieure à la loi du 28 juillet 1848, abrogée par un décret de Louis-Napoléon Bonaparte du 25 mars 1852. On enregistre alors dix créations de sociétés au cours de la décennie 1850-1859 et onze lors de la décennie suivante, quand l'Empire se libéralise. À Nantes, ce rythme bénéficie en particulier à une dizaine de sociétés culturelles (sociétés musicales ou littéraires) et de loisir (cercles récréatifs, sociétés sportives). En revanche, certaines sociétés catholiques de bienfaisance choisissent de ne pas demander l'autorisation dans les années 1850<sup>58</sup>. Il faut attendre les années 1870 pour que les

---

<sup>54</sup> ADLA, 4 M 236, lettre du maire de Nantes au préfet de la Loire-Inférieure, 30 novembre 1848 ; minute de la lettre du préfet de la Loire-Inférieure au ministre de l'Agriculture et du Commerce, 5 janvier 1849.

<sup>55</sup> AMN, I2 C32 D3, lettre du chef du 1<sup>er</sup> bureau de la préfecture de la Loire-Inférieure au maire de Nantes, 23 mars 1849.

<sup>56</sup> Cf. Michel AUSSEL, *Le docteur Ange Guépin...*, op.cit., p. 149-155 ; Alain CROIX et alii, *Histoire populaire de Nantes*, op.cit., p. 264-265.

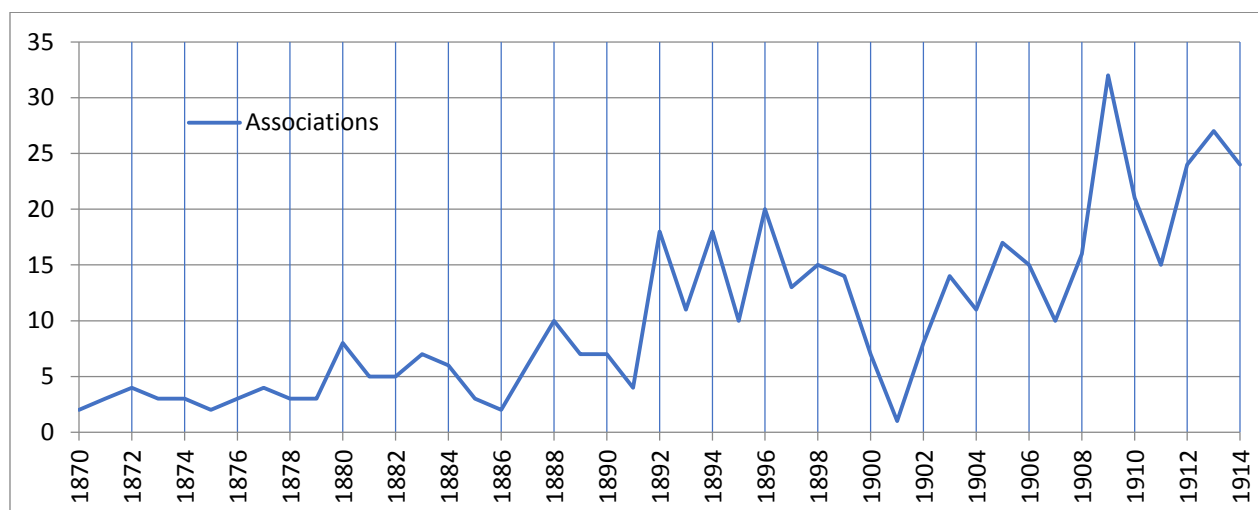
<sup>57</sup> *Bulletin des lois de la République française*, 1<sup>er</sup> semestre 1849, Paris, Imprimerie nationale, juillet 1849.

<sup>58</sup> ADLA, 4 M 248, Œuvres particulières de bienfaisance non autorisées, sd. Sur 19 œuvres de bienfaisance recensées à Nantes, 11 sont fondées entre 1850 et 1860. Sur les 19 recensées, la moitié compte plus de 20 membres (jusqu'à 700 pour Notre-Dame de Toutes-Joies) et nécessiterait l'autorisation gouvernementale. ADLA, 4 M 246, Sociétés secrètes. Ces associations sont souvent soupçonnées par le gouvernement impérial de menées politiques légitimistes et d'intrigues. Ainsi, en 1861, le conseil central de la Société de Saint-Vincent-de-Paul est dissous. Aussitôt, 44 conférences du département annoncent au préfet leur dissolution bien qu'elles ne tombent plus « sous le coup de la loi du 10 avril 1834 », comme le reconnaît le ministre de l'intérieur dans une lettre au préfet de la Loire-Inférieure le 31 décembre 1861 (ADLA, 4 M 247). À cette époque, Nantes compte une douzaine de conférences Saint-Vincent de Paul, soit plus de 360 membres actifs et 150 membres honoraires, apportant des secours à près de 700 familles. Régis GUÉRIN, *La société de Saint-Vincent de Paul à Nantes de 1837 à 1914*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Yves-Henri Nouailhat, Université de Nantes, 1981, p. 11. Pour une présentation de la Société de Saint-Vincent de Paul à Nantes, voir aussi : Marcel LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire. Monseigneur Jaquetmet, 1849-1869*, t. II, Paris : CID, 1982, p. 616-622 ; Yveline BERNARD, *Les patronages catholiques de garçons dans le diocèse de Nantes de 1844 à 1965*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Marcel Launay, université de Nantes, 2001, p. 27-31. On retrouve un tel phénomène à Lyon, mais après 1878 : Catherine PELLISSIER, *Loisirs et sociabilités...*, op. cit., p. 67, 72-73.

associations catholiques demandent à nouveau une reconnaissance légale : six sont autorisées entre 1872 et 1878. Mais cet essor ne profite pas qu'à des sociétés un temps favorisées par le gouvernement d'Ordre moral : la mise en place progressive de la III<sup>ème</sup> République semble suffire à favoriser la liberté associative.

### La liberté associative, des faits au droit (1870-1914) : le cas exemplaire du Clou

À partir de 1870, s'amorce une dynamique de croissance quasi continue du nombre d'associations créées, avec trois paliers successifs que l'on peut faire correspondre aux décennies 1870-1879, 1880-1889 et 1890-1899, à Nantes comme dans le département de la Vendée. C'est dans ce contexte d'essor associatif que naît le Clou, dont les fondateurs, républicains, sont portés par le libéralisme du nouveau régime qu'ils soutiennent. Les années 1900-1902 forment un creux qui s'explique sans doute par l'attente du nouveau régime légal : dès 1904, le nombre de déclarations rejoint celui des autorisations des années 1890, avant de connaître un accroissement encore marqué entre 1909 et la Grande Guerre<sup>59</sup>.



Évolution annuelle du nombre d'associations fondées, autorisées (avant la loi de 1901), déclarées (après la loi de 1901) ou attestées à Nantes entre 1870 et 1914

Consacrée par l'article 8 de la Constitution de 1848, la liberté d'association ne s'impose pas avant la loi de 1901, à rebours, semble-t-il, du mot de Tocqueville selon lequel le progrès de

<sup>59</sup> En Vendée, on observe une chute comparable des créations d'associations, mais un peu plus tardive : le département compte 25 créations en 1899, 28 en 1900 puis 30 en 1901 avant de tomber à 10 en 1902, puis stagner à 12 en 1903 et 1904. Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, op. cit., p. 270, figure 7, p. 481 et p. 491-494. À Lille, les créations de sociétés musicales connaissent la même croissance entre 1870 et 1899 avant un effondrement entre 1900 et 1902 et une très faible reprise entre 1903 et la Grande Guerre. Thomas DAMMAN, *Les sociétés musicales à Lille sous la III<sup>ème</sup> République (1870-1914)*, mémoire de maîtrise en histoire sous la direction de Philippe Marchand, Université Charles de Gaulle-Lille 3, 2001, p. 22-23.

toutes les libertés dépend des progrès de la liberté d'association<sup>60</sup>. Pourtant, le graphique ci-dessus montre que l'installation durable d'une République libérale à partir de 1879 encourage le mouvement associatif. Ce phénomène peut s'expliquer de deux manières : d'une part, par l'octroi d'un certain nombre de libertés et, d'autre part, par la constitution d'associations stimulées par le contexte et la volonté d'agir collectivement, et qui se réclament parfois de la République pour bénéficier de l'autorisation préfectorale.

On peut tout d'abord constater que les républicains affermis au pouvoir font preuve d'un libéralisme prudent en matière d'autorisation d'associations, alors qu'ils multiplient les lois favorables aux libertés : liberté de réunion (loi du 21 mars 1881), liberté de la presse (loi du 29 juillet 1881), liberté de divorce (loi du 27 juillet 1884), liberté syndicale (loi du 21 mars 1884), liberté de conscience et de culte (loi du 5 décembre 1905). Une trentaine de projets de loi relatifs à la liberté d'association sont proposés, dès 1869 en réalité, mais achoppent sur la question des congrégations religieuses<sup>61</sup>. Parmi eux, nous pouvons retenir ceux portés par le promoteur de la loi de 1901 Pierre Waldeck-Rousseau, nantais de naissance, qui, dès le 11 février 1882, présente en tant que député une proposition de loi en faveur de la liberté d'association<sup>62</sup>. Ministre de l'Intérieur, il présente un nouveau projet de loi le 23 octobre 1883 prévoyant l'abrogation des articles 291 et 292 du Code pénal (art. 27)<sup>63</sup>. Il essuie deux revers que viennent compenser l'adoption d'un projet de loi sur les sociétés de secours mutuels, en mars 1883 – promulgué seulement le 1<sup>er</sup> avril 1898 – et le vote de la loi sur la liberté syndicale en 1884, deux combats qu'il mène alors qu'il est ministre de l'Intérieur<sup>64</sup>.

Malgré ces échecs législatifs, on peut supposer que le régime facilite la création d'associations, comme manifestations de l'esprit républicain et libéral. Or ce libéralisme se heurte particulièrement à la question des associations catholiques, vues comme ennemies du nouveau régime. En effet, dans les années 1870, plusieurs associations catholiques nantaises ont

---

<sup>60</sup> « Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science-mère ; le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celles-là », Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, t. II, partie II, chap. V « De l'usage que les Américains font de l'association dans la vie civile », Paris : Librairie de Charles Gosselin, 1840, vol. 3, p. 221. Jean-François MERLET, *Une grande loi de la Troisième République : la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*, Paris : LGDJ, 2001, p. 9-10. Cf. Jean-Claude BARDOUT, *L'histoire étonnante de la loi 1901...*, *op. cit.*, p. 111. On trouve un écho à la pensée saint-simonienne sur les associations dans une déclaration d'ouvriers chapeliers nantais se constituant en association fin 1848 : « nous pensons (...) que le salut de la société est renfermé dans le mot association », ADLA, 4 M 236, lettre d'ouvriers chapeliers au préfet de la Loire-Inférieure, 1<sup>er</sup> janvier 1849.

<sup>61</sup> Pierre MAYOL, « Prologue. La loi de 1901 et la culture », dans Pierre MOULINIER (dir.), *op. cit.*, p. 10. Jean-François MERLET, *op. cit.*, p. 9.

<sup>62</sup> *Journal Officiel de la République française*, Documents parlementaires. Chambre des députés, février 1882, Annexe n°397, p. 346, col. de g.

<sup>63</sup> SÉNAT, *Impressions : projets, propositions, rapports*, Paris : imprimerie du Sénat, 27 juin 1882, annexe au procès-verbal de la séance du 23 octobre 1883, n°4, p. 1-26.

<sup>64</sup> Jean-Claude BARDOUT, *L'histoire étonnante de la loi 1901...*, *op. cit.*, p. 128-139.

bénéficié de l'autorisation préfectorale dans le contexte de l'Ordre moral : le Cercle du Chapeau Rouge (du nom de la rue où il est établi), autorisé en 1861, et autorisé à nouveau sous le nom de Cercle catholique de Nantes en 1872, le Cercle catholique d'ouvriers de la rue de la Brasserie en 1873, le Cercle catholique d'ouvriers de la rue des Neuf Ponts en 1874, grâce à l'appui d'Ernest Haentjens, adjoint du maire légitimiste René de Cornulier-Lucinière<sup>65</sup>. Après décembre 1877 et la mise en place d'un gouvernement républicain avec Jules Dufaure à la Présidence du Conseil et Émile de Marcère à l'Intérieur, les associations catholiques continuent de bénéficier de la magnanimité du préfet de Nantes qui se refuse à dissoudre le cercle catholique du Chapeau Rouge malgré une plainte du ministre de l'Intérieur<sup>66</sup>. Quelques mois plus tard, le 21 décembre 1878, le Cercle catholique des ouvriers à Nantes dit du Petit-Bethléem est autorisé par le préfet « malgré les difficultés et les objections faites sur divers points par le Ministère et la Municipalité de Nantes<sup>67</sup> ».

Il semble qu'en matière de libéralisme, les républicains au pouvoir sont très prudents et agissent en fonction des circonstances, comme le montre une lettre datée du 21 octobre 1879 et adressée par le directeur de la Sûreté générale au nouveau préfet Louis Herbette. Tout en reconnaissant le « sentiment libéral » du gouvernement, le directeur de la Sûreté générale s'appuie sur la loi du 10 avril 1834, pour refuser l'autorisation d'un cercle catholique d'ouvrier à Montrelais, commune située en amont d'Ancenis : il craint que le cercle devienne une « association de propagande » politique et un lieu de contestation de la part d'ouvriers<sup>68</sup>. Quelques mois plus tard, le préfet Herbette applique avec vigueur la loi du 29 mars 1880 sur les congrégations non autorisées en expulsant les capucins de Nantes de façon spectaculaire. Dans ce contexte de lutte anticléricale, les cercles catholiques supportent difficilement la suspicion dont ils sont l'objet. Ainsi, quand on lui demande une liste des membres de son cercle Léon

---

<sup>65</sup> ADLA, 4 M 242, cabinet du préfet, Cercle catholique de Nantes rue du Chapeau Rouge (ancien cercle des Enfants nantais), « Renseignements recueillis en consultant les dossiers du Cabinet et des archives », vers 1881. Pour une présentation des Cercles catholiques d'ouvriers à Nantes, voir Yveline BERNARD, *Les patronages catholiques...*, op. cit., p. 40-43 : l'autrice montre les difficultés de recrutement des Cercles catholiques face à la concurrence des syndicats et à la difficulté pour les cadres de toucher la classe ouvrière. À Rennes, quatre cercles catholiques sont fondés entre 1872 et 1877, dont un cercle catholique d'ouvriers. Pascal BURGUIN, *Une ville et ses élites...*, op. cit., p. 598.

<sup>66</sup> ADLA, 4 M 242, lettre du préfet au ministre de l'Intérieur 11 juin 1887.

<sup>67</sup> ADLA, 4 M 242, cabinet du préfet, Cercle catholique de Nantes rue du Chapeau Rouge (ancien Cercle des Enfants nantais), « Renseignements recueillis en consultant les dossiers du Cabinet et des archives », vers 1881. D'après une note, cette autorisation est due à « M. Joly, actuellement chef de la 1<sup>ère</sup> division » qui « était alors chef du Cabinet » ; il passait pour connaître Nantes, et M. de Brancion s'en remettait généralement à lui (notes des Petites Archives) ». Eusèbe JOLLY (1840-) est entré au cabinet du préfet en 1871 comme rédacteur à la préfecture de Nantes. Il est promu chef de division en 1881. Rien dans son dossier ne laisse supposer chez lui une orientation politique favorable aux associations cléricales. ADLA, 2 M 51, Préfecture de la Loire-Inférieure, Personnel des bureaux, notice individuelle de M. Jolly, 1871-1891.

<sup>68</sup> ADLA, 4 M 96, lettre du directeur de la sûreté générale au préfet de la Loire-Inférieure, 21 octobre 1879.

Bureau, président du Cercle catholique de Nantes déjà visé par le ministère de l'Intérieur deux ans avant, proteste devant l'inégalité de traitement par rapport à d'autres sociétés :

Tout en déférant à votre demande, permettez-moi, Monsieur le Préfet, de vous faire observer que nous ne différons des autres grands Cercles de Nantes, tels que les *Beaux-arts*, les *Fumeurs*, etc. ni par les statuts, ni par les termes de l'autorisation que nous tenons de l'un de vos prédécesseurs, Monsieur le Préfet Doniol, et dont nous vous remettons ci-inclus copie avec un exemplaire de nos statuts<sup>69</sup>.

On le voit, le libéralisme de principe du gouvernement républicain est gêné par le risque de reconnaissance d'associations qui, une fois autorisées, le contesteraient. En 1885, une circulaire du ministère de l'Intérieur, chiffrée et « très confidentielle », en atteste :

Des autorisations sont demandées par diverses associations républicaines en voie de formation. Je vous prie de ne leur opposer aucun refus mais de leur bien expliquer qu'elles n'ont besoin d'aucune autorisation pour s'organiser et fonctionner sans crainte en tout temps, mais que par leur demande de ne doit point me forcer par des autorisations publiques à généraliser une mesure dont les ennemis de la République se hâteraient de profiter ce qui ne serait pas en certains pays et en certaines circonstances sans graves inconvénients<sup>70</sup>.

Ainsi la césure habituellement marquée par l'arrivée des républicains au pouvoir, par exemple par Maurice Agulhon<sup>71</sup>, est à nuancer en matière d'autorisation d'associations, dans un contexte d'anticléricalisme où le gouvernement cherche à limiter l'influence de ses adversaires politiques en utilisant la législation en vigueur. Ce ne sont pas seulement les congrégations religieuses qui font retarder une loi de libéralisation, mais plus largement les associations considérées comme ennemies du régime et dont se méfient les républicains.

En effet, cette prudence ne concerne pas que les cercles catholiques. En juin 1880, Charles Lechat, maire de Nantes, donne un avis favorable pour l'autorisation d'une société regroupant

---

<sup>69</sup> ADLA, 4 M 242, Cercle catholique de Nantes, lettre de Léon Bureau au préfet de la Loire-Inférieure, 13 novembre 1880.

<sup>70</sup> ADLA, 4 M 250, télégramme chiffré du ministère de l'Intérieur aux préfets, 1<sup>er</sup> juillet 1885 et transcription.

<sup>71</sup> Maurice AGULHON, « Vers une histoire des associations », *Esprit*, n° 18, juin 1978, p. 13-18 : « Si cette loi qui libérait l'associationnisme a attendu 1901 pour être votée, alors qu'elle correspondait à une revendication ancienne, c'est en raison du problème particulier posé par les congrégations religieuses dont les Républicains – quoique libéraux, parce que libéraux – se méfiaient beaucoup. N'y aurait-il pas eu le problème des congrégations, une loi accordant la liberté des associations aurait été votée, comme pour la liberté de la presse, et la liberté de réunion, ou pour un certain nombre d'autres, dès les années de victoire des Républicains, dès les années 1880, où l'essentiel de l'œuvre positive de la III<sup>e</sup> République se fait. Il y a en tout cas une liberté de fait, une tolérance de toutes les associations, et on peut dire que l'explosion associationniste de notre époque commence dans les années 1880 et a été, en quelque sorte entérinée, enregistrée, ratifiée légalement par la loi de 1901 » (p. 13). Si le constat de l'explosion du nombre d'associations à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle peut être fait aussi à Nantes, il paraît que son explication par la tolérance du régime peut être nuancée et pas seulement à cause du problème posé par les congrégations religieuses. Le régime républicain fait par ailleurs preuve d'une semblable prudence dans le cas de la censure dramatique qui n'est supprimée indirectement qu'en 1906 : Jean-Claude YON, « La censure dramatique au XIX<sup>e</sup> siècle : fonctionnement et stratégies d'auteurs », *Cahiers de l'AEIF*, 2010/62, p. 361-376.

des travailleurs salariés et intitulée Cercle démocratique des travailleurs, de tendance socialiste<sup>72</sup>. Mais cette autorisation reçoit un avis défavorable des services de la Sûreté générale puis du maire après réexamen des statuts. En effet, ceux-ci, dans une première rédaction du moins, n'explicitent pas assez l'interdiction réglementaire des discussions religieuses et politiques et, plus grave, interdisent la présence de tout patron : « les travailleurs seuls sont admis. Tout membre qui deviendrait patron sera considéré comme démissionnaire ». Dans une lettre au préfet, le maire commente :

Je ne comprendrais pas que le fait de devenir patron fut une cause d'indignité, pas plus que je ne comprendrais que l'indignité résultât du fait d'un patron se faisant ouvrier. Je ne vois dans une pareille rédaction qu'un principe de discorde entre les citoyens que l'on doit, au contraire, chercher à rapprocher et à concilier de plus en plus, au profit de la République<sup>73</sup>.

Lechat témoigne ainsi du souci des républicains de restaurer l'harmonie sociale en ne favorisant pas des idées « collectivistes, socialistes » jugées dangereuses et exaltées par leur promotion de la lutte des classes<sup>74</sup>. De même, en 1892, dans un contexte d'attentats, ce sont les anarchistes que la police surveille : lors de la formation de la société lyrique l'Avenir, le commissaire central de police signale les orientations politiques d'un des membres de la société, Pierre Vannier, débitant de boissons chez qui la société se réunit. Mais il paraît « vouloir rompre complètement ses relations avec les autres membres du parti anarchiste » et semble le seul du groupe à avoir des idées socialistes révolutionnaires, ce qui explique peut-être que, par souci de réputation, la société transfère son siège peu de temps après au Café Corneille, à quelques pas de là, suite à la menace de démission agitée par certains sociétaires<sup>75</sup>.

Enfin, cette prudence se manifeste vis-à-vis des associations déjà autorisées : la circulaire du 20 décembre 1889 précise bien aux préfets que l'autorisation d'une association ne signifie pas que ses statuts sont approuvés. En effet, l'approbation pourrait laisser penser que « lorsqu'une société se fonde, l'administration se livre à un examen minutieux de ses statuts, qu'elle y fait apporter toutes les modifications en addition qui les feraient ressembler à des statuts-types réputés corrects à tous les points de vue<sup>76</sup> ». Comme ce n'est pas le cas, le gouvernement s'en

---

<sup>72</sup> En 1882, le fondateur du cercle, Queltier, est gérant de l'hebdomadaire nantais *L'Exploité, Journal républicain socialiste. Organe du parti ouvrier paraissant le dimanche*, de sympathies guesdistes. Michelle PERROT, *Les ouvriers en grève*, tome 3 : France 1871-1890, Paris : Editions de l'EHESS, 2001, p. 778-779.

<sup>73</sup> ADLA, 4 M 238, lettre de maire de Nantes au préfet de la Loire-Inférieure, 16 août 1880.

<sup>74</sup> ADLA, 4 M 238, notes de police sur le Cercle démocratique des travailleurs, sd.

<sup>75</sup> ADLA, 4 M 238, lettre du commissaire central de police au préfet de la Loire-Inférieure, 16 avril 1892 ; note du secrétaire-trésorier de la société l'Avenir à l'administration préfectorale, octobre 1892.

<sup>76</sup> ADLA, 4 M 250, circulaire de la direction de la Sûreté générale, ministère de l'Intérieur au préfet de la Loire-Inférieure, 20 décembre 1889.

tient à une simple autorisation qu'il peut toujours révoquer et soumet toute modification des statuts à une nouvelle autorisation.

Dans le contexte de l'affirmation de la République, nombreux sont ceux qui pensent pouvoir bénéficier du libéralisme du nouveau régime. Parmi eux, certains affichent fortement leurs convictions républicaines, peut-être avec l'arrière-pensée que cela faciliterait l'autorisation préfectorale. Ainsi, les fondateurs de la Bibliothèque populaire du 1<sup>er</sup> canton de Nantes font appel au « patriotisme éclairé » du préfet pour qu'il les aide à organiser cette bibliothèque « de telle sorte qu'elle ne reste pas au-dessous de la tâche libérale imposée aux Républicains nantais qui doivent lutter contre l'obscurantisme clérical et monarchique ». Le contexte de lutte politique est ensuite rappelé en mettant en avant l'inégalité de moyens qui est celle des républicains face aux catholiques qui bénéficient de « bibliothèques catholiques » (souligné dans le texte) « au nombre de 22 dont une créée tout récemment dans notre canton par M. Vivier. » Par comparaison, « les bibliothèques laïques ne sont qu'au nombre de 4, dont une publique et trois populaires, non compris celle à la fondation de laquelle nous espérons obtenir votre concours<sup>77</sup>. » Les fondateurs du Cercle des employés de Nantes font de même. Leur président, Eugène Tournier assigne à son cercle des objectifs politiques en plus de celui de trouver du travail à ses membres :

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'autorisation de fonder un cercle pour les employés de Nantes rue Contrescarpe, 3 ; ledit cercle aurait pour but de tâcher d'arrêter l'influence des sociétés catholiques qui, par leurs affiliations, empêche les employés qui ne sont pas des leurs de se procurer du travail<sup>78</sup>.

Mais les autorités ne donnent pas suite, puisque le cercle compte moins de 20 membres et que l'autorisation n'est pas nécessaire<sup>79</sup>.

En définitive, l'installation durable des républicains au pouvoir ne correspond pas nécessairement à un libéralisme plus prononcé en matière d'autorisation des associations, contrairement à ce qui s'était passé en 1848 : si, comme l'affirme Loïc Vadelorge, « la Troisième République est un régime favorable au développement associatif en général et aux associations

---

<sup>77</sup> ADLA, 4 M 239, lettre des membres du bureau de la Bibliothèque populaire du 1<sup>er</sup> canton au préfet de la Loire-Inférieure, 19 juin 1885.

<sup>78</sup> ADLA, 4 M 238, lettre d'Eugène Tournier au préfet de Loire-Inférieure, sans date (janvier ?) 1880.

<sup>79</sup> L'autorisation n'est pas donnée sans doute aussi parce que les autorités soupçonnent la création d'un tripot : le cercle doit se réunir au café Crébillon, rue Contrescarpe, qu'un dénommé Aubry vient alors d'ouvrir. Ce dernier est connu des services de police pour avoir voulu former en juin 1880, alors qu'il était encore menuisier, un cercle de jeu sous le nom de Cercle récréatif. Il avait voulu accélérer les procédures administratives, en mettant vainement en avant son patriotisme républicain, souhaitant « inaugurer [la] première réunion sous les auspices heureux de la Fête nationale du 14 Juillet ». ADLA, 4 M 238, lettre de J. Aubry au préfet de la Loire-Inférieure, 2 juillet 1880.



culturelles en particulier», son libéralisme reste à géométrie variable quand il s'agit de politique<sup>80</sup>. Catholiques et socialistes sont suspects, contrôlés, surveillés, et les autorisations ne sont accordées qu'avec réserve. Quant aux républicains, alors qu'ils pourraient bénéficier d'un appui franc du régime comme ils le réclament parfois, ils sont traités avec circonspection pour éviter de forcer les autorités à devoir être libérales avec leurs ennemis politiques. Les travaux effectués par Soizic Lebrat pour la Vendée mènent aussi à nuancer le rôle de l'enracinement du régime républicain à partir de la fin des années 1870 dans l'augmentation du nombre d'associations créées. En effet, comme le montre le tableau ci-dessous, la plus forte variation dans le nombre d'associations créées remonte aux années 1860-1869 en Vendée, avec une augmentation de 190 %, tandis qu'on peut la situer dans les années 1870-1879 à Nantes, avec une augmentation de 172,7 %.

	NANTES		VENDÉE	
	Nombre d'associations créées	Variation en %	Nombre d'associations créées	Variation en %
1840-1849	19		13	
1850-1859	11	- 42	10	- 23
1860-1869	11	0	29	+ 190
1870-1879	30	+ 172,7	37	+ 27,5
1880-1889	60	+ 100	96	+ 159,45

*Comparaison du nombre d'associations créées par décennie à Nantes et en Vendée entre 1840 et 1889<sup>81</sup>*

Ainsi, comme l'objet des associations est rarement politique, ce n'est pas seulement dans le libéralisme des autorités qu'il faut chercher une explication de l'explosion du nombre d'associations mais aussi dans la démocratisation des loisirs.

## De la classe de loisir aux sociétés de loisirs

Pour Loïc Vadelorge, le fort accroissement du nombre d'associations à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est « consécutive à l'affirmation d'une société des loisirs », c'est-à-dire à « l'avènement des loisirs » qui bénéficierait au plus grand nombre, et non plus seulement à cette élite favorisée que

<sup>80</sup> Loïc VADELORGE, « Le fait associatif... », *art. cit.*, p. 73. Pour Benoît Lecoq, « la pratique de la tolérance devance de plus de trente ans sa sanction par la loi de 1901 » mais, dans le cas qu'il analyse, cette tolérance du nouveau régime s'exerce à l'égard des cercles : « Ce n'est plus à la police bottée du Second Empire que (l'institution du cercle) doit faire face, mais à une police républicaine bien plus souple », Benoît LECOQ, « Les cercles parisiens au début de la Troisième République : de l'apogée au déclin », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 32 n°4, octobre-décembre 1985, p. 953.

<sup>81</sup> Les chiffres pour la Vendée sont établis à partir des tableaux des sociétés et associations vendéennes présentés dans : Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, *op. cit.*, p. 479-515.

Stendhal appelle « la classe des gens de loisir<sup>82</sup> ». La position de Loïc Vadelorge doit être vérifiée pour Nantes sur deux plans indissociables : passe-t-on d'une période où seule une classe aisée a accès aux loisirs à une autre caractérisée par la démocratisation des loisirs ? Par ailleurs, ces loisirs qui se coulent dans le temps du loisir, davantage distinct de celui du travail avec l'industrialisation, échapperaient-ils d'abord au cadre associatif pour ensuite s'y inscrire ? Les loisirs passeraient ainsi du cadre informel – car il n'est nul besoin en effet d'une association pour se promener l'été, pour organiser des veillées entre voisins, pour fumer et boire au cabaret pour les ouvriers, au café pour ces bourgeois croqués par Stendhal à Nantes en juin 1837<sup>83</sup> – au cadre formel et contraignant de l'association qui permettrait par exemple « (l') organisation et (l') encadrement du loisir populaire<sup>84</sup> ». Le développement des associations de loisirs serait-il alors un aspect de la démocratisation des loisirs et pourrait-il être lié à la volonté d'encadrement par les élites des loisirs populaires, à l'imposition d'un modèle que les classes populaires suivraient, par mimétisme ? Pour répondre à ces questions, nous pouvons présenter l'évolution à Nantes des associations de loisirs en analysant d'une part la participation croissante de la population nantaise au cadre associatif, en particulier celui dévolu aux loisirs, et d'autre part la composition sociale de ces associations, ce qui nous permettra de nuancer le supposé mimétisme des classes populaires par rapport aux classes aisées. Nous adoptons ici une périodisation différente de celle proposée précédemment pour analyser de manière plus approfondie les évolutions perceptibles dans les décennies 1830-1870 et interroger les césures qui ont pu être proposées : 1850 par Alain Corbin<sup>85</sup>, 1880 par Loïc Vadelorge<sup>86</sup>. Après un bilan sur les héritages du siècle des Lumières, nous esquisserons deux tableaux du monde associatif lié aux loisirs au début de la Restauration et au milieu de la monarchie de Juillet, avant d'analyser les changements discrets mais significatifs dans le monde des associations de loisirs au milieu du siècle. Nous pourrions alors voir comment l'affirmation d'une société de loisirs s'accompagne à Nantes d'un foisonnement associatif permettant l'élargissement des activités de loisirs cultivés aux classes moyennes et l'entrée des classes populaires dans la société des loisirs.

---

<sup>82</sup> STENDHAL, *Mémoires d'un touriste*, t. 2, Paris : Maspero, 1981, p. 175, cité par Adeline DAUMARD, « Présentation », dans Adeline DAUMARD (dir.), *Oisiveté et loisirs dans les sociétés occidentales au XIX<sup>e</sup> siècle*, Abbeville : impr. F. Paillart, 1983, p. 10.

<sup>83</sup> STENDHAL, *Mémoires d'un touriste*, t. 2, Paris : A. Dupont, 1838, p. 22-23. Cf. Yannick LE MAREC, « Les *Mémoires d'un touriste* de Stendhal et les représentations de Nantes », dans Guy SAUPIN (dir.), *Villes atlantiques dans l'Europe occidentale du Moyen-âge au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 395-407.

<sup>84</sup> Alain CORBIN, *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris : Champs-Flammarion, 2001, p. 12.

<sup>85</sup> Alain CORBIN, *L'avènement des loisirs...*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>86</sup> Loïc VADELORGE, « Le fait associatif... », *art. cit.*, p. 67.

## Hommes du temps libre et compagnons, d'un Empire à l'autre

Le début du XIX<sup>e</sup> siècle est marqué par une forte distinction entre classes dans le domaine des loisirs. D'une part, les catégories les plus aisées de la population bénéficient de loisir, c'est-à-dire d'un temps libre qu'ils peuvent, grâce à leurs moyens, occuper à des activités de loisirs cultivés dans des formes de sociabilité héritées du passé ou nouvelles<sup>87</sup> : le loisir dégagé du temps de travail – ce qui est le cas pour toute une partie de la bourgeoisie – est alors considéré comme un moyen de divertissement et de distinction sociale. Il entretient le présupposé que le loisir est une « activité noble et de l'esprit » et « ne peut être qu'un loisir cultivé, celui des classes privilégiées<sup>88</sup> ». D'autre part, les classes moins aisées, celles des employés, commis, artisans, ouvriers, ne disposent de temps libre que dans la mesure où leurs activités le leur permettent : rare, raccourci même avec l'imposition croissante d'un cadre horaire, et par conséquent davantage considéré comme un temps de repos ou de divertissement qu'un temps de loisir, selon le modèle des loisirs cultivés et organisés. Cela n'empêche pas l'apparition, difficilement perceptible dans nos sources, de loisirs qui ont comme cadre les associations d'ouvriers.

### *Deux héritages du siècle des Lumières : les chambres de lecture et les sociétés savantes*

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la reconstruction d'une sociabilité ouverte à la bourgeoisie nantaise s'enracine dans un double héritage du siècle des Lumières : les chambres de lecture nées à la fin de l'Ancien Régime, et l'Institut des sciences et des arts créé en 1798.

C'est en effet à Nantes qu'apparaissent les premières sociétés de lecture qui s'épanouissent en France dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>89</sup> : la Société de lecture de la Fosse est fondée en juillet 1759<sup>90</sup>, quelques mois avant la Chambre de lecture de la Ville, en juin 1760<sup>91</sup>.

---

<sup>87</sup> Michel BONNEAU, *Les loisirs, du temps dégagé au temps géré*, Paris : Ellipses, 2009, p. 25. Notre titre fait référence à cette citation de Jean-Pierre Chaline : « Par rapport au peuple et aux classes moyennes, communément astreint au labeur quotidien selon un horaire plus ou moins imposé, le bourgeois apparaîtra très largement comme l'homme du temps libre : soit que ses revenus le dispensent, tout ou partie de son existence, d'avoir à travailler pour vivre, soit qu'une profession indépendante l'autorise assez librement à disposer de son temps », Jean-Pierre CHALINE, « Loisirs et élites sociales : un exemple normand », dans Adeline DAUMARD (dir.), *Oisiveté et loisirs...*, *op. cit.*, p. 186.

<sup>88</sup> Michel BONNEAU, *Les loisirs...*, *op. cit.*, p. 27.

<sup>89</sup> Roger CHARTIER, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Promodis, 1982, p. 190-194.

<sup>90</sup> Alphonse LAMARRE, *Origines du Cercle des Beaux-arts de Nantes*, Nantes : Héron-Mesnier, 1911. *Règlement général de la Société des Beaux-arts de Nantes*, impr. Camille Mellinet, 1842.

<sup>91</sup> Pitre de LISLE DU DRENEUC, *Historique du Cercle Louis XVI, 1760-1907*, Nantes : A. Dugas et C<sup>ie</sup>, 1907 ; Jean-Guillaume BOUCHAUD, « Les chambres de lecture à Nantes. Le Cercle Louis XVI », *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, 2015, p. 362-381 ; Gaston MARTIN, « Les chambres littéraires de Nantes et la préparation de la Révolution », *Annales de Bretagne*, t. 37, 1926, p. 347-365 ; Paul MANCERON, « Les anciennes chambres de lecture, ancêtres des cercles nantais et ce qu'en ont dit certains écrivains contemporains », *Bulletin de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, décembre 1955, p. 119-137.

Ces sociétés, caractéristiques de la sociabilité du siècle des Lumières, sont à leur manière des lieux de fusion des élites nantaises et de connaissance encyclopédique, en l'absence d'une académie provinciale comme il pouvait en exister dans une trentaine de villes du royaume<sup>92</sup>. Au nombre de neuf en 1793<sup>93</sup>, les chambres de lecture nantaises exercent une influence qui s'étend sur le siècle suivant, par la pérennisation de leurs activités pour certaines d'entre elles et parfois par la conservation de leurs bibliothèques<sup>94</sup>. Leurs statuts servent aussi de modèle à de nombreux cercles, par exemple pour le *Règlement du Club du Sport* en 1864<sup>95</sup>. L'esprit encyclopédique est aussi perpétué par les sociétés savantes<sup>96</sup>, au premier rang desquelles figure l'Institut départemental des Sciences et des Arts, créé le 18 août 1798 sur le modèle de l'Institut national des sciences et des arts fondé par la loi du 3 brumaire an IV. Cet Institut départemental est fondé par des hommes issus de la Révolution et diffère fortement de la brève Société d'agriculture et de commerce (1791-1793) par ses membres plutôt jeunes et issus de l'élite scientifique et intellectuelle<sup>97</sup>. Cela explique sa reprise en main par les autorités au début de la Restauration et sa refondation en 1818 comme Société académique.

#### *Au début de la Restauration, des sociétés de loisir réservées aux élites*

Après la Révolution, une sociabilité de loisirs se poursuit à Nantes sous la forme de cercles masculins, héritiers des chambres de lecture de la fin de l'Ancien Régime, et où la lecture et les jeux sont les principales distractions offertes aux membres recrutés par cooptation. Dans son

---

<sup>92</sup> Cf. Daniel ROCHE, *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris-La Haye : Mouton, 1978. Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition : les sociétés savantes en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris : Editions du C.T.H.S, 1998, p. 33-35.

<sup>93</sup> ADLA, L 624, extrait du registre du bureau central d'administration de la ville de Nantes, 14 mars 1793. Jean QUÉNIART, *Culture et société urbaine dans la France de l'Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires de Rennes, 1978, p. 432-435. Cf. Bernard GIBAUD, *Aux conflits de deux libertés, Révolutions et droit d'association*, Paris : Mutualité française, 1989.

<sup>94</sup> Après avoir déménagé rue Haute du Château en 1792, la Chambre de lecture de la Ville devient la Chambre du Château et reconstituée sa bibliothèque est reconstituée après les saisies révolutionnaires. Guillaume BOUCHAUD, « Les chambres de lecture... », *art. cit.*, p. 368. Jean de LA ROBRIE, « La bibliothèque du Cercle Louis XVI, anciennement Chambre littéraire de la Ville », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Atlantique*, 1972, t. 111, p. 20-26. La Société de lecture de la Fosse et son émanation, la Société du Soleil, sont à l'origine, en 1808, de la Chambre de la Réunion. En 1859, celle-ci intègre la Société des beaux-arts créée en 1830.

<sup>95</sup> ADLA, 4 M 237, *Règlement du Club du Sport adopté le 10 février 1864*, Nantes : Imprimerie Vincent Forest et Emile Grimaud, sd.

<sup>96</sup> Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition...*, *op. cit.*. Voir la base du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) : <http://cths.fr/an/liste> (consulté le 12 février 2018) ; Emmanuelle PICARD (dir.), « Les historiens français : la construction d'une discipline académique (1800-2005) », mars 2009 [en ligne] <http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/?q=nhist-academies-list>, consulté le 12 février 2018. Hervé LEUWERS, Jean-Paul BARRIÈRE, Bernard LEFEBVRE, *Élites et sociabilités au XIX<sup>e</sup> siècle. Héritages, identités*, Villeneuve d'Ascq : Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2001.

<sup>97</sup> Catherine BLANLOEIL, *De l'institut départemental à la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure : une société savante de province au XIX<sup>e</sup> siècle (1798-1914)*, thèse de doctorat en physique sous la direction de Jean Dhombres, université de Nantes, centre d'Histoire des sciences et des techniques, 1992, p. 23-27. Yves ROCHCONGAR, *Nantes. Des hommes d'utilité publique. Une société savante au XIX<sup>e</sup> siècle*, Nantes : Coiffard libraire-éditeur, 2010.

analyse des structures de sociabilité nantaise entre 1815 et 1848, Yannick Le Marec observe que, « sans être complètement fermés, les cercles de la monarchie constitutionnelle apparaissent comme des structures de sociabilité essentiellement liées au commerce et au négoce<sup>98</sup> ». Il y distingue une « double stratification » : politique puisque les cercles sont marqués par une orientation politique, royaliste pour les uns, libérale pour les autres ; sociale puisque les sociétés les plus anciennes sont les plus fermées, réservées aux élites aristocratiques et négociantes de la fin de l’Ancien Régime, alors que les plus récentes sont ouvertes à des commerçants dont la fortune est nouvelle. Le Marec appuie son analyse notamment sur le rapport sur les sociétés littéraires et politiques adressé en février 1816 par le préfet de la Loire-Inférieure au ministre de la Police, le comte Decazes<sup>99</sup>. Le préfet fait un décompte des membres de ces sociétés autorisées, allant de 20 membres pour la plus petite, la société de la Paix ouverte en 1808, à la plus nombreuse, la société du Port-au-vin, forte de 150 membres depuis l’agrégation de 50 membres du Cercle de la rue Jean-Jacques, suite à des dissensions politiques. La société du Port-au-vin fait en effet partie des sociétés loyales envers les Bourbons, tout comme la Chambre de lecture de la Ville appelée Chambre de la rue du Château depuis 1792, la Société de la Réunion ou du Soleil, issue de la « réunion » en 1795 de la Chambre de lecture de la Fosse et de la Société du Soleil, fondée par elle en 1771, la Société du Lys et la Société des Amis du Roi, toutes deux nées avec la Restauration.

En 1816, ces dix sociétés ou cercles rassemblent ainsi 840 personnes, sans compter les 88 membres de l’Institut des sciences, lettres et arts, dont le préfet se contente de dire qu’elle est « fort nombreuse<sup>100</sup> ». Le préfet cite aussi trois loges, dont deux sont fermées la même année, dans un contexte de répression politique, et ne sont pas connues par ailleurs. La troisième, nommée Paix et Union, est fermée avant d’ouvrir à nouveau en 1819, sous le nom des Arts et de l’Amitié, avec 26 membres. D’après le rapport du préfet, on peut donc estimer à environ un millier de personnes (954) les membres de sociétés et cercles littéraires à Nantes, à une époque où cette ville compte 69 057 habitants (populations mobiles non comprises)<sup>101</sup>. Cela correspond seulement 1,38 % de la population qui participe à cette forme de sociabilité, soit une très faible part de la population<sup>102</sup>. Ce constat pourrait être élargi au reste du département puisque ce

---

<sup>98</sup> Yannick LE MAREC, *Le temps des capacités. Les diplômés nantais à la conquête du pouvoir dans la ville*, Paris : Belin, 2000, p. 33. Le clivage social et politique entre sociétés aristocratiques et cercles libéraux constaté à Nantes se retrouve à Rennes : Pascal BURGUIN, *Une ville et ses élites...*, op. cit., p. 565.

<sup>99</sup> ADLA, 4 M 246, lettre du préfet de Loire-inférieure au ministre de l’Intérieur, 2 février 1816.

<sup>100</sup> Cf. *Etrennes royales de Nantes*, 1816.

<sup>101</sup> AMN, 1 F 19-26, Nantes, recensement de la population de 1818.

<sup>102</sup> Il est difficile d’avoir des éléments de comparaison. Jean-Bernard Vaultier, dans sa thèse sur les sociétés savantes de Charente-Inférieure, évalue à environ 250 personnes les membres des neuf sociétés savantes du département sous

dernier ne compte que deux chambres littéraires, l'une à Paimboeuf, autorisée depuis 1816, et l'autre à Ancenis, remontant à 1775, fermée en 1815 avant d'être à nouveau autorisée l'année suivante<sup>103</sup>.

Si les élites de Nantes se caractérisent par leur capacité matérielle à jouir d'un loisir cultivé, pouvant occuper leur temps libre grâce à des formes organisées de sociabilité<sup>104</sup>, il ne semble pas qu'il en soit alors de même pour les couches les plus humbles de la population, d'après les registres officiels. Pourtant, d'autres formes de sociabilité existent ou apparaissent alors pour les ouvriers : sociétés de compagnonnage dont certaines remonteraient à l'Ancien Régime<sup>105</sup>, comme deux sociétés de portefaix fondées en 1783 et autorisées par le maire de Nantes en 1817<sup>106</sup>, sociétés de bienfaisance comme la société de bienfaisance des ouvriers tisserands autorisée en 1824. Mais il faut attendre les années 1830 pour avoir un aperçu plus complet de ces formes de sociabilité et de leur rôle dans l'encadrement de loisirs.

### *Sous la monarchie de Juillet, une certaine diversité de structures de loisirs selon les classes sociales*

Le lien explicite entre classes sociales et structures de sociabilité pour les loisirs est réalisé par le docteur Eugène Bonamy dans sa description des différentes classes sociales nantaises du début des années 1830, intégrée à l'œuvre réalisée avec son confrère Ange Guépin, *Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle*, parue en 1835. Or, ce lien peut être vérifié grâce à une enquête administrative de 1837 collectant les rapports des commissaires de police d'arrondissement de Nantes, l'« État des

---

la monarchie de Juillet (donc une vingtaine d'années plus tard) auxquels on peut ajouter une cinquantaine de membres de deux sociétés littéraires et artistiques de La Rochelle. Ces chiffres n'incluent pas les membres d'autres sociétés, autorisées ou non, cercles ou loges. Jean-Bernard VAULTIER, *Les sociétés savantes de la Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle. Institutions culturelles, sociabilités scientifiques, idéologies et représentations du monde*, thèse de histoire sous la direction de Didier Poton de Xaintrailles, Université de la Rochelle, 2006, p. 178. Faute de recensements systématiques, « il faut se contenter d'états des lieux partiels, opérés à partir de sources difficilement comparables », regrette Chloé Gaboriaux dans un éditorial récent de la revue *Le Mouvement social* : Chloé GABORIAUX, « Introuvable mais foisonnante... », *art. cit.*, p. 3-11.

<sup>103</sup> ADLA, 4 M 236, ajouts marginaux au Tableau des chambres de lecture établies dans la ville de Nantes, 8 octobre 1808 ; *ibid.*, État des Sociétés littéraires, Cercles, Cabinets ou Loges qui existent dans la ville de Nantes, 5 juillet 1820.

<sup>104</sup> Cf. Alain CORBIN, *L'avènement des loisirs...*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>105</sup> ADLA, 4 M 594, Sociétés compagnonniques, Compagnons passants couvreurs, rapport du commissaire de police de Nantes, 9 septembre 1899 : « cette société existerait depuis plus d'un siècle, sans qu'il soit possible de déterminer exactement la date de création et d'autorisation ». Sur le compagnonnage à Nantes, qui en est une des principales places en Bretagne, et sur les premières sociétés de secours mutuels, voir la synthèse suivante : Michel DENIS et Claude GESLIN, *La Bretagne des Bleus et des Blancs*, Rennes : Ouest-France, 2003, p. 564-570 et Ludovic MARCOS, art. « Compagnonnages », *Dictionnaire de Nantes, op. cit.*, p. 268-270.

<sup>106</sup> AMN, I2 C32 D1, Sociétés de secours mutuels et autres de même nature formées entre ouvriers, tableau du commissaire de police de Nantes, 31 janvier 1848.

sociétés philanthropiques ou autres, des chambres littéraires, cabinets de lecture, lieux de réunion, mères de compagnons existant à Nantes à l'époque du 20 février 1837 »<sup>107</sup>.

Bonamy distingue huit classes dans la société nantaise : la première appelée « Richesse », quatre autres correspondant à la bourgeoise, haute, aisée, gênée et pauvre, et enfin trois classes correspondant au monde ouvrier, aisé, pauvre ou dans l'extrême misère. Pour les couches les plus aisées, on constate qu'il y a peu d'évolution en ce qui concerne les sociabilités de loisirs depuis la Restauration. Ainsi Bonamy distingue la classe appelée « richesse » et, parmi les divertissements possibles, il cite « la chambre littéraire pour le chef de famille<sup>108</sup> ». On peut y voir une allusion aux deux chambres littéraires historiques de Nantes, la Chambre de la rue du Château et la Chambre de la Réunion. En 1837, les membres de la première « sont tous légitimistes » d'après le commissaire de police du 2<sup>e</sup> arrondissement et compte 140 membres ; la seconde en compte 225. On peut cependant supposer que ces 365 membres de ces chambres sont de fortunes relativement diverses, pouvant se réunir sur d'autres critères que celui de la richesse, le critère politique étant visiblement décisif pour appartenir à la Chambre de la rue du Château.

Si des membres de la haute bourgeoisie peuvent appartenir aux chambres littéraires proposées ci-dessus, beaucoup rejoignent de préférence un cercle, d'après Bonamy :

Les hommes de cette classe étant la plupart négociants, ce sont eux surtout qui remplissent les Cercles ; c'est là que se passent à peu près toutes leurs soirées, dans des conversations qui ont pour objet à peu près exclusif le commerce. Il y a quelque chose d'un peu étroit dans ces conversations ; car on n'y traite guères que des affaires individuelles ; telle cependant ne devrait pas être, ce nous semble, la destination d'un Cercle. Après une journée passée au comptoir, après deux ou trois heures de bourse pour les transactions particulières, on aimerait à voir les négociants oublier un instant, le soir, leur individualisme, pour discuter ensemble leurs intérêts communs<sup>109</sup>.

La leçon semble entendue : en 1837, les statuts du Cercle de Noë prohibent « toutes discussions ayant pour objet l'intérêt particulier de chaque sociétaire, soit pour l'achat ou pour la vente des marchandises, enfin tout ce qui est relatif à son commerce » pour sauvegarder la liberté d'entreprendre de chacun. En revanche, les statuts précisent que la bonne entente des membres « doit les engager dans l'intérêt général à se donner les renseignements nécessaires à leur commerce, par rapport aux personnes qui trompent journellement leur bonne foi<sup>110</sup>. » Ces cercles

---

<sup>107</sup> AMN, I2 C32 D1, État des sociétés philanthropiques ou autres, des chambres littéraires, cabinets de lecture, lieux de réunion, mères de compagnons existant à Nantes à l'époque du 20 février 1837, à compléter par les États établis par les commissaires des différents arrondissements, qui donnent parfois davantage de détails.

<sup>108</sup> Ange GUÉPIN, Eugène BONAMY, *Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle ; Statistique topographique, industrielle et morale faisant suite à l'Histoire des progrès de Nantes*, Nantes : Prosper Sébire libraire-éditeur, 1835, p. 460.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 466-467.

<sup>110</sup> ADLA, 4 M 236, Cercle des marchands de vin en gros dit Cercle de Noë, statuts, 1837.



littéraires sont aussi ouverts aux jeux, en particulier au billard. On en recense huit à Nantes en 1837, et ils rassemblent 802 membres. Certains de ces cercles sont aussi ouverts à ce que Bonamy appelle la « bourgeoisie aisée » même si, dans ce milieu, « le chef de famille est un abonné très fidèle du cabinet de lecture<sup>111</sup> » – on compte quatre cabinets de lecture en 1837 mais l'*État des sociétés* de 1837 n'en précise pas le nombre d'abonnés<sup>112</sup>.

À ces sociétés ouvertes aux Nantais les plus aisés, on peut ajouter quatre sociétés savantes, parmi lesquelles la Société académique, ainsi qu'une société musicale fondée en 1826, la Société philharmonique qui se réunit chaque quinzaine dans « la grande salle de l'hôtel de ville<sup>113</sup> », et dont les membres appartiennent à l'élite urbaine. Enfin, les loges maçonniques sont caractérisées par une ouverture comparable à celle des cercles en réunissant négociants, capitaines, industriels artistes et « membres des capacités de toutes les professions<sup>114</sup> ». Au total 1725 personnes appartiennent à ces structures de sociabilité comparables à celles de 1816, sans compter les abonnés des cabinets de lecture en nombre indéterminé mais, semble-t-il, croissant. Mais il est difficile de compter ces cabinets de lecture parmi les associations, même s'ils ont des abonnés qui peuvent s'y retrouver : a priori ceux-ci se contentent de lire et échangent peu entre eux<sup>115</sup>. La plupart des libraires tenant ces cabinets de lecture cherchent à attirer un public populaire en offrant des abonnements relativement peu chers et en permettant d'accéder à un large choix de romans ; pourtant, on peut se demander si d'autres ne cherchent pas à se transformer en cercle littéraire à destination de la bourgeoisie aisée, par exemple en prenant le nom de « salon littéraire » comme Lebourg en 1829<sup>116</sup>.

---

<sup>111</sup> Ange GUÉPIN, Eugène BONAMY, *Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, op. cit., p. 473.

<sup>112</sup> Patricia SOREL, *La Révolution du livre et de la presse en Bretagne (1789-1830)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 205-215.

<sup>113</sup> AMN, 2 R 756, minute de la lettre du maire de Nantes aux membres de la Société philharmonique, 3 octobre 1826. Parmi les membres de la société figurent des amateurs issus de la bourgeoisie comme Ogée père, Mellinet ou Graslin. Cf. Marie-Claire MUSSAT, art. « Nantes », dans Joël-Marie FAUQUET, *Dictionnaire de la musique française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Fayard, 2003p. 853.

<sup>114</sup> Yannick LE MAREC, *Le temps des capacités...*, op. cit., p. 34-35.

<sup>115</sup> AMN, I2 C32 D1, *État des sociétés philanthropiques ou autres, des chambres littéraires, lieux de réunion, cabinets de lecture, mères de compagnons, cafés suspects existant à Nantes à l'époque du 20 février 1837* par le commissaire de police du 3<sup>e</sup> arrondissement. Par exemple, le cabinet de lecture du sieur Pecot, qui « n'a qu'un brevet de libraire », ne fait qu'offrir la lecture de « journaux et livres scientifiques ». Cette mention rejoint l'avis d'Étienne François et de Rolf Reichardt, pour qui ces cabinets de lecture peuvent difficilement être considérés comme des « institutions de sociabilité » dans la mesure où ils se contentent de vendre ou de prêter des livres à leurs clients mais ne leur offre pas « la possibilité de se rencontrer et de prolonger la lecture sous forme de discussion collective ». Étienne FRANÇOIS et Rolf REICHARDT, « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 34 n° 3, 1987, p. 468.

<sup>116</sup> On n'en sait pas davantage sur les activités exercées alors. La transformation de cabinets de lecture en salons littéraires se retrouve aussi à Rennes : Jacques GURY, « Lire à Rennes de Louis XVI à Louis-Philippe », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1985, t. LXII, p. 405.

Ainsi, sur une population de 71 728 habitants (personnes mobiles non comprises) en 1837<sup>117</sup>, plus de 2,40 % profitent de sociétés dédiées aux loisirs, preuve d'un élargissement du public concerné, de la haute bourgeoisie aux artisans et petits commerçants, enrichi par les activités de cette ville portuaire et bénéficiant d'une plus grande offre en matière d'associations de loisirs. Cet élargissement se manifeste aussi à l'échelle départementale, où, à la fin de la monarchie de Juillet, on relève, en dehors de Nantes, l'existence de 12 chambres littéraires ou cercles, pour 2 seulement en 1820 : ces chambres littéraires sont présentes sur tout le territoire départemental, en particulier à l'ouest du département puisque la moitié se situe dans l'arrondissement de Savenay dont deux au Croisic et une à Guérande<sup>118</sup>.

En ce qui concerne les ouvriers, divisés par Bonamy en trois catégories, seule la couche la plus avantagée a accès à des loisirs. En effet, l'auteur passe très vite sur le cas des ouvriers pauvres en donnant une image très noire des conditions de vie de l'ouvrier misérable : « pour lui, point de cercles, point de jouissances d'art, il n'a pas de quoi les payer, et d'ailleurs ses sens n'ont pas été exercés à les sentir. Le spectacle aussi, qui a pour lui quelque attrait, est au-dessus de ses moyens<sup>119</sup>. » Pour les ouvriers les plus aisés, « les imprimeurs, les maçons, charpentiers, menuisiers », les loisirs peuvent être structurés par un cadre associatif : le compagnonnage<sup>120</sup>. En effet, Bonamy cite les réunions de compagnonnage à la suite d'autres distractions possibles pour ces ouvriers : les bals l'hiver, les promenades l'été<sup>121</sup>. Il poursuit :

Puis, il y a chaque année des réunions pour les travailleurs d'un même corps d'état avec leurs femmes et leurs familles. Ces réunions spéciales, où les individus de professions différentes ne sont pas admis, tiennent à une autre institution dont nous ne pouvons dire qu'un mot ici, bien qu'elle soit d'une grande importance. Le compagnonnage, encore fort répandu à Nantes, l'est surtout chez les ouvriers aisés (...) Le compagnonnage, tel qu'il est aujourd'hui, entretient la haine entre les travailleurs de différentes professions<sup>122</sup>.

Si l'on en croit l'*État des sociétés* de 1837, au moins 880 ouvriers nantais participent à ces sociétés de compagnonnage, sans parler des 1081 ouvriers qui appartiennent aux sociétés de bienfaisance ou de secours mutuels. L'objectif premier de ces sociétés est évidemment

---

<sup>117</sup> AMN, 1 F 53-60, Nantes, recensement de la population de 1834.

<sup>118</sup> ADLA, 4 M 246, Département de la Loire-Inférieure, Relevé des associations, sd (avant octobre 1845).

<sup>119</sup> Ange GUÉPIN, Eugène BONAMY, *Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, op. cit., p. 487.

<sup>120</sup> Le compagnonnage n'est qu'un aspect du phénomène associatif qui se développe dans les années 1830. En effet, à partir de 1833, se répand l'idée d'une association, « non d'un corps de métier ou d'une profession », ce qui est le cas du modèle du compagnonnage très présent à Nantes, mais « de tous les métiers établissant des relations de solidarité fraternelle entre les différentes catégories de travailleurs » dont on peut voir une des premières manifestations à Nantes fin 1848 avec la Société Fraternelle, dite association de secours entre tous les travailleurs, fondée par Ange Guépin. Cyrille FERRATON, *Associations et coopératives. Une autre histoire économique*, Ramonville Saint-Agne : Editions Érès, 2007, p. 29-30.

<sup>121</sup> Ces loisirs informels des classes populaires à Nantes sont présentés dans une synthèse qui s'étend à tout le siècle par Alain CROIX et alii, *Histoire populaire de Nantes...*, op. cit., p. 240-247.

<sup>122</sup> Ange GUÉPIN, Eugène BONAMY, *Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, op. cit., p. 481-482.

professionnel, ce que rappellent les commissaires de police quand ils précisent que les ouvriers s'y « occupent de leur état ». Parfois anciennes, ces sociétés jouent un rôle social et politique : la crainte des autorités est leur coalition pour revendiquer une augmentation de salaire comme le signale le maire de Nantes au préfet en 1843<sup>123</sup>. Ces sociétés sont donc très surveillées pour leurs activités politiques, comme en témoignent plusieurs rapports de commissaires de police au maire de Nantes dès 1833<sup>124</sup>. Mais, à un moment où la distinction entre temps de travail et temps de loisir n'est alors pas complète<sup>125</sup>, les sociétés de compagnonnage peuvent aussi être des lieux de loisirs, ne serait-ce parce qu'elles tiennent leurs réunions régulières dans des cabarets ou des auberges<sup>126</sup> : en 1837, c'est le cas pour au moins 13 sociétés de compagnonnage sur 32. Ces réunions sont aussi régulièrement ouvertes aux femmes et aux familles si l'on en croit Bonamy, même si, le plus souvent, les compagnons se retrouvent entre hommes pour « se recréer entr'eux », à l'image des maîtres boulangers anciens qui se réunissent tous les soirs chez un aubergiste de la place du Commerce, comme le font de leur côté les jeunes, chez Normand, cabaretier de la rue de la Pérouse<sup>127</sup>. D'après Jean-Marie Moine, de telles réunions des compagnons sont alors coutumières et sont l'occasion de discussions et de jeux<sup>128</sup>, activités de loisirs qui sont finalement assez proches de celles pratiquées dans bon nombre de cercles, pour des catégories de population plus aisées.

Si l'on fait un bilan de la participation de membres de la population nantaise aux diverses sociétés en 1837, on constate qu'au total 3784 personnes se répartissent en 68 associations – abstraction faite des appartenances multiples. Ainsi, au moins 5,27 % de la population nantaise participe à des structures de sociabilité qui, pour les deux tiers d'entre elles, correspondent à des associations dédiées aux loisirs de manière habituelle ou occasionnelle. Dans le cas des ouvriers aisés, on constate que les sociétés de compagnonnage offrent un cadre aussi bien au travail qu'aux loisirs, à un moment où le temps consacré à l'un et aux autres tend à se distinguer. Ainsi, ces sociétés offrent un espace aux ouvriers pour s'adonner à des activités de loisir, dans les

---

<sup>123</sup> AMN, I2 C32 D1, minute de la lettre du maire de Nantes au préfet de la Loire-Inférieure, 20 décembre 1843.

<sup>124</sup> AMN, I2 C32 D1, rapport du commissaire de police Hémery au maire de Nantes, 27 novembre 1833, et du commissaire de police du 5<sup>e</sup> arrondissement Dompvieux, 27 novembre 1833.

<sup>125</sup> Cf. Alain CORBIN, *L'avènement des loisirs...*, *op. cit.*, p. 14. Michel BONNEAU, *Les loisirs...*, *op. cit.*, p. 32.

<sup>126</sup> Dans leur article sur les formes de sociabilité en France, Étienne François et Rolf Reichardt insistent sur les liens entre les compagnonnages et « d'autres formes de sociabilité populaire, telles les assemblées de jeunesse, les confréries, les loges ou les cabarets » dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Étienne FRANÇOIS et Rolf REICHARDT, *art. cit.*, p. 463.

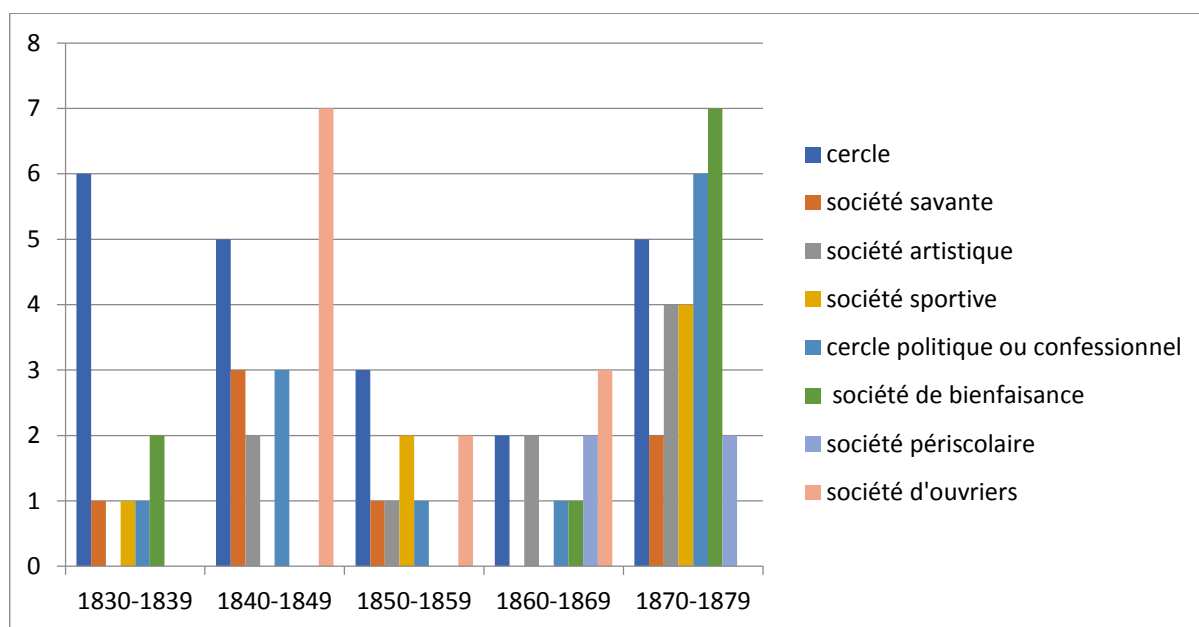
<sup>127</sup> AMN, I2 C32 D1, État des sociétés..., 1837. L'expression « se recréer entr'eux » témoigne du regard du fonctionnaire sur le loisir populaire vu sous l'angle de la récréation des forces de travail, du repos. Cf. Alain CORBIN, *L'avènement des loisirs...*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>128</sup> Jean-Marie MOINE, « Les loisirs dans le compagnonnage au XIX<sup>e</sup> siècle », dans Robert BECK et Anna MADŒUF, (dir.), *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Tours : Presses de l'Université F. Rabelais de Tours, 2005, p. 71-72.

limites d'un temps très raccourci, et ainsi permettent de contourner la « méfiance de l'État par rapport aux corps intermédiaires » qui a eu « pour première conséquence de limiter la dimension culturelle aux pratiques intellectuelles des classes sociales dominantes » entre 1815 et 1880<sup>129</sup>. Or des évolutions significatives apparaissent à partir de la monarchie de Juillet concernant aussi bien la bourgeoisie que les classes populaires.

*De la monarchie de Juillet à l'établissement de la République (1834-1879) : spécialisation d'associations dans les loisirs*

Quand, en 1845, le préfet dresse un tableau des associations à Nantes, il sépare strictement les « sociétés de bienfaisance et de secours mutuels formées par la classe ouvrière », au nombre de 45, dont 39 de plus de vingt membres sans autorisation depuis 1834 mais tolérées dans la mesure où l'ordre public n'est pas troublé, et les « réunions d'art ou d'agrément », au nombre de 19, dont trois seulement de moins de vingt membres<sup>130</sup>. Or, on perçoit déjà les principales évolutions qui vont aller en s'accroissant au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : de nouveaux types d'associations apparaissent et se multiplient dans les décennies qui suivent, d'abord au profit des classes aisées. Le graphique ci-dessous répertorie les associations autorisées en distinguant plusieurs catégories selon les activités qui y sont proposées (les sociétés d'ouvriers rassemblent les sociétés de compagnons et les sociétés de secours mutuels).



*Création d'associations à Nantes, par catégorie, de 1830 à 1879*

<sup>129</sup> Loïc VADELORGE, « Le fait associatif... », *art. cit.*, p. 67.

<sup>130</sup> AMN, I2 C32 D1, lettre du préfet de la Loire-Inférieure au maire de Nantes, 29 janvier 1845.

Certes, le cercle reste une forme privilégiée de sociabilité structurée avec 21 créations de cercles recensées entre 1834 et 1879, sans compter six cercles confessionnels ou politiques qui, le plus souvent, fonctionnent dans les faits comme les cercles traditionnels. Par ailleurs, d'autres types de société déjà existants sont encore créés : sept sociétés savantes ou dix sociétés de bienfaisance, lieux de patronage par les élites de populations démunies<sup>131</sup>. Mais peu à peu d'autres formes de sociabilité se distinguent : neuf sociétés artistiques, la plupart des sociétés musicales dont la doyenne est la Société philharmonique créée en 1826<sup>132</sup>, sept sociétés sportives, et, à la fin de la période, quatre sociétés périscolaires parmi lesquelles on peut distinguer deux amicales comme la Société amicale des anciens élèves du Lycée, fondée en 1867, et deux sociétés d'enseignement populaire comme l'Association polytechnique nantaise pour la propagation de l'enseignement professionnel et des cours d'adultes publics et gratuits, fondée en 1865. Ce souci d'éducation et d'encadrement des classes populaires se retrouve dans les années 1870 dans la formation de cinq cercles catholiques d'ouvriers par des membres de la bourgeoisie nantaise, à la suite de la création en 1871 de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers par le comte Albert de Mun. Cette chronologie de la diversification des associations se retrouve de manière tout à fait parallèle à Lyon et en Vendée où Soizic Lebrat constate une « marginalisation de la sociabilité des cercles<sup>133</sup> ».

Pour les ouvriers, les sociétés de compagnonnage et les sociétés de secours mutuels permettent toujours la défense de leurs conditions de travail et de vie : douze sont créées après 1848, dont plus de la moitié avec l'avènement de la Deuxième République qui permet la liberté associative. Or, avec le Second Empire apparaissent des formes de sociabilités accueillant plus spécifiquement les loisirs des ouvriers. Parmi elles, on peut citer la Société Le Meignen autorisée en 1852, regroupant des ouvriers afin « de se délasser de leurs travaux par des jeux et

---

<sup>131</sup> Certaines œuvres de bienfaisance catholiques sont présentées par Yveline Bernard dans sa thèse sur les patronages catholiques à Nantes entre 1844 et 1965 : Yveline BERNARD, *Les patronages catholiques...*, *op. cit.*, p. 26-42, en particulier l'œuvre des Petits ramoneurs fondée en 1857, p. 34-36 et l'œuvre de Notre-Dame de Toutes-joies fondée en 1845 qui plus qu'un patronage est une « institution au service de la classe ouvrière nantaise », p. 65-117.

<sup>132</sup> Par rapport à d'autres villes, cette création n'est pas particulièrement tardive, car si elle intervient vingt-cinq ans après celle de Lille, elle est antérieure à des sociétés comparables fondées à Lyon en 1830, à Rennes en 1832-1834 ou au Mans en 1834. Soizic LEBRAT, *Sociabilités musicales au XIX<sup>e</sup> siècle. Loire-Inférieure et Vendée*, mémoire de DEA en Histoire sous la direction de Guy Saupin, Université de Nantes, 2004, p. 34.

<sup>133</sup> Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, *op. cit.*, p. 278-279, figure 9 ; Catherine PELLISSIER, *Loisirs et sociabilités...*, *op. cit.*, p. 16-17. Ce phénomène de multiplication et de spécialisation des associations se constate donc aussi en milieu rural : Jean-Claude FARCY, « Le temps libre au village », dans Alain CORBIN, *L'avènement des loisirs...*, *op. cit.*, p. 253-261. Dans une moindre mesure, on l'observe aussi à Rennes : Pascal BURGUIN, *Une ville et ses élites...*, *op. cit.*, p. 574-585.

amusements permis », sans qu'on en sache plus sur ces activités de loisir<sup>134</sup>. Il s'agit ici sans doute de typographes qui appartiennent aux catégories les plus aisées des ouvriers, déjà organisés en Société philanthropique depuis 1833<sup>135</sup>. Leur relative aisance leur permet désormais de s'associer pour donner un cadre formel à leurs loisirs, sans qu'on puisse parler de mimétisme des loisirs des classes aisées ni de patronage de la part de ces derniers.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on constate donc les prémices d'une démocratisation des loisirs, avec l'extension aux classes moyennes naissantes des loisirs cultivés des classes privilégiées, au sein d'associations de plus en plus spécialisées. Les classes populaires bénéficient de peu de temps de loisirs mais peuvent en jouir de manière collective dans des associations de compagnonnage, ou, pour les plus favorisées, dans des associations consacrées spécifiquement à leurs loisirs. Ces évolutions vont se renforcer considérablement jusqu'à la Grande Guerre.

### **La naissance du Clou au cœur de « l'affirmation d'une société de loisirs » de 1880 à 1914**

La démocratisation des loisirs qui apparaît au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle se manifeste par une augmentation de la population bénéficiant de loisirs et, de manière parallèle, par l'encadrement de ces loisirs dans des associations de plus en plus spécialisées et diverses. Nous chercherons donc à montrer, dans un premier temps, qu'une part de plus en plus importante de la population nantaise peut bénéficier d'associations de loisirs, puis que les pratiques de loisirs elles-mêmes se démocratisent. Nous nous demanderons aussi dans quelle mesure l'apparition d'une culture de masse ne tend pas à uniformiser les loisirs des différentes catégories sociales.

Pour étayer une approche quantitative du phénomène associatif à Nantes, nous nous sommes fondés plus haut sur le recensement des associations en 1899<sup>136</sup>. Malheureusement cette liste et les rapports réalisés au préalable par les services de la préfecture n'indiquent pas le nombre de membres, pas plus que la plupart des autres tableaux des associations conservés aux archives départementales ou municipales. Seule une liste de 1872 détaille la composition de neuf cercles ; elle est donc loin de permettre un état des lieux exhaustif<sup>137</sup>. Pour avoir une idée de la

---

<sup>134</sup> ADLA, 4 M 237, minute de la lettre du préfet de la Loire-Inférieure à Félix Le Meignen, imprimeur et compositeur, 27 juillet 1852. Le terme de compositeur correspond au métier de typographe et non à une activité musicale. Il semblerait que Soizic Lebrat confonde cette société avec le Cercle de l'Harmonie, fondé la même année mais ne comptant aucun ouvrier typographe dans les rangs de ses membres fondateurs, mais des employés, des négociants ou des fonctionnaires. Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, *op. cit.*, p. 189.

<sup>135</sup> AMN, Q5 C20 D26, Chambre syndicale typographique et Société philanthropique de Nantes (1833-1909). Michel DENIS et Claude GESLIN, *La Bretagne...*, *op. cit.*, p. 568-569.

<sup>136</sup> ADLA, 4 M 248, Cercles et Sociétés du département, 1899 ; 4 M 252, Associations autorisées par application de l'article 291 du Code pénal, liste mise à jour en septembre 1899.

<sup>137</sup> ADLA, 4 M 237, État des Cercles et sociétés existant dans la Ville de Nantes au 17 septembre 1872. Au total 1639 membres d'associations de loisirs sont recensés.

pénétration du phénomène associatif dans la société nantaise, nous avons établi une moyenne d'un peu plus de 60 membres par association<sup>138</sup>, en tenant compte des variations importantes selon les types d'associations : les sociétés musicales, qui correspondent à 16 % des associations en 1899, ne comptent en moyenne que 7,68 membres alors que les sociétés périscolaires, qui correspondent à 4,5 % des associations en 1899, en comptent 173. On obtient ainsi un total minimum de 7391 personnes adhérant à une association, soit au moins 6,3 % de la population de Nantes (125 757 habitants en 1896 hors Chantenay et Doulon). Si on ajoute les 15 502 membres de sociétés de secours mutuels des 57 sociétés qui ont leur siège à Nantes, on obtient un nombre minimum de 23 440 personnes appartenant à une association soit 18,6 % de la population nantaise ; soit un pourcentage 3,5 fois supérieur à celui de 1837, qui était de 5,27 %<sup>139</sup>. Nous pouvons cependant nous demander si cette augmentation de la part de la population participant à des associations touche de la même manière les diverses couches de la société nantaise, en particulier en matière de loisirs, grâce à l'étude de la composition sociale de plusieurs types de sociétés de loisirs : les cercles, les sociétés musicales et les sociétés sportives.

#### *L'élargissement des activités de loisirs cultivés aux classes moyennes : l'exemple des cercles*

Nous avons vu que les cercles sont des sociétés de loisirs caractéristiques de la bourgeoisie aisée depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Pourtant, ce type de société connaît une double évolution qui peut sembler paradoxale. D'une part, c'est un modèle qui se répand en absorbant les sociétés plus élitistes mais aussi en touchant les classes moins aisées qui en étaient exclues quelques décennies plus tôt. D'autre part, alors que le cercle portait, dans les premières décennies du siècle, un appel à la démocratie et au libéralisme en étant une « association horizontale-égalitaire » par sa structure même, et apparaissait donc comme une « institution implicitement libérale<sup>140</sup> », il devient de plus en plus synonyme de fermeture.

En 1894, Nantes compte dix-sept cercles parmi lesquels les anciennes chambres littéraires réservées à l'aristocratie et à la haute bourgeoisie<sup>141</sup>. La Chambre littéraire du Château devient le Cercle Louis XVI en s'installant à l'hôtel de Montaudouin face à la place Louis XVI, en 1876<sup>142</sup>. Ce nom de Cercle Louis XVI affiche aussi les préférences politiques de ses membres, « irréductibles royalistes » selon un rapport de police de 1912. Les membres peuvent jouir d'une

---

<sup>138</sup> Nous nous sommes basés sur des listes de membres conservées dans les dossiers de 71 associations dans les décennies 1880 et 1890. Nous reconnaissons la part d'arbitraire de cette estimation puisqu'elle dépend des sources à une date donnée, et qu'elle ne tient donc pas compte de l'évolution du nombre de membres.

<sup>139</sup> Auguste DUPONT, « Nantes et le département » dans *La ville de Nantes et la Loire-Inférieure*, p. 20.

<sup>140</sup> Maurice AGULHON, *Le Cercle dans la France bourgeoise...*, *op. cit.*, p. 70-71.

<sup>141</sup> ADLA, 4 M 250, Tableau numérique des cercles fonctionnant dans la Loire-Inférieure, 24 mai 1894.

<sup>142</sup> Jean-Guillaume BOUCHAUD, « Les chambres de lecture... », *art. cit.*, p. 377.

vaste bibliothèque aux « volumes anciens d'un prix inestimable<sup>143</sup> », jouer au billard, aux cartes ou au tric-trac, consommer de la bière et du tabac. Quant à la Société des Beaux-arts, dans laquelle s'est fondue en 1859 la Chambre de la Réunion, elle est considérée en 1885 par le préfet de la Loire-Inférieure comme « un cercle aristocratique » plutôt fermé qui « donne de temps en temps des représentations théâtrales auxquelles ne sont invités que les sociétaires et leurs amis<sup>144</sup>. » Si les anciennes sociabilités élitaires ressemblent de plus en plus aux autres cercles, sinon dans leur composition sociale, du moins dans leurs activités, le modèle du cercle attire de plus en plus les classes moyennes qui participent à la formation de cercles plus ou moins éphémères – on recense quatorze créations entre 1880 et 1900. Cette multiplication des cercles n'est pas propre à Nantes. En effet, on retrouve ce phénomène dans le département, où ils sont 25 en 1899 mais aussi dans d'autres grandes villes comme Lyon ou plus encore à Paris, dans des proportions dignes de la capitale, puisqu'on y dénombre 200 cercles en 1885<sup>145</sup>. En revanche, une ville comme Orléans n'en compte que cinq réservés aux élites, au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>146</sup>.

À Nantes, la multiplication des cercles est aussi liée à la formation de sociétés ouvertes aux artisans ou aux petits commerçants. C'est le cas du Cercle Saint-Similien et Saint-Nicolas, alliant études sociales et mutualité par des secours en cas de naissances et de décès : il rassemble sur des convictions religieuses des membres de la bourgeoisie, propriétaires, négociants, médecins, professions libérales et, à hauteur de 48,5 %, des artisans, des ouvriers qualifiés ou des employés<sup>147</sup>. Au Cercle nantais du Commerce et de l'Industrie établi en 1887 place Royale au-dessus du Café Continental, et dont le gérant est Charles Viriot, 46 % des membres sont des propriétaires et négociants, 14 % des entrepreneurs ou des commerçants, avec l'imprécision que recouvrent alors ces catégories. Les classes intermédiaires sont aussi représentées par des fonctionnaires (10,5 %), dont plusieurs employés des chemins de fer de l'État, ou par des

---

<sup>143</sup> ADLA, 4 M 592, rapport de police sur le Cercle Louis XVI, 13 janvier 1912.

<sup>144</sup> Lors de sa fondation en 1842, le Cercle des beaux-arts offre à ses quatre cents membres l'accès à ses salons de lecture, sa salle de jeux ou sa « salle des fumeurs », tout en veillant à la promotion des beaux-arts par l'organisation d'expositions régulières. Cf. *Règlement général de la Société des Beaux-arts de Nantes*, Nantes : impr. Camille Mellinet, 1842. Mais il abandonne peu à peu ce projet inscrit dans ses statuts (art. 46 et 47) pour se tourner vers le théâtre. ADLA, 148 T, minute de la lettre du préfet de Loire-Inférieure au ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des cultes, 24 juin 1885.

<sup>145</sup> Catherine PELLISSIER, *Loisirs et sociabilités...*, *op. cit.*, p. 17 : « L'engouement pour la formule du cercle ne cesse de croître et de nouvelles créations jalonnent la seconde moitié du siècle (Cercle de Lyon en 1868) ». Joanne VAJDA, « Espaces de loisirs de la société cosmopolite parisienne. L'influence de l'élite voyageuse, 1855-1937 », dans Robert BECK et Anna MADŒUF, (dir.), *Divertissements et loisirs...*, *op. cit.*, p. 84-87. Benoît Lecoq ne recense que 73 cercles actifs en 1885 mais compte 304 fondations entre 1860 et 1901. Benoît LECOQ, « Les cercles parisiens... », *art. cit.*, p. 593-594.

<sup>146</sup> Marie-Cécile SAINSON, *La bonne société orléanaise. 1850-1914. Loisirs et sociabilité*, Orléans : Paradigme, 2017, p. 6.

<sup>147</sup> ADLA, 4 M 238, liste des membres et associés du Cercle Saint-Similien et Saint-Nicolas, 30 juin 1881.



employés d'entreprises privées (17,5 %), représentants de commerce, agents d'assurance ou maître d'hôtel.

Les exemples pourraient être multipliés et montrent un élargissement de l'assise sociale des cercles aux professions intermédiaires, aux artisans, aux employés qui n'hésitent pas à engager une partie de leur salaire au jeu comme le signale le commissaire central au préfet de la Loire-Inférieure : au Cercle nantais du Commerce et de l'Industrie, « il est parfaitement établi qu'on continue de jouer (...) jusqu'à une heure avancée de la nuit (3 ou 4 heures du matin) mais (...) on joue très rarement plus de 20 francs par partie et très souvent des sommes moindres<sup>148</sup>. » Cette nuance portée par le commissaire ne doit pas cacher qu'il arrive que chez tel employé de commerce « son amour du plaisir est supérieur à ses ressources » et que les activités d'un cercle comme les jeux d'argent, pourtant prohibés, y attirent de nouveaux membres ou suscitent la création de nouvelles sociétés, phénomène visible aussi à Paris<sup>149</sup>. Ainsi peu à peu, la démocratisation du cercle peut entraîner la disparition des activités culturelles au profit du simple jeu d'argent<sup>150</sup>.

Mais, à mesure que le modèle se répand, le terme de cercle devient aussi de plus en plus synonyme d'homogénéisation et de fermeture. Ce changement de signification passe par une disparition progressive de la charge idéologique libérale contenue par le terme cercle quelques décennies plus tôt, comme le remarque Maurice Agulhon<sup>151</sup>. La définition donnée par Littré peut rendre compte de l'acception plus neutre du mot cercle au début de la III<sup>e</sup> République : « Association dont les membres se réunissent dans un lieu loué à frais communs pour s'entretenir, jouer, etc. Fonder un cercle. Cercle politique, littéraire, etc.<sup>152</sup>. » Bientôt, dans les années 1880-1890, le cercle n'apparaît plus comme une association à portée démocratique parce qu'il serait égalitaire, horizontal, mais plutôt comme le lieu de l'entre-soi et de la ségrégation, lieu commun depuis les années 1840<sup>153</sup>. Ainsi, lors de la réunion préparatoire à la constitution de la Société nantaise d'escrime, Émile Ladmirault juge nécessaire de justifier l'usage courant de

---

<sup>148</sup> ADLA, 4 M 238, Cercle nantais du Commerce et de l'industrie, rapport du commissaire central au préfet de la Loire-Inférieure, 4 avril 1887.

<sup>149</sup> ADLA, 4 M 238, rapport du commissaire central sur les membres du Cercle récréatif se réunissant à la maison Harel, 25 juin 1880. Cf. Joanne VAJDA, « Espaces de loisirs... », *art. cit.*, p. 84. L'auteur y analyse le phénomène de l'attraction des riches voyageurs étrangers dans les cercles qui se transforment en maisons de jeu. On le retrouve à Nantes par exemple au Cercle du Sport, fondé en 1864, et dont le président est Prosper Coinquet, « à l'époque des courses » qui attirent à Nantes de riches étrangers. ADLA 4 M 237, lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Loire-Inférieure, 28 janvier 1867. Sur l'élargissement de l'institution du cercle à de nouvelles classes sociales et la diffusion du « jeu d'argent pratiqué à l'excès » à Paris.

<sup>150</sup> Benoît LECOQ, « Les cercles parisiens... », *art. cit.*, p. 594-595.

<sup>151</sup> Maurice AGULHON, *Le Cercle dans la France bourgeoise...*, *op. cit.*, p. 82.

<sup>152</sup> Emile LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, t. 1, Paris : L. Hachette, 1873-1874, p. 529.

<sup>153</sup> Maurice AGULHON, *Le Cercle dans la France bourgeoise...*, *op. cit.*, p. 76-78.

l'expression Cercle de l'Épée pour désigner l'association, en récusant toute représentation négative du mot cercle comme synonyme d'entre-soi :

Il nous faut donc dire bien haut que le Cercle de l'Épée n'est pas une coterie, tant s'en faut, et qu'il sera toujours heureux de compter parmi ses adhérents des abonnés de Salles d'armes étrangères, de même qu'il verra avec plaisir ses propres Membres fréquenter ces Salles et même s'y abonner<sup>154</sup>.

Il arrive pourtant que cet entre-soi soit recherché. C'est le cas en 1899 du Cercle des Fêtes de la Ville de Nantes, appelé aussi Comité Santeuil, qui souhaite se démarquer du Comité des fêtes fondé en septembre 1898, dans un contexte de luttes partisans où républicains et cléricaux s'affrontent pour le contrôle de l'organisation des fêtes nantaises, luttes exacerbées par le contexte de l'Affaire Dreyfus. Ce Comité des fêtes est dénoncé pour son ouverture sans discernement :

Pour une somme de cinq francs par an, tout le monde, sans exception pouvait y entrer et avoir droit au vote : il en est donc résulté que les membres des Cercles politiques, religieux et de Jeanne d'Arc y sont entrés en masse et sont absolument sûrs des votes. L'élément réactionnaire y domine donc<sup>155</sup>.

Le caractère sélectif du Cercle des Fêtes est alors revendiqué comme un moyen d'écartier des opposants politiques : « si nous insistons sur la formation en Cercle plutôt qu'en comité, c'est pour avoir le droit de faire une sélection, et de ne laisser entrer chez nous que les personnes qui nous conviendront ». L'auteur de ces lignes est pourtant un républicain et un démocrate reconnu, le commandant Lemaître, conseiller du 3<sup>e</sup> arrondissement de Nantes « dont la parfaite honorabilité (...) paraît un garant de la bonne tenue du Cercle<sup>156</sup>. » Le cercle recrute dans les milieux républicains parmi lesquels l'architecte Francis Leray, mais aussi des personnes dont l'honorabilité est plus douteuse tels Charles Viriot, directeur de l'hôtel du Commerce et des Colonies qui accueille le Cercle des Fêtes, rue Santeuil. Ce Viriot est en effet l'ancien propriétaire du Café Continental et du Cercle nantais du Commerce et de l'Industrie qui s'y tenait et qui avait été fermé comme tripot par arrêté préfectoral en 1887, ce qui explique l'absence de l'autorisation préfectorale espérée par le commandant Lemaître<sup>157</sup>.

---

<sup>154</sup> ADLA, 4 M 241, CERCLE DE L'ÉPÉE - SOCIÉTÉ NANTAISE D'ESCRIME, *Statuts conformes à ceux déposés à la préfecture*, Nantes : imp. E. Buffétrille, 1905, p. 1. Dans le Paris de la fin du siècle, Benoît Lecoq fait le constat d'une même défiance vis-à-vis du mot cercle, « univers de compromission dont on cherche à se distinguer » notamment en changeant de nom pour devenir, le plus souvent, société amicale. Benoît LECOQ, *Cercles et sociétés de loisir...*, *op. cit.*, p. 157-156-159.

<sup>155</sup> ADLA, 4 M 241, lettre de Lemaître, président provisoire du Cercle des fêtes, conseiller d'arrondissement, au préfet de la Loire-Inférieure, 24 juillet 1899.

<sup>156</sup> ADLA, 4 M 241, lettre du maire-adjoint de Nantes au préfet de la Loire-Inférieure, 23 janvier 1899.

<sup>157</sup> ADLA, 4 M 241, lettre du commissaire central au préfet de la Loire-Inférieure, 27 décembre 1898. Cf. 4 M 238, Cercle nantais du Commerce et de l'industrie.

En définitive, on observe trois phénomènes : d'abord, l'extension du modèle du cercle vers les classes moyennes ; ensuite, la double contrepartie de cette relative démocratisation du cercle : d'une part, ceux-ci ont tendance à proposer des loisirs de moins en moins cultivés, les livres laissant souvent place aux cartes ; d'autre part, plus il y a de cercles, plus ceux-ci se ferment pour se distinguer les uns des autres, chacun se repliant sur une identité excluante : géographique (association de quartier), sociale (cercle aristocratique), politique ou religieuse, ou pour certains artistique ou sportive.

### *Loisirs et culture de masse : vers une uniformisation des loisirs ? L'exemple des sociétés musicales et sportives*

Le phénomène d'élargissement progressif d'un type de sociabilité à de nouvelles classes sociales s'observe aussi pour les sociétés musicales et sportives et finit par toucher les classes populaires<sup>158</sup>.

Dans les années 1880, se répand l'idée d'une opposition entre cercle musical bourgeois et société orphéonique populaire. Cette opposition est réalisée, d'une part, par une bourgeoisie qui tiendrait à se démarquer du mouvement orphéonique par réaction à « la démocratisation des pratiques associatives de la musique », d'autre part, par ceux qui cherchent à valoriser l'orphéon, notamment dans sa dimension populaire, comme Johannès Weber<sup>159</sup>. À Nantes, nous avons vu qu'une des premières associations spécialisées dans la musique est la Société philharmonique nantaise, créée en 1826, et qu'elle regroupe des membres de la bourgeoisie. Cette composition élitaine et sélective des premières sociétés musicales est signalée par le montant des contributions des membres, fixé à 20 francs par an pour la Société de Sainte-Cécile, en 1846, ou dans ce dernier cas, par un comité composé surtout de membres issus de l'aristocratie<sup>160</sup>.

Pourtant, peu à peu, des associations musicales sont fondées par des personnes issues de milieux plus modestes. Par exemple, le Cercle de l'Harmonie fondé en 1852 est une « réunion d'amateurs » associant musique chorale et ensemble de cuivres<sup>161</sup>. Un des fondateurs est Adalbert Audran (1819-), commis qui avait fondé en 1845 la Société philharmonique militaire de

---

<sup>158</sup> Sur ces deux types de sociétés, voir la synthèse récente d'Alan R. H. BAKER, *Amateur Musical Societies and Sports Clubs in Provincial France, 1848-1914. Harmony and Hostility*, Palgrave Macmillan, 2017. Il y présente les résultats de son enquête réalisée dans onze départements pris dans toute la France (dans l'Ouest : le Finistère, le Loir-et-Cher et la Vienne).

<sup>159</sup> Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, op. cit., p. 183-184.

<sup>160</sup> AMN, 2 R 754, Règlements de la Société de Sainte-Cécile, 6 janvier 1846.

<sup>161</sup> *Le Phare de la Loire*, 19 octobre 1852 et 23 octobre 1852 (article d'Evariste Mangin). Le Cercle succède à la Société de l'Harmonie créée en 1835.

Sainte-Cécile<sup>162</sup>. Autour de lui, parmi les quatorze « organisateurs principaux », on compte six employés dont deux commis-négociants ou trois fonctionnaires, mais aussi quatre négociants, parmi lesquels un marchand de drap, Polo aîné, un pharmacien, Cormerais, et un marchand cordonnier, enfin, deux étudiants, un architecte et un artiste-peintre, le paysagiste et lithographe Frédéric-François d'Andiran<sup>163</sup>. Un des membres, Ruysen, est un fonctionnaire, employé des contributions indirectes ; ce métier lui laisse assez de loisir pour être aussi cornettiste et auteur d'une *Hymne à l'Amitié* composée pour le chœur du Cercle de l'Harmonie.

Le mouvement orphéonique, constitué de chorales, d'harmonies ou de fanfares d'amateurs<sup>164</sup>, est long à s'installer à Nantes, et il est notamment représenté par l'Orphéon nantais Sainte-Cécile fondé en 1864. En effet, comme l'Ouest de manière générale, Nantes reste à l'écart du mouvement orphéonique qui touche sous Napoléon III une partie importante de la France, tant sur le plan géographique que sur le plan numérique : l'Orphéon nantais Sainte-Cécile est le seul orphéon recensé en Loire-Inférieure en 1866<sup>165</sup>. Par ailleurs, le mouvement orphéonique touche plutôt la petite et moyenne bourgeoisie, « des amateurs débutants des nouvelles classes bourgeoises » selon Soizic Lebrat<sup>166</sup>. En effet, à Nantes comme en Vendée ou au Puy-en-Velay, ses origines sont à situer « dans la continuité d'une pratique musicale propre aux classes dominantes », ce qui nuance la vision admise « qui oppose sociabilité bourgeoise et sociabilité orphéonique<sup>167</sup> ». Peu à peu, l'Orphéon nantais se démocratise comme le montrent ses statuts de 1884, lus et approuvés en 1907 : une cotisation mensuelle de cinquante centimes est alors demandée aux membres exécutants<sup>168</sup>. Le mouvement orphéonique est aussi représenté par la Société chorale A. Weingaertner, fondée en 1883 par Adolphe Weingaertner, professeur du Conservatoire nommé directeur en octobre 1884. Cette société a pour objectif de participer à des

<sup>162</sup> AMN, 2 R 754, lettre du préfet de la Loire-Inférieure au maire de Nantes autorisant la Société philharmonique militaire de Sainte-Cécile, 6 novembre 1845 (cf. ADLA, 4 M 236, minute de la lettre). Cette société prend ensuite le nom de Société de Sainte-Cécile puis, en 1864, celui d'Orphéon Sainte-Cécile. Marie-Claire MUSSAT, art. « Nantes », dans Joël-Marie FAUQUET, *Dictionnaire de la musique française...*, op. cit., p. 854.

<sup>163</sup> ADLA, 4 M 237, liste des organisateurs principaux du Cercle de l'Harmonie jointe à la minute de la lettre du préfet de la Loire-Inférieure au maire de Nantes, 30 août 1852. Cf. AMN, 2 R 752. Frédéric-François D'ANDIRAN (1802, Bordeaux – 1876, Lausanne, Suisse), élève de l'aquarelliste anglais Harding, expose au Salon à partir de 1833, aux salons de Lyon et de Rouen entre 1839 et 1847, au salon de Nantes entre 1839 et 1858. Ch. VUILLERMET, « d'Andiran, Frédéric-François », Carl BRUN, *Schweizerisches Künstler-Lexikon / Dictionnaire des artistes suisses*, vol. 1 A-G, Frauenfeld : Verlag von Huber & co, 1905, p. 36.

<sup>164</sup> Philippe GUMPLOWICZ, *Les travaux d'Orphée (150 ans de vie musicale amateur en France, harmonies, chorales, fanfares)*, Paris : Aubier, 1987.

<sup>165</sup> Cf. Oscar COMETTANT, *La musique, les musiciens et les instruments de musique chez les différents peuples du monde*, Paris : Michel Lévy frères, 1869, p. 80.

<sup>166</sup> Soizic LEBRAT, *Sociabilités musicales...*, op. cit., p. 35 ; Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, op. cit., p. 189 note 823 ; tableau 4, p. 153.

<sup>167</sup> Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, op. cit., p. 181-186.

<sup>168</sup> Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, op. cit., p. 189, note 823. AMN, 2 R 752, *Statuts de la Société Orphéon Sainte-Cécile, fondée en 1864, approuvée par arrêté préfectoral en 1884*, Nantes : imp. Gendron, 1907.

fêtes données à Nantes et de concourir aux concours d'orphéons en y représentant la ville de Nantes. Elle est entièrement formée d'ouvriers et compte lors de sa fondation « plus de cinquante sociétaires, tous ouvriers, (qui) s'imposent une cotisation mensuelle pour subvenir aux frais qui sont indispensables pour soutenir la société<sup>169</sup>. » Le niveau d'exigence musical est élevé ; ainsi la chorale chante en mars 1884 lors de la première représentation de *Lakmé* donnée au Grand Théâtre de Nantes sous la direction du compositeur, Léo Delibes<sup>170</sup>. On est donc assez loin de l'image dévalorisante d'amateurisme associée à l'orphéon : ses membres peuvent être des amateurs de qualité<sup>171</sup>.

Les chorales orphéoniques sont cependant concurrencées par d'autres sociétés musicales qui attirent les classes populaires. À partir de la fin des années 1880, de nombreuses sociétés musicales destinées à animer des fêtes de famille ou de quartier sont fondées à Nantes, comme les Enfants du Délire (1887), les Renaissants (1892), le Colibri (1894), l'Armoricaine (1894). Par exemple, les Désopilants se forment en 1890 avec l'objectif d'animer la fête de bienfaisance de la Mi-Carême. 85 % de ses 27 membres sont des artisans et des ouvriers : des outilleurs, des plâtriers, des colleurs de papier, des ajusteurs ou des ferblantiers<sup>172</sup>.

Ainsi, à partir des années 1870, les sociétés musicales touchent un public plus large, non seulement à Nantes mais aussi dans le reste du département où on compte 31 sociétés musicales jusque dans de petits villages, en particulier sous la forme de fanfares<sup>173</sup>. Pourtant, un recrutement dans les classes moyennes ou les milieux modestes n'est pas sans limites. D'abord, la direction des sociétés peut être entre les mains de catégories sociales plus aisées. Ainsi, les employés de commerce sont majoritaires à la Chaîne, puisqu'ils représentent 64,5 % des membres ; en revanche, les cadres dirigeants sont plutôt issus de la bourgeoisie<sup>174</sup>. Parmi les dix membres du comité, on compte un propriétaire, Garaud, sans doute armateur ou négociant, des négociants comme les deux frères Fougery<sup>175</sup>, le parfumeur Georges Sarradin, frère ou neveu du

---

<sup>169</sup> AMN, 2 R 756, Société chorale A. Weingaertner, lettre du secrétaire Henri Rouseilles au maire de Nantes, janvier 1884.

<sup>170</sup> *Le Phare de la Loire*, 13 mars 1884. LÉO DELIBES (1836-1891), compositeur de ballets, d'opérettes et d'opéras dont *Lakmé* (1883) est resté le plus célèbre.

<sup>171</sup> Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, op. cit., p. 433, où l'auteur résume ainsi ce type de jugement : « l'orphéon, ce n'est pas de la musique ».

<sup>172</sup> ADLA, 4 M 592, Société les Désopilants, statuts et liste des membres, mai 1890.

<sup>173</sup> ADLA, 4 M 252, Associations autorisées par application de l'article 291 du Code pénal, liste mise à jour en septembre 1899.

<sup>174</sup> ADLA, 4 M 239, liste des sociétaires de la Chaîne, 18 novembre 1893.

<sup>175</sup> Les frères Fougery sont des tailleurs installés 5 rue Lafayette ; ils ont repris le commerce familial et leur père est signalé comme rentier. Émile FOUGERY (né en 1864) est membre du Clou. *Annuaire général de la Loire-Inférieure*, Nantes : Meynieu et Schwob éditeurs, 1894, p. 732.

maire de Nantes Paul-Emile Sarradin<sup>176</sup>. La direction musicale est assurée par deux frères héritiers d'une lignée d'organistes nantais, Albert Bélédin (1866-1922), professeur de musique et organiste, et par Félix Bélédin (1864-1922), luthier et organiste, par la suite chef de la musique municipale.

De même, les temps de loisirs des ouvriers sont parfois difficilement compatibles avec les activités artistiques. En 1911, le directeur de la société musicale chantenaysienne l'Idéal-Orchestre est obligé de retarder la remise à la municipalité de Nantes des instruments prêtés par elle, au prétexte que « plusieurs de nos sociétaires, ouvriers boîtiers, sont en ce moment-ci à travailler au bord de la mer ; ils ne doivent rentrer que le mois prochain<sup>177</sup>. »

On constate donc un élargissement social important de la population intégrée par des associations musicales qui se multiplient, à partir de l'établissement de la III<sup>e</sup> République. Autrefois exclusivement aristocratiques ou bourgeoises, lieux de loisir cultivé et de distinction sociale, les sociétés musicales s'ouvrent à d'autres catégories de la population et deviennent un lieu de transmission culturelle entre bourgeois et classes moyennes ou bien se créent à destination de la classe ouvrière<sup>178</sup>. Ces catégories de la population, de plus en plus nombreuses, sont aussi attirées par d'autres loisirs, en particulier le sport. Dans sa présentation d'un mouvement orphéonique qui cependant reste vigoureux, Christophe Prochasson le signale : « dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, de nouvelles formes culturelles happèrent l'intérêt des masses. Le sport, en particulier, fit une rude concurrence au mouvement orphéonique<sup>179</sup>. » Soizic Lebrat nuance ce propos pour la Vendée :

Le phénomène orphéonique semble profiter de l'élan du mouvement associatif d'éducation populaire qui s'amplifie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'émergence des sociétés d'ancien(nes) élèves, des sociétés de

---

<sup>176</sup> Membre du Clou, Georges Gustave SARRADIN (1868-1944) est parfumeur et habite 7, rue de la Fosse tout comme son père Georges Alfred Sarradin (1841-1930).

<sup>177</sup> AMN, 2 R 753, Dossier de la Lyre fraternelle, lettre du directeur de l'Idéal-Orchestre, M. Maillard, au maire de Nantes, 19 mars 1911. Sur cette harmonie, voir Cécile RIOU, *L'activité musicale à Nantes entre 1900 et 1914*, mémoire de maîtrise d'éducation musicale sous la direction de Marie-Claire Mussat, Université de Haute Bretagne, 1998, p. 56.

<sup>178</sup> Un constat comparable est fait par Thomas Damman à propos de 34 sociétés musicales de Lille au début de la Troisième République : alors que le mouvement orphéonique a été initié dès les années 1840 par les « membres des cercles, appartenant aux classes bourgeoises », les sociétés musicales rassemblent, entre 1870 et 1901 une majorité de sociétaires issus du monde ouvrier (55 %), plus d'un tiers de personnes issues des classes intermédiaires et une petite proportion de sociétaires issus des classes dirigeantes, essentiellement commerçants et négociants. Thomas DAMMAN, *Les sociétés musicales à Lille...*, op. cit., p 72-73.

<sup>179</sup> Christophe PROCHASSON, « De la culture des foules à la culture de masse », dans André BURGUIÈRE et Jacques REVEL, *Histoire de la France, Choix culturels et mémoire*, Paris : Point Seuil, 2000, p. 183-232, voir en particulier « Le mouvement orphéonique », p. 190-193.

gymnastique et de tir puis des sociétés de sports et de loisirs et contribue largement à son essor dans l'entre-deux-guerres<sup>180</sup>.

Nous pouvons nous demander comment s'est manifesté l'essor des associations sportives à Nantes et si le sport a connu le même processus de diffusion vers les classes populaires que celui observé pour la musique à partir des années 1880.

Les sociétés sportives connaissent une évolution assez similaire à celle des sociétés musicales. En effet, les premières sociétés sportives sont réservées aux classes privilégiées, à Nantes comme à Angers ou à Lyon ; progressivement des sociétés sportives vont être créées à destination d'un public plus large<sup>181</sup>. Dans la capitale des Gaules, Catherine Pellissier note que « le patriarcat lyonnais témoigne d'un intérêt constant pour les activités physiques d'essence aristocratique ». Parmi elles, elle cite l'escrime, l'équitation et la chasse<sup>182</sup>. Ainsi, la première société sportive à Nantes est la Société des courses, née en 1835<sup>183</sup>, moins de deux ans après la Société d'Encouragement à Paris, fondée par Lord Seymour (devenu le Jockey-Club), et précédant de plusieurs années les Sociétés des courses de Rouen (1860) et de Lyon (1867)<sup>184</sup>. Les premières courses voient s'affronter les écuries de membres de la grande bourgeoisie et de l'aristocratie nantaises, qualifiés de *gentlemen* par le commandant Saint-Gal de Pons. En 1840, la Société est constituée régulièrement et choisit comme commissaires des notables nantais.

Un autre type de sport attire assez tôt les classes privilégiées nantaises, le nautisme, favorisé par la présence de la Loire et de ses affluents ainsi que par la proximité de l'océan Atlantique (à l'échelle du département, les cinq sociétés nautiques non nantaises actives en 1899 sont toutes localisées sur le littoral)<sup>185</sup>. Après la création d'une première société nautique en 1849, la Société

---

<sup>180</sup> Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, *op. cit.*, p. 433. Même avis chez Jean-Claude FARCY, « Le temps libre au village », dans Alain CORBIN, *L'avènement des loisirs...*, *op. cit.*, p. 254.

<sup>181</sup> Sur le sport comme moyen de distinction sociale, qu'il s'agisse de l'hippisme ou du nautisme, et sur sa démocratisation à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, voir Ronald HUBSCHER (dir.), *L'Histoire en mouvements. Le sport dans la société française (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris : Armand Colin, 1992, p. 57-91.

<sup>182</sup> Catherine PELLISSIER, *Loisirs et sociabilités...*, *op. cit.*, p. 213-215.

<sup>183</sup> Antoine-Auguste SAINT-GAL DE PONS, *Les origines du cheval breton*, Quimper, 1931, p. 201-202. Les premières courses hippiques de Nantes, à partir de 1834, sont organisées par la Société royale académique à la demande du Conseil général. ANONYME, « Les Sociétés savantes », dans *La ville de Nantes et la Loire-Inférieure*, p. 268.

<sup>184</sup> Jean-Pierre CHALINE, *Les bourgeois de Rouen : une élite urbaine au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, France: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, p. 212 ; Catherine PELLISSIER, *Loisirs et sociabilités...*, *op. cit.*, p. 17. Pour une présentation synthétique de l'histoire des associations sportives à Nantes : Samuel BOCHE, art. « Associations sportives », *Dictionnaire de Nantes*, *op. cit.*, p. 64-65.

<sup>185</sup> À Angers, la première association à caractère sportif est justement la Société des Régates de Maine-et-Loire, créée en 1853 par une quinzaine de propriétaires et d'aristocrates. Nicolas DELAUNAY, « La naissance du mouvement sportif associatif à Angers (1850-1930) », *Archives d'Anjou*, n°21/2019, p. 61-71. L'étude du cas nantais, avec dix sociétés nautiques fondées entre 1849 et 1900, permet de nuancer l'appréciation de l'auteur quand il souligne qu'avec trois sociétés nautiques dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, « Angers a été une cité

des Régates<sup>186</sup>, une nouvelle association est créée sous le Second Empire, la Société nautique de Nantes, fondée en 1857. Cette nouvelle association, appelée aussi Cercle nautique, regroupe dans son bureau les membres de l'industrie navale nantaise : le président, Louis Babin, et le vice-président, Paul Jollet, sont des constructeurs de navires, le secrétaire est un négociant en fer, Henri Polo<sup>187</sup>. On retrouve aussi négociants et constructeurs parmi les fondateurs de la Société des régates du département de la Loire-Inférieure, fondée et autorisée en 1858<sup>188</sup>. À la génération suivante, ce sont des jeunes et des étudiants qui créent le Rowing-Club de l'Erdre, fondé en 1883 pour pratiquer le *rowing*, l'aviron anglais<sup>189</sup>. Mais la composition sociale varie peu par rapport au Cercle nautique. Un rapport de police présente les fondateurs comme des « jeunes gens dont les parents ont de la fortune, qui aiment s'amuser, mais très honorablement<sup>190</sup>. » Un des fondateurs, Gabriel Benoît, descendant de l'industriel du Pouliguen Jules Benoît, est alors étudiant en médecine à Nantes. Le président et le trésorier sont deux frères, Henri et Jules Suzer, fils du tanneur Henri Suzer, lui-même membre du Cercle nautique en 1857. Nous avons donc affaire à des héritiers qui peuvent disposer de la fortune familiale pour leurs loisirs, comme le souligne la suite du rapport de police : « ils ont l'intention d'accorder des prix assez importants lors de la saison des concours. Ils sont peu nombreux mais tous de familles très honorables et ayant de la fortune ». Ainsi, les régates et les concours d'aviron restent largement l'apanage de la bourgeoisie qui, à partir de 1882, se retrouve à la Société du Sport Nautique de l'Ouest. Cette société très *select* est fondée en 1882, installe son siège dans « un des salons du Cercle des beaux-arts » et compte 188 membres trois ans plus tard, tous issus de la grande et moyenne bourgeoisie, et répartis, entre membres honoraires, sociétaires, adhérents ou participants selon une hiérarchie liée au rang ou à la fortune<sup>191</sup>. Une liste est imprimée et la distinction des

---

pionnière en France pour la pratique de la voile et de l'aviron ». Cf. François PUGET, art. « Nautisme », *Dictionnaire de Nantes, op. cit.*, p. 697-698.

<sup>186</sup> AMN, 3R C2 D 12, Société des Régates, lettre du bureau de la Société des Régates au maire de Nantes, 5 mai 1849.

<sup>187</sup> ADLA, 4 M 237, Cercle nautique de Nantes, liste des membres en 1857. Parmi les 98 membres, les industriels et les négociants sont nombreux : Haentjens, Levesque, Pilon, Polo, Suzer, Liancourt ou Étiennez.

<sup>188</sup> François PUGET, *Yachting. Histoire des yachts en fer. Nantes 1850-1902*, Nantes : Locus Solus, 2017, p. 25-27.

<sup>189</sup> Lors de sa première assemblée générale, un membre propose de créer « une musique portant le nom de Musique du Rowing-Club de l'Erdre » ainsi qu'une fanfare de chasse. Ces propositions, peu en lien avec l'activité première de l'association, restent sans suite. AMN, 3R C2 D1, compte-rendu de l'Assemblée générale du Rowing-Club de l'Erdre, 28 décembre 1883 (propositions de M. Bourrigault).

<sup>190</sup> ADLA, 4 M 238, renseignements de police sur les principaux membres du Rowing-Club, sd ; liste des membres du Rowing-Club fournie par la Société, 28 novembre 1883. De manière symptomatique, le compte-rendu de la première assemblée générale de l'association souligne que : « la première préoccupation des fondateurs du Rowing-Club fut la composition d'un Comité d'Honneur. Les démarches furent faites auprès de personnes les plus en vues, aussi bien par leur nom que par leur situation ». AMN, 3R C2 D13, compte-rendu de l'Assemblée générale du 28 décembre 1883. Cf. Jean-Claude PINSON, art. « Aviron », *Dictionnaire de Nantes, op. cit.*, p. 70.

<sup>191</sup> AMN, 3R C2 D11, lettre de Gruget, conseiller général, vice-président du Sport nautique de l'Ouest, au maire de Nantes, 27 septembre 1882. ADLA 4 M 239, Sport Nautique de l'Ouest, liste des membres honoraires et des membres, 1<sup>er</sup> juin 1885.



sociétaires et des adhérents est garantie par la notoriété des membres honoraires : le préfet maritime, le général commandant le XI<sup>e</sup> Corps d'Armée ou le chef de service de la Marine à Nantes. Mais la distinction sociale que procure l'inscription sur la liste de la société ne suffit pas assurer la fidélité des membres. En 1893, la société ne compte plus que 99 membres, répartis entre 80 sociétaires dont la contribution s'élève à 50 francs par an et 19 adhérents dont la souscription est moins élevée, 20 francs par an, mais avec l'obligation de payer un droit de 5 francs pour participer aux différentes fêtes de l'association. Les professions des membres, issus de la bourgeoisie nantaise, sont directement ou indirectement liées aux activités portuaires<sup>192</sup>. Un quart d'entre eux ont une activité en lien avec la mer : armateurs, contre-amiral en retraite, ingénieurs aux Chantiers de la Loire, constructeurs de navires, courtiers maritimes ou capitaines au long cours. Un autre quart est constitué de négociants dont les activités dépendent largement du port. Les membres du Sport Nautique de l'Ouest, qui mettent en avant leurs responsabilités politiques ou commerciales comme élus ou président et vice-président de la Chambre de Commerce, correspondent donc bien aux élites économiques d'une grande ville portuaire ; leurs loisirs, directement liés aux activités du port, permettent à la fois de souligner leur distinction et leur savoir-faire mais aussi renforcent l'image dynamique de leur cité. Le sport nautique contribue ainsi fortement à l'identité de Nantes, à la différence de Lyon où le canotage est pratiqué par la bourgeoisie pour le plaisir plus que pour la compétition<sup>193</sup>.

Pourtant, le profil des membres de sociétés nautiques évolue peu à peu. Le Cercle de la Voile de Nantes est fondé en 1888 par 41 associés dont le profil est sans doute plus mélangé : à côté de membres de familles d'industriels ou de négociants, Brissonneau, Levesque, Ebstein, figurent un contrôleur des chemins de fer d'Orléans Saint-Nazaire ou un capitaine au long cours. Enfin, dans les années 1890 apparaissent des sociétés de voile et d'aviron ouvertes aux classes moyennes, aux artisans et aux ouvriers. Le Cercle nautique de l'Erdre, fondé en 1896 par 35 associés, et le Cercle de l'Aviron, fondé en 1897 par 27 associés, ont des structures sociales similaires. La première compte 71 % d'ouvriers et d'artisans, dont 31 % de métiers liés à la marine : menuisiers, charpentiers, voilier. Les autres artisans ou ouvriers sont du bâtiment (plâtriers) ou de la confection (feutriers). De son côté, le Cercle de l'Aviron compte une proportion équivalente d'ouvriers et d'artisans, 66,5 %, dont 18,5 % sont liés aux activités

---

<sup>192</sup> Dans une lettre au maire de Nantes, Voruz fils insiste sur la contribution de la société du Sport nautique de l'Ouest au développement de la navigation, en faisant « construire dans les chantiers de Nantes de nouveaux yachts » ou en faisant réformer d'autres, travaux « auxquels participent toutes les branches de l'industrie de notre port ». AMN, 3R C2 D 11, lettre de Voruz fils, président du Sport nautique de l'Ouest, au maire de Nantes, 21 mars 1887.

<sup>193</sup> Catherine PELLISSIER, *Loisirs et sociabilités...*, *op. cit.*, p. 213.

maritimes ou nautiques, dont un constructeur de canots. Les autres ouvriers sont issus des métiers du bâtiment (plâtriers, serruriers) ou de la construction de voitures. Dans les deux cas, on compte quelques employés, fonctionnaires ou commerçants.

À la fin du siècle, les sports nautiques, et notamment l'aviron, deviennent des loisirs prisés de la bourgeoisie puis des classes moyennes et des ouvriers qualifiés. Dans ces sports, on constate une réelle démocratisation des pratiques sportives en association<sup>194</sup>, à l'initiative d'ouvriers et pas seulement à cause d'une volonté patronale : le seul industriel de la Société du Cercle de l'Aviron, Francis Albert, est cité à la fin de la liste et est recensé sur les listes électorales comme pêcheur ; quant aux deux entrepreneurs cités dans la liste des membres du Cercle nautique de l'Erdre, l'un est plâtrier (Charles Heulin) et l'autre entrepreneur de travaux publics (René Brun). Peut-être ces derniers sont-ils à la tête de petites entreprises qui emploient des ouvriers du bâtiment, mais rien ne laisse supposer qu'ils jouent un rôle particulier dans l'association<sup>195</sup>.

Le nautisme est un sport attractif par sa nouveauté – à la fois mode venue d'Angleterre et sport synonyme d'innovation technique et de progrès. Ce goût pour la nouveauté et le progrès, signes de distinction sociale pour une bourgeoisie industrielle et commerçante, se retrouve dans l'engouement pour le vélocipède. Comme le bateau, le vélo est utilisé aussi bien pour la course que pour le tourisme, et il attire la bourgeoisie dans une demi-douzaine d'associations (cinq recensées en 1899 à Nantes et une à Chantenay), bien moins nombreuses à Nantes ou à Angers qu'à Lyon où on en compte une vingtaine en 1895<sup>196</sup>. Les premières associations sont créées au

---

<sup>194</sup> Ce que Ronald Hubscher appelle le « triomphe de l'associationnisme », Ronald HUBSCHER (dir.), *L'Histoire en mouvements...*, *op. cit.*, p. 93

<sup>195</sup> Peu d'associations sportives sont explicitement rattachées à des entreprises avant la Grande Guerre. C'est le cas par exemple du Sport athlétique des Chantiers de Bretagne, dont la création est publiée au Journal officiel le 6 juillet 1911. ADLA, 4 M 276, extrait du Journal officiel du 6 juillet 1911, statuts. Les sociétés d'athlétisme et de gymnastique naissent surtout au sein de patronages catholiques. Parmi elles, nous pouvons citer le patronage Saint-Pierre, fondé en 1881 et devenu une société de gymnastique, le patronage des Enfants nantais de Sainte-Anne, fondé en par l'abbé Chancerelle, devenu l'Hermine en 1907, la Mellinet fondée en 1899 par l'abbé Gaufriau ou encore la Laetitia, fondée en 1907 par les abbés Dubois et Létourneau. Cf. 4 M 593, dossiers des sociétés de gymnastique l'Hermine, la Laetitia et la Mellinet, rapport du commissaire central sur la société l'Hermine, 13 mai 1908, rapport du commissaire du 5<sup>e</sup> arrondissement sur la société La Laetitia, 8 mai 1908, rapport du commissaire de police du 1<sup>er</sup> arrondissement, 13 mai 1908. *Les Annales de Nantes et du pays nantais*, n° 236, 1990, p. 9-11. L'ensemble des patronages catholiques ont été l'objet d'une étude de Yveline BERNARD, *Les patronages catholiques...*, *op. cit.*. Pour les activités sportives dans les patronages avant la Grande Guerre, voir p. 256-286.

<sup>196</sup> Catherine PELLISSIER, *Loisirs et sociabilités...*, *op. cit.*, p. 216. À Angers, le Véloce Club d'Angers est fondé en 1875 est resté pendant vingt ans la seule société vélocipédique locale. La création en 1895 de l'association Vélo Doutré Angevin dans un quartier populaire montre aussi la démocratisation de ce sport. Nicolas DELAUNAY, « La naissance du mouvement sportif... », *art. cit.*, p. 62-63. Pour Nantes, voir Alain CROIX, art. « Cyclisme », *Dictionnaire de Nantes*, *op. cit.*, p. 302-305.

début des années 1870 par « des jeunes gens qui appartiennent à d'honorables familles<sup>197</sup> » : le Véloce Club en 1870 et le Vélo Sport en 1872. Mais c'est surtout à partir de la fin des années 1880 que ce sport se développe à Nantes et en Loire-Atlantique, où il peut toucher les populations de petites communes comme Arthon ou Pornichet (en 1899, on compte 16 sociétés de vélocipède dans le département, hors de Nantes et Chantenay<sup>198</sup>). Ainsi, le Club des cyclistes de Nantes est fondé en 1888 et regroupe 51 membres parmi lesquels des industriels et des commerçants dont Lotz, Voruz, Ganuchaud ou Pergeline<sup>199</sup>. Le Sport vélocipédique nantais (1890) organise pour ses membres actifs, des jeunes de 11 à 21 ans, des promenades touristiques l'été mais aussi des courses avec des diplômes pour les records du club<sup>200</sup>. En 1901, cette association se transforme en Sport vélocipédique et automobiliste nantais, signe de modernité et de distinction, à un moment où le vélo devient un sport de masse (à cette date un million de bicyclettes sont en circulation en France<sup>201</sup>). En témoigne le nombre d'adhérents au Véloce-Sport Nantais début 1901, qui s'élève à 248, chiffre révélateur l'engouement d'une partie notable de la population masculine nantaise dépassant le cadre de la notabilité, bien moins présente dans la liste des membres du Véloce-Sport Nantais, si ce n'est parmi les membres honoraires<sup>202</sup>.

En définitive, nous pouvons vérifier à Nantes un certain nombre d'évolutions similaires à ce qui se passe en France au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Progressivement, les structures de loisirs se démocratisent en s'ouvrant peu à peu à la petite bourgeoisie, les classes moyennes, les catégories les plus favorisées des artisans ou des ouvriers. Peut-être pourrait-on nuancer l'affirmation de Loïc Vadelorge quand il écrit que la « floraison associative » est « consécutive à l'affirmation d'une société des loisirs ». Il est difficile d'établir que les loisirs se soient développés sans se couler presque aussitôt dans le cadre d'une société, d'abord informelle mais très vite formalisée, ou bien, comme on l'a vu avec le compagnonnage, en utilisant un type de sociabilité préexistant et qui peut devenir aussi un cadre de loisirs. Toujours est-il qu'on assiste bien à une lente démocratisation des loisirs qui remonte au milieu du siècle, avec une multiplication et une

---

<sup>197</sup> ADLA, 4 M 237, Véloce Club, lettre du maire de Nantes au préfet de la Loire-Inférieure, 14 avril 1870. Le cyclisme, pratiqué dans les années 1860 par quelques milliers de *sportmen*, ne connaît donc pas à Nantes l'éclipse qui semble l'affecter ailleurs dans les années 1870. Catherine BERTHO-LAVENIR, *La Roue et le Stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris : Odile Jacob, 1999, p. 88-89.

<sup>198</sup> ADLA, 4 M 252, *Associations autorisées par application de l'article 291 du Code pénal, liste mise à jour en septembre 1899*.

<sup>199</sup> ADLA, 4 M 238, liste des membres du Club des cyclistes de Nantes, 3 mai 1890.

<sup>200</sup> ADLA, 4 M 239, Sport vélocipédique nantais, *Statuts pour l'année 1894*, Nantes : Impr. Jules Péquignot et fils, 1894.

<sup>201</sup> Catherine BERTHO-LAVENIR, *La Roue et le Stylo...*, *op. cit.*, p. 90.

<sup>202</sup> ADLA, 4 M 242, liste des membres du Véloce-Sport nantais, 12 mars 1901. La société compte trois membres honoraires : Gabriel Guist'hau, avocat et conseiller municipal ; Nicolleau, assureur, et Berruyer, conseiller d'arrondissement.

diversification des associations de loisirs, culturelles ou sportives dont nous avons présenté des exemples significatifs. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons perçu quelques-unes des principales mutations associatives dans la France de la Belle Époque signalées par Loïc Vadelorge<sup>203</sup> : la naissance de l'éducation populaire, le développement du tourisme au sein d'associations sportives<sup>204</sup> – manque à l'appel le développement du régionalisme qui n'apparaît à Nantes qu'après 1900 sous la forme de sociétés musicales avec les Chanteurs d'Armor, fondée en 1902 et dont l'objectif est de faire « connaître les compositeurs de musique et les poètes de la région<sup>205</sup> » ou de sociétés de peintres régionaux avec la Société des peintres bretons, fondée aussi en 1902.

Après 1901, l'essor et la diversification du monde associatif se poursuit, dynamisé par la croissance urbaine, par le libéralisme offert par la loi et par la démocratisation accrue des loisirs permise par la loi du 13 juillet 1906 instaurant le repos hebdomadaire. Les catégories de sociétés qui connaissent alors le plus fort dynamisme sont les sociétés sportives (60 fondées entre 1902 et 1914), dans l'élan de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et les sociétés périscolaires, avec 53 déclarations, notamment d'associations catholiques suscitées par l'atmosphère de guerre scolaire suite à l'interdiction de l'enseignement congréganiste en juillet 1904<sup>206</sup>. Enfin, sans entrer dans les détails qui excèderaient notre sujet, nous constatons que les sociétés de défense d'intérêts particuliers ou professionnels sont aussi favorisées par la loi puisque 45 naissent après 1902 : associations de quartier, de propriétaires ou de contribuables par exemple. Enfin, la tenue du huitième Congrès de la mutualité française à Nantes en mai 1904, où plusieurs membres du Clou ont joué un rôle de premier plan, semble avoir un impact sur la création de nouvelles sociétés de secours mutuels, 12 associations étant créées dans la foulée, entre 1904 et 1906<sup>207</sup>.

---

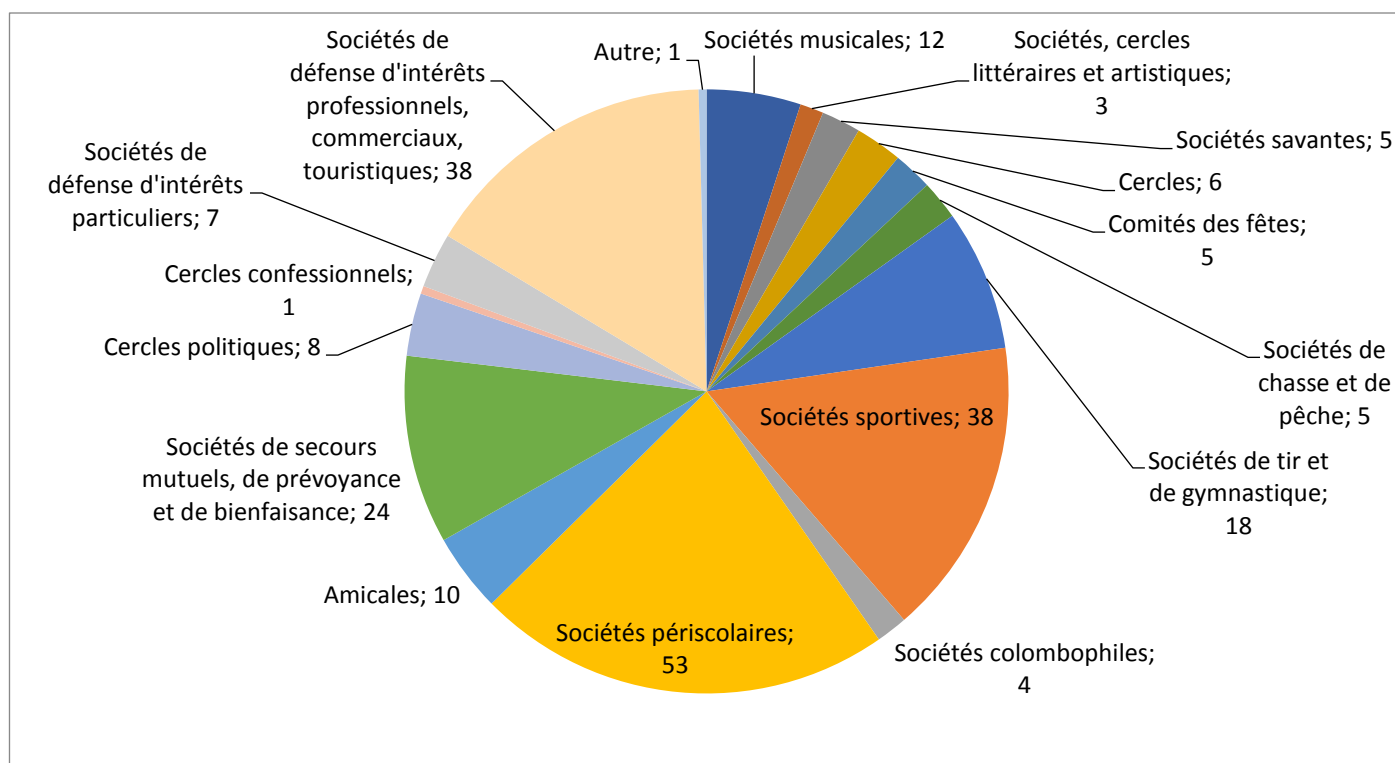
<sup>203</sup> Loïc VADELORGE, « Le fait associatif... », *art. cit.*, p. 75. Cf. Benigno CACÉRÈS, *Histoire de l'éducation populaire*, Paris : Seuil, 1964.

<sup>204</sup> Le développement du goût pour le tourisme se retrouve dans le nom d'associations sportives. Ainsi une association vélocipédique de Saint-Nazaire, fondée en 1895, est appelée Société des touristes nazairiens : ADLA, 4 M 252, Associations autorisées par application de l'article 291 du Code Pénal, liste mise à jour en septembre 1899. De la même manière le Cercle de l'Aviron change de nom en 1910 pour devenir le Cercle de l'Aviron, du Tourisme et des Sports nautiques, AMN, R3 C2 D8, Compte-rendu moral, année 1913, 18 août 1913. ADLA, 4 M 275, dossier de déclaration de l'association du Cercle de l'Aviron, 1910.

<sup>205</sup> ADLA, 4 M 592, lettre de madame Armand L'Herminier au chef du commissariat central de Nantes, 23 mai 1907.

<sup>206</sup> Marcel LAUNAY, « Défense et illustration de l'enseignement secondaire catholique dans l'Ouest. Les associations d'anciens élèves à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 81, n°206, 1995, p. 183-195.

<sup>207</sup> Jean-Luc SOUCHET (dir.), *La mutualité en Loire-Atlantique. Dix générations de traditions et d'innovations solidaires*, Nantes : Mutuelles de Loire-Atlantique, 1996, p. 73-80. Pour une synthèse historique du mouvement mutualiste en Loire-Inférieure entre la Révolution et 1928 : Jean-Luc SOUCHET, « De la mutualité corporative à la mutualité dans l'entreprise. L'exemple de la Loire-Inférieure avant la loi de 1928 », dans Claude GESLIN (dir.), *La vie industrielle en Bretagne. Une mémoire à conserver*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 239-248.



Croissance et diversification du phénomène associatif à Nantes entre la loi de 1901 et 1914

## Le soutien limité des autorités aux associations culturelles

Dans un contexte de multiplication et de diversification du monde associatif, face au dynamisme des sociétés sportives, les sociétés culturelles cherchent à se démarquer. En effet, si l'on s'intéresse aux sociétés culturelles au sens strict, on constate qu'elles sont en perte de vitesse à Nantes au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, ce qui contraste avec le réel dynamisme que ce type de sociabilité connaît entre 1889 et 1900 : elles représentent 40,5 % des associations créées entre 1889 et 1900, plus d'un tiers des associations actives en 1899 mais seulement 12,8 % des associations créées entre 1901 et 1914. La chute la plus forte touche les sociétés musicales et les sociétés littéraires et artistiques : alors que 42 sont créées entre 1889 et 1900, seules 23 sont actives en 1899, ce qui dénote une durée d'existence relativement faible, au contraire des sociétés savantes, moins nombreuses mais plus durables : sept sont créées entre 1889 et 1900 et neuf subsistent en 1899 ; un constat similaire pourrait être dressé pour les cercles qui connaissent une réelle stabilité.

	Associations créées entre 1889 et 1900		Associations actives en 1899		Associations créées entre 1901 et 1914	
Sociétés musicales	36	25 %	21	17 %	12	5 %
Sociétés ou cercles littéraires et artistiques	6	4 %	2	1,5 %	3	1,3 %

Sur le contexte national, voir André GUESLIN, *L'invention de l'économie sociale : idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> éd. rév. et augm., Paris : Economica, 1998,

Sociétés savantes	7	5 %	9	7,5 %	5	2 %
Cercles	6	4 %	9	7,5 %	6	2,5 %
Comités des fêtes	4	2,5 %	2	1,5 %	5	2 %
<b>Total</b>	<b>59/145</b>	<b>40,5 %</b>	<b>43/122</b>	<b>35 %</b>	<b>29/238</b>	<b>12,8 %</b>

*Évolution de la part des sociétés culturelles à Nantes, 1889-1914*

Cette évolution des sociétés culturelles n'est pas propre à Nantes puisqu'on la retrouve en Vendée où la part des associations culturelles par rapport au nombre d'associations créées diminue, passant de 21 % entre 1889 et 1900 à 16,5 % entre 1901 et 1914. Ce département rural est caractérisé par une diversification bien moins importante des associations culturelles que dans la ville de Nantes, et par une prédominance nette des sociétés musicales.

	Associations créées entre 1889 et 1900		Associations créées entre 1901 et 1914	
Sociétés musicales	23	17,5 %	31	15,5 %
Sociétés ou cercles littéraires et artistiques	1	0,5 %	0	0 %
Sociétés savantes	0	0 %	0	0 %
Cercles (sauf politiques et confessionnels)	4	3 %	2	1 %
Comités des fêtes	0	0 %	0	0 %
<b>Total</b>	<b>28/130</b>	<b>21 %</b>	<b>33/200</b>	<b>16,5 %</b>

*Évolution de la part des sociétés culturelles en Vendée, 1889-1914<sup>208</sup>*

La fragilité des associations culturelles est aussi constatée à Rouen où elles ne représentent que 18 % du total entre 1901 et 1914<sup>209</sup>. Mais la situation est peut-être plus critique à Nantes puisque la part des associations culturelles est plus faible. Celles-ci sont donc confrontées à un double défi pour subsister : obtenir des subventions en justifiant de leur utilité face à d'autres types d'associations ; gagner de nouveaux adhérents en résistant à la concurrence qui peut être suscitée par d'autres associations culturelles du même type. Grâce à l'analyse de ce double défi, nous pourrions mesurer jusqu'à quel point les inquiétudes suscitées par la pérennité d'une société culturelle peuvent être fondées. Nous nous demanderons aussi dans quelle mesure les municipalités participent à l'essor associatif, en soutenant les associations de leurs subventions.

## Face aux nécessités pécuniaires, l'utilité vantée des associations culturelles

### *Des demandes d'aides financières et matérielles motivées par la faiblesse des moyens*

Pour assurer leur existence, les associations ont besoin de membres qui contribuent par leurs cotisations, et aussi dans certains cas, par le paiement d'un droit d'entrée. Toutes ne bénéficient pas de membres appartenant à la classe aisée, payant 100 francs de cotisation annuelle comme au Cercle des beaux-arts, et les cotisations des membres sont parfois trop faibles pour subvenir aux

<sup>208</sup> Les chiffres pour la Vendée sont établis à partir des tableaux des sociétés et associations vendéennes effectués par Soizic Lebrat : Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, op. cit., p. 479-515.

<sup>209</sup> Loïc VADELORGE, *Pour une histoire culturelle...*, op. cit., p. 144.

besoins de la société. Bien des associations se tournent alors vers les collectivités municipales ou départementales pour leur demander une aide financière régulière. Les comptes conservés pour certaines associations culturelles montrent leur difficulté à maintenir l'équilibre budgétaire, ce qui sert leur argumentaire pour obtenir un subventionnement.

L'Orphéon nantais, connu aussi sous le nom d'Orphéon Sainte-Cécile, est une association musicale qui est subventionnée dès 1865, un an après sa fondation, parce qu'elle a obtenu l'autorisation de se constituer en société de secours mutuels et qu'elle est reconnue d'utilité par le conseil municipal<sup>210</sup>. C'est comme chorale qu'elle est subventionnée au titre des beaux-arts, à un moment où aucune société de secours mutuels ne reçoit de subvention municipale<sup>211</sup>. Cette subvention permet de compenser la faiblesse des cotisations demandées aux membres, à hauteur de 50 centimes par membre et par mois. La présence au conseil municipal de son fondateur, Jean-Berger Guilley (1801-1888), facilite certainement l'octroi de cette subvention de 500 francs, même si le budget primitif de 1865 précise que la subvention est une dépense proposée par le maire. En 1868, le montant de la subvention est porté à 1 000 francs en 1868 puis à 1 500 francs en 1869, nouvelle augmentation faite à la demande des conseillers municipaux Ange Guépin et Arsène Leloup pour récompenser ses « progrès et bons résultats » ; Guilley s'abstient alors de participer à un vote qui remporte l'unanimité des autres suffrages<sup>212</sup>.

Cette subvention municipale s'avère rapidement vitale pour l'association : dans une lettre de demande de subvention adressée en 1880 au maire de Nantes, son directeur Charles Odion précise que, pour son association, les « principales ressources consistent dans la subvention »

---

<sup>210</sup> ADLA, 4 X 105, lettre du maire de Nantes Ferdinand Favre au préfet de la Loire-Inférieure, 28 juillet 1865 ; décret de Napoléon III nommant J.-B. Guilley président de la société de secours mutuels dite société orphéonique à Nantes, 10 novembre 1866. AMN, 2 R 754, lettre de C. Odion, directeur de l'Orphéon, au maire de Nantes, 29 juin 1880. L'approbation officielle de la constitution de l'Orphéon nantais comme société de secours mutuels date du 27 mars 1884 : Ministère de l'Intérieur, *Rapport sur les opérations des sociétés de secours mutuels pendant l'année 1882 présenté à M. le Président de la République par M. Waldeck-Rousseau*, ministre de l'Intérieur, Paris : Imprimerie Nationale, 1884. Cf. Jean-Claude BARDOUT, *L'histoire étonnante de la loi 1901...*, op. cit., p. 119-121. Un tel cas n'est pas exceptionnel puisqu'on en trouve un similaire à Rouen en 1899 avec la Musique municipale de Rouen dont le président vante le fait qu'elle serait la « première œuvre mutualiste fondée en France fondée au sein d'une société musicale populaire ». Loïc VADELORGE, « L'orphéon rouennais : entre protection et promotion sociale », Ludovic TOURNES et Loïc VADELORGE (dir.), *Les sociabilités musicales, Cahiers du GRHIS*, publications de l'Université de Rouen n°6, 1997, p. 65.

<sup>211</sup> AMN, 1 D 50, Délibérations du Conseil municipal du 21 décembre 1864 : « art. 189 bis. Le Conseil vote une subvention de 500 fr. en faveur de la Société Chorale de l'Orphéon » ; budget primitif pour l'année 1865, section 6 « Beaux-arts », article 189 bis.

<sup>212</sup> AMN, 1 D 52, Délibérations du Conseil municipal, 21 janvier 1868, délibération sur l'article 206 du budget de 1868 et 22 décembre 1868, délibération sur l'article 186 du budget de 1869.

accordée par la municipalité<sup>213</sup>. Il présente alors l'état des comptes de l'orphéon pour l'année précédente :

Avoir			Doit		
	f.	c.		f.	c.
Subvention municipale	1500		Honoraires du médecin	200	
Cotisations des sociétaires	240		Au pharmacien	653	80
			Appointements du Directeur	600	
			Au concierge de la mairie pour location de chaises	50	
			Achats de musique, location d'orgue et frais divers	176	
Total	1740		Total	1679	80

*Budget de l'Orphéon nantais pour l'année 1879*

Sans la subvention municipale, il apparaît nettement que la survie de la société est compromise, car la subvention permet notamment de couvrir les frais médicaux liés à la transformation de l'orphéon en société de secours mutuels. Cette transformation permet à l'association de venir en aide à ses « membres qui sont trop âgés pour entrer dans une autre société<sup>214</sup> » et de bénéficier de la législation sur les sociétés de secours mutuels<sup>215</sup>. Ainsi, en 1882, l'association est déficitaire suite à la baisse des cotisations qui sont passées de 240 à 220 francs et à l'augmentation des dépenses, en particulier pour les frais d'achat de musique. C'est grâce au président, Guilley, que sont pris en charge « le déficit annuel ainsi que les dépenses imprévues<sup>216</sup> ». Malgré son importance vitale, la subvention municipale n'est pas renouvelée en 1883<sup>217</sup>, très vraisemblablement pour des raisons politiques. En effet, c'est sans doute la conséquence de la frilosité de l'orphéon vis-à-vis du régime républicain, si l'on en croit la remarque du *Phare de la Loire* au lendemain des festivités du 14 juillet 1882 : « L'Orphéon nantais n'avait fait qu'une apparition des plus restreintes et l'abstention de cette société qui se répète aussi souvent qu'il y a des fêtes patriotiques à Nantes a été fort remarquée<sup>218</sup> ». En cela, l'orphéon se situe nettement dans un courant conservateur voire réactionnaire, phénomène

<sup>213</sup> AMN, 2 R 754, lettre du directeur de l'Orphéon nantais au Maire de Nantes, 29 juin 1880.

<sup>214</sup> AMN, 2 R 754, lettre de Vivier, conseiller municipal, au maire de Nantes, 10 janvier 1884.

<sup>215</sup> Après 1852, il existe trois types de sociétés de secours mutuels. Les sociétés reconnues d'utilité publique bénéficient de droits étendus comme la perception de legs et dons, le taux avantageux de 4,5 % pour les sommes déposés à la Caisse des dépôts et consignations, la possibilité de louer un immeuble. Les sociétés approuvées reçoivent de l'État leur président en échange de subventions. Enfin, les sociétés « privées » d'approbation mais « autorisées » sont libres de choisir leur président et peuvent faire des dépôts aux caisses d'épargne mais ne peuvent recevoir de subvention. Cf. Jean-Luc SOUCHET (dir.), *La mutualité en Loire-Atlantique...*, op. cit., p. 43-44. L'Orphéon nantais voit son président, Guilley, nommé président de la société de secours mutuels correspondant par décret de Napoléon III, en date du 10 novembre 1866. ADLA, 4 X 105, décret de Napoléon III nommant Guilley président de la société de secours mutuels l'Orphéon nantais.

<sup>216</sup> AMN, 2 R 754, lettre du directeur de l'Orphéon nantais au maire de Nantes, 8 août 1882.

<sup>217</sup> AMN, R1 D62, Délibérations du Conseil municipal, 16 juin 1883, « art. 235. Société chorale de l'Orphéon. 500 fr. est supprimé », sans débat, p. 104 g.

<sup>218</sup> *Phare de la Loire*, 15-16 juillet 1882.



constaté par Soizic Lebrat en Vendée, par opposition aux fanfares, plus démocratiques<sup>219</sup>. L'Orphéon nantais, « à bout de ressource », est donc contraint à la dissolution ; mais selon Sosthène Vivier, conseiller municipal d'opposition qui se fait son avocat lors des délibérations du Conseil municipal, l'Orphéon nantais, à peine reconstitué en août 1884, cherche déjà à manifester son zèle en prêtant son concours « à pas moins de cinq fêtes publiques », meilleure réponse qu'il soit à ses détracteurs, mais vaine dans l'immédiat<sup>220</sup>.

L'occasion étant à saisir, la fanfare des Seize et la Société chorale A. Weingaertner réclament en 1884 « une partie » de la subvention qui était accordée à l'Orphéon nantais. Lorsqu'elle remplit le formulaire administratif de demande, la fanfare des Seize précise que la cotisation mensuelle est d'1 franc pour chacun des « 25 membres en moyenne ». Ces cotisations forment l'essentiel des recettes de l'association en 1883, puisque, sur 865,65 francs de recettes, les cotisations ordinaires ont rapporté 180 francs et les cotisations extraordinaires 580,65 francs. Malgré la cotisation supplémentaire de 100 francs apportée par le président honoraire, l'association est en déficit de 124,50 francs « par suite de l'achat d'une bannière », garantie de la visibilité de la fanfare lors de ses prestations au Carnaval de Nantes ou aux autres manifestations auxquelles elle peut être amenée à participer : concours orphéonique comme celui de Clisson en mai 1883, ou remise de décorations comme en juillet 1883<sup>221</sup>. Pour modeste qu'elle pourrait être, la demande de subvention n'est pas acceptée par le conseil municipal, pas plus que celle de la chorale A. Weingaertner : le conseil municipal préfère soutenir la société philanthropique la Mutualité nantaise, en situation de forte précarité.

Les subventions étant rarement accordées, certaines associations demandent seulement une aide matérielle, notamment sous la forme de prêt de locaux municipaux, en particulier les écoles communales. Ainsi, en 1894, l'harmonie les Enfants des Ponts fait la demande d'un local à la municipalité, le local privé dans lequel elle se réunit étant devenu trop exigu en raison de l'augmentation de ses membres et trop cher à la location, alors qu'elle est « sans grandes ressources<sup>222</sup> ». De même, après avoir obtenu l'accord du directeur de l'école de la rue du Chêne

---

<sup>219</sup> Loïc VADELORGE, « Le fait associatif... », *art. cit.*, p. 72 ; Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, *op. cit.*, p. 331-346.

<sup>220</sup> Une subvention de 200 francs est à nouveau accordée quelques décennies plus tard. Selon Cécile Riou, l'Orphéon Sainte-Cécile reçoit 100 francs de subvention de la municipalité entre 1900 et 1910 puis 200 francs entre 1910 et 1914, Cécile RIOU, *L'activité musicale à Nantes...*, *op. cit.*, p. 62. Cela n'empêche pas le maintien de relations tendues entre l'Orphéon et la municipalité.

<sup>221</sup> AMN, 2 R 753, formulaire de demande de subvention rempli par la fanfare des Seize, mars 1884 ; 1 D 63, Délibérations du Conseil municipal, 9 avril 1884.

<sup>222</sup> AMN, 2 R 753, lettre du président de l'harmonie les Enfants des Ponts, A. Lemain, au maire de Nantes, 28 septembre 1894. La société essuie alors un refus : « Deux fois, son siège social fut changé : elle quitta, il y a environ deux ans, (vers 1895), le café de la Botte de Jonc pour une des salles du Café Cambronne ; puis, après s'être vu

d'Aron, la commission de la Symphonie demande la mise à disposition de locaux municipaux pour ses répétitions, « une fois par semaine d'octobre à avril », avec exonération des faits d'éclairage et mise à disposition de deux « garçons », mais elle demande aussi, pour ses concerts deux fois par an, la salle de la Renaissance dont elle prendrait à sa charge les frais d'éclairage et de chauffage<sup>223</sup>. Un dernier exemple montre l'importance de cette aide matérielle pour des sociétés dont on a vu qu'elles sont plus nombreuses et qu'elles s'ouvrent aux catégories les moins aisées de la population. En 1910, le Choral féminin, « société de chant composée de jeunes femmes et demoiselles, employées et ouvrières de Nantes » ne reçoit aucune subvention et ne compte que sur les cotisations minimales, de 30 centimes par mois, de la part de ses membres<sup>224</sup>. Les dépenses sont nombreuses : achats de partitions, location d'harmonium et appointement du concierge. En effet, cette association bénéficie d'un local dans l'école de garçons de la rue du Moulin, mis à disposition par la municipalité. Comme elle ne peut plus y faire ses répétitions, elle demande une autre salle. Elle précise alors qu'il est préférable qu'elle soit à l'intérieur de la ville, « soit à la Mairie, soit aux beaux-arts, soit dans une autre école (communale) du centre de la ville », puisque les membres travaillent jusque très tard le soir dans les magasins<sup>225</sup>. Peu après, la société chorale peut occuper des salles de l'ancienne école Livet, rue Sainte-Marie, mises à sa disposition par la mairie<sup>226</sup>.

### *Des demandes justifiées par l'utilité des associations culturelles*

La demande d'aide matérielle ou financière ne peut se fonder seulement sur le manque de ressources de l'association, comme le fait le président de l'harmonie les Enfants des Ponts. Ainsi quand elle formule sa demande de subvention en 1884, la fanfare des Seize apporte une réponse précise au formulaire administratif portant sur le but de l'association : « propager l'Art Musical parmi la jeunesse nantaise et prêter notre gracieux concours aux communes environnantes les jours de fête lorsqu'elles nous en font la demande (Régates, Carnaval Nantes)<sup>227</sup>. » Les Seize mettent en avant deux buts souvent repris par les associations culturelles et en particulier musicales : la mission éducatrice propre aux arts, et le service rendu à la chose publique en

---

refuser par la Ville une salle d'école pour faire ses répétitions, elle se décida à se mettre dans ses meubles et loua, au n°37 du quai de la Fosse, une salle qu'elle aménagea pour ses réunions. » Sur cette société instrumentale, voir Eugène DOCEUL, *Les musiques nantaises*, Nantes : F. Salières, 1897, p. 69 ; Cécile RIOU, *L'activité musicale à Nantes...*, op. cit., p. 53.

<sup>223</sup> AMN, 2 R 756, lettre de la société La Symphonie au maire de Nantes, 13 décembre 1901.

<sup>224</sup> Il s'agit alors de la seule association musicale entièrement féminine.

<sup>225</sup> AMN, 2 R 752, lettre de la directrice madame Armand L'Herminier au député-maire de Nantes, 1<sup>er</sup> novembre 1910.

<sup>226</sup> *Le Populaire*, 10 mai 1911 et 9 juillet 1911.

<sup>227</sup> AMN, 2 R 753, lettre du directeur et du secrétaire des Seize au maire de Nantes, juin 1883. Sur cette fanfare, voir Cécile RIOU, *L'activité musicale à Nantes...*, op. cit., p. 53.

participant à des fêtes. Justifier de l'utilité de l'association est nécessaire, mais plus délicat pour des associations culturelles par rapport à d'autres types d'associations, par exemple les associations déclarées d'utilité publique ou plus généralement les associations à vocation sociale. En plus de démontrer leur utilité culturelle, les associations mettent donc en valeur leur utilité sociale, économique et politique.

Le premier argument avancé par les associations culturelles est leur rôle éducatif permettant une véritable démocratisation de la culture. Selon son activité, chaque société va montrer sa capacité à diffuser son art auprès d'un large public. Ainsi, les statuts de la Société des Amis des Arts annoncent dès le premier article que le but de l'association est « de propager le goût des arts et d'en favoriser la culture au moyen d'Expositions publiques [à Nantes] et d'acquisition d'objets d'arts, choisis parmi ceux exposés<sup>228</sup>. » Dans le domaine musical, le Choral nantais permet la formation de ses membres qui en ont besoin en proposant un cours d'application, de solfège et de chant assuré bénévolement par son chef, Edouard Morisson ; le chœur joue aussi un rôle de formation musicale de son public grâce à « l'exécution chorale des œuvres des Grands Maîtres inconnus ou délaissés<sup>229</sup> ». En effet, cette transmission du savoir dépasse les limites de l'association ce qui justifie, le cas échéant, le montant de la subvention accordée par la ville. C'est sans doute en contrepartie de la subvention de 1 000 francs que la ville de Nantes lui accorde depuis 1876 que la Société pour l'enseignement artistique, fondée trois ans plus tôt, accepte en 1877 de proposer une « offre bienveillante » en réservant dix places gratuites pour les « élèves et anciens élèves des écoles de la ville de Nantes aux cours de l'académie du soir », disposition absente de ses statuts imprimés la même année<sup>230</sup>. La subvention municipale ne suffit

---

<sup>228</sup> ADLA, 4 M 239, SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE NANTES, *Statuts*, Nantes : imp. de l'Union bretonne, sd.

<sup>229</sup> AMN, 2 R 752, *Rapport à monsieur le Maire de la Ville de Nantes sur la société chorale le Choral nantais*, 25 juillet 1902. Sur cette société chorale d'hommes, voir Cécile RIOU, *L'activité musicale à Nantes...*, op. cit., p. 59-61. En réalité, il semble que le répertoire de cette chorale ne diffère guère de celui des autres orphéons, avec une place importante laissée aux œuvres écrites pour les chorales par Saintis, Dard-Janin, Guyonnet, auxquelles s'ajoute des compositions de Massenet ou Bourgault-Ducoudray, compositeur nantais.

<sup>230</sup> AMN, 2 R 790, lettre du maire de Nantes aux directeurs des écoles communales de Nantes leur demandant de désigner des candidats, 19 novembre 1877. ADLA, 4 M 250, Société pour l'enseignement artistique, *Statuts et règlement*, Nantes : imp. Malnoë, 1877. Ce souci d'éducation populaire se retrouve chez les sociétés sportives, comme en témoigne le projet du Cercle de l'aviron en 1909 : « il s'agirait de la désignation parmi les élèves de l'École pratique de commerce et d'Industrie et ceux de l'École primaire supérieure de la rue Maryland de 8 pupilles âgés de 14 ans environ, sachant nager, et auxquels nous enseignerions méthodiquement, médicalement presque, à se servir d'un aviron pour fortifier et développer progressivement tous les muscles de leur corps. Un moniteur choisi avec le plus grand soin serait désigné pour s'occuper spécialement de leur éducation nautique et éviter tout ce qui pourrait amener une fatigue physique hors de proportion avec leur âge et leurs forces ». AMN, 3R C2 D8 lettre du vice-président du Cercle de l'Aviron au maire de Nantes, 2 juillet 1909. Sur cette vision médicalisée du sport, voir Alain CORBIN, Jean-Jacques COURTINE, Georges VIGARELLO (dir.), *Histoire du corps. 2. De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris : Seuil, 2005, p. 371-377.

cependant pas à assurer la pérennité de la société qui ferme les portes de ses ateliers en 1885 avant d'être dissoute à la fin de l'année<sup>231</sup>.

Enfin, la municipalité peut jouer de l'octroi de la subvention pour forcer certaines associations à participer à la démocratisation de la culture. Ainsi, la Société académique perd en 1893 la moitié de la subvention de 1 000 francs qu'elle percevait depuis 1837. Cette subvention est en effet contestée depuis plusieurs années au Conseil municipal lors du débat sur le budget primitif. En 1889, le conseiller socialiste Charles Brunellière (1847-1917) refuse de voter les subventions à la Société académique ainsi qu'aux autres sociétés savantes que sont la Société archéologique et la Société de géographie commerciale « parce que les membres composant les sociétés dont il s'agit appartiennent généralement à une classe aisée et peuvent subvenir à toutes leurs dépenses<sup>232</sup>. » La subvention de 1 000 francs est cependant alors maintenue par le Conseil sensible aux arguments du Maire qui déclare que « ces sociétés répandent un certain éclat sur la Ville et méritent l'encouragement de la Municipalité ». Pourtant, lors du vote du budget de 1893, la subvention est divisée de moitié sous prétexte du manque de rayonnement de l'association. Émile Gadeceau (1845-1928), le président de la Société académique s'émeut : « nous ne pouvons plus vivre, nos jours sont comptés<sup>233</sup>. » Il répond aux critiques d'absence d'activité de la société en énumérant sur plus de deux pages la longue liste des récents travaux de ses membres puis conclut en espérant une réévaluation de la subvention. Quelques années plus tard, le nouveau président insiste encore auprès du maire en démontrant la capacité de la Société à diffuser le savoir<sup>234</sup>. D'une part les travaux des sociétaires sont publiés dans ses *Annales*, ce qui occasionne une dépense de 1 000 francs : ces travaux sont de qualité et d'un intérêt local qui justifie le subventionnement municipal, comme le suggère le président. D'autre part, la Société académique accroît son rayonnement en organisant depuis 1893 « des conférences publiques dans la salle des Beaux-arts » qui représentent un effort financier de 500 francs supplémentaires. Il apparaît donc que l'action de la municipalité a porté ses fruits, en stimulant le zèle de la Société académique mais que cela ne suffit pas à rétablir la subvention initiale. En prévision du budget 1897, la Société s'engage alors à « donner plus d'extension à [ses] conférences, [à] les rendre plus fréquentes, et même [à] faire venir une fois ou deux par an des orateurs étrangers ». La municipalité reste sourde aux arguments répétés annuellement par la Société académique,

---

<sup>231</sup> ADLA, 4 M 250, lettre du commissaire de police du 6<sup>e</sup> arrondissement de Nantes au commissaire central de Nantes, 13 novembre 1885.

<sup>232</sup> AMN, 1 D 65, Délibérations du Conseil municipal de Nantes, 26 mars 1889.

<sup>233</sup> AMN, 2 R 751, lettre du docteur Gouraud, président de la Société académique au maire de Nantes, 24 mai 1893.

<sup>234</sup> AMN, 2 R 751, lettre de Gadeceau, président de la Société académique au maire de Nantes, septembre 1896.

même lorsque celle-ci ne réclame qu'un secours ponctuel de 200 francs pour faire face aux frais exceptionnels dus aux célébrations de son centenaire en 1899<sup>235</sup>.

Par leur rôle de transmission du savoir et des arts, ces associations jouent indéniablement un rôle culturel qui peut être reconnu par les autorités quasiment comme une collaboration au service public, ce qui justifie l'attribution de subventions ou une aide matérielle non négligeable. Ce faisant, elles font encore davantage, ainsi que le suggère le secrétaire de la société musicale la Concorde en 1907 : elles ont un véritable rôle social, raison supplémentaire pour la municipalité de les soutenir « dans notre tâche qui est l'élévation de notre classe laborieuse vers l'art le plus beau et le plus grand qu'est la Musique<sup>236</sup>. »

Certaines associations bénéficient de la reconnaissance d'utilité publique, accordée particulièrement à des associations à but caritatif mais aussi à quelques associations culturelles, les sociétés savantes. Jusqu'en 1824, la reconnaissance d'utilité publique prévue par les articles 910 et 937 du Code civil ne s'applique qu'aux associations de bienfaisance, mais après cette date, d'autres types d'associations peuvent recevoir cette reconnaissance de la part du Conseil d'État, qui leur permet notamment « de recevoir dons et legs sans réserve du droit des tiers au profit des héritiers normaux, donc sans risque de procès indéfinis<sup>237</sup>. » Dans le département de la Loire-Inférieure, plusieurs œuvres de bienfaisance ont été reconnues d'utilité publique avant 1901<sup>238</sup>, mais une seule association culturelle, la Société académique, bénéficie de cette reconnaissance, en 1877<sup>239</sup>. Cette reconnaissance peut paraître relativement tardive, puisqu'elle intervient près de 80 ans après sa fondation. En réalité, Jean-Pierre Chaline a établi que seulement trente sociétés savantes en France bénéficient d'un tel statut jusqu'en 1851, essentiellement les « grandes sociétés parisiennes comme celle de *Géographie* ou quelques très anciennes académies ». Les sociétés savantes de province ne bénéficient vraiment de cette reconnaissance qu'à partir du Second Empire, pour 65 d'entre elles, et surtout de la III<sup>e</sup> République, soit 152 jusqu'en 1931<sup>240</sup>. La notion d'utilité est donc d'abord réservée aux

---

<sup>235</sup> AMN, 4 BA 28, Délibérations du conseil municipal de Nantes, 1899, p. 95.

<sup>236</sup> AMN, 2 R 753, lettre de Meignen, secrétaire de la société La Concorde au maire de Nantes, 5 décembre 1907.

<sup>237</sup> Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition...*, *op. cit.*, p. 112.

<sup>238</sup> Sont reconnues d'utilité publiques : en 1845, la Maison de travail et de secours pour l'extinction de la mendicité, dite Maison de Saint-Joseph fondée en 1828 ; en 1850, la Société de charité maternelle dite Mutualité maternelle nantaise fondée en 1811 ; en 1898, l'Asile protestant de Nantes fondé en 1877. ADLA, 4 M 596.

<sup>239</sup> ADLA, 141 T 1, Tableau des sociétés savantes ressortissant au ministère de l'Instruction publique, département de la Loire-Inférieure, après 1893.

<sup>240</sup> Par exemple, la société poitevine des Antiquaires de l'Ouest est reconnue comme établissement d'utilité publique en 1875, Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition...*, *op. cit.*, p. 112-113. En Indre-et-Loire, huit sociétés bénéficient de cette reconnaissance avant 1901, dont deux sociétés savantes, la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ainsi que la Société archéologique de Touraine. Archives départementales d'Indre-

associations caritatives puis aux sociétés savantes. Dans leurs statuts ou leurs demandes de subvention, les associations culturelles vont donc d'abord chercher à se couler dans le modèle d'utilité sociale ou revendiquer leur participation aux actions de bienfaisance en faveur des plus pauvres<sup>241</sup>.

Parmi les associations culturelles, on peut citer les bibliothèques populaires qui se considèrent chacune comme autant de « société d'instruction et d'éducation essentiellement populaire<sup>242</sup> » et revendiquent leur utilité. Ce terme est employé dès 1882 par Charles Moreau, président de la Bibliothèque populaire du 2<sup>e</sup> canton de Nantes à propos des bibliothèques populaires dont le réseau s'étend progressivement : « les populations ont compris et apprécié leur utilité et les services qu'elles rendent<sup>243</sup>. » La commission de la société musicale d'amateurs la Symphonie résume aussi de la même manière l'action de leur société depuis vingt ans : « en un mot, elle a un but élevé, louable, utile » mettant à son actif, outre son action culturelle au profit des musiciens comme du public, son action sociale puisqu'elle « donne son concours gracieux à toutes les œuvres de bienfaisance qui le réclament<sup>244</sup>. » En effet, l'utilité sociale des associations culturelles peut se manifester par l'organisation de concerts de bienfaisance, occasion par exemple d'un don au Bureau de Bienfaisance comme celui de 500 francs effectué en 1868 par l'Orphéon nantais<sup>245</sup>. De nombreuses sociétés musicales précisent aussi dans leurs statuts leur objectif de « prêter leur concours à des fêtes de bienfaisance », comme les sociétés lyriques l'Avenir en 1892, l'Armoricaine en 1894, ou encore la société de danse et de gymnastique la Gigue en 1893<sup>246</sup>. Enfin, dans leurs courriers à la mairie, les responsables des sociétés ne manquent pas de rappeler leur souhait de participer aux œuvres de bienfaisance ou « œuvres

---

et-Loire, Georges-François POTTIER, *4 M Associations, 1800-1940*, Archives départementales d'Indre-et-Loire, 2011.

<sup>241</sup> Des associations sportives en font autant comme en témoignent deux courriers du Cercle de l'Aviron, datés de 1909 et qui font volontairement référence à la notion d'utilité publique : « en subventionnant le Cercle de l'Aviron, le Conseil municipal reconnaîtra l'utilité en quelque sorte publique d'une société qui permet aux jeunes gens de toutes les classes de se livrer à la pratique d'un exercice particulièrement sain, particulièrement excellent, mais aussi, particulièrement dispendieux, en raison du coût du matériel nautique et du prix de location du garage destiné à le contenir ». Et dans une autre lettre du même jour : « nous attachons au principe même de cette subvention une importance considérable : elle sera en quelque sorte la reconnaissance d'utilité publique de notre groupement ». AMN, 3 R C2 D 8, lettres du bureau du Cercle de l'aviron au maire de Nantes, 12 mars 1909.

<sup>242</sup> AMN, 2 R 559, Rapport sur la Bibliothèque populaire centrale de Nantes, 15 septembre 1904.

<sup>243</sup> AMN, 2 R 559, allocution de Ch. Moreau président de la Bibliothèque populaire du 2<sup>e</sup> canton à l'assemblée générale du 22 décembre 1882.

<sup>244</sup> AMN, 2 R 756, lettre de la commission de la Société musicale la Symphonie au maire de Nantes, 13 décembre 1901.

<sup>245</sup> AMN, 1 D 52, Délibérations du Conseil municipal, 21 janvier 1868. Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, op. cit., p. 235 : « le concert "dans un but de bienfaisance", pratique courante des sociétés musicales, est bien la manifestation de leur utilité publique », voir aussi p. 16.

<sup>246</sup> ADLA, 4 M 239, statuts des sociétés l'Avenir, octobre 1892, l'Armoricaine, 29 juin 1894, et la Gigue, avril 1893.

philanthropiques<sup>247</sup> ». C'est le cas du Choral féminin en 1910 : à l'occasion d'une demande de prêt d'une salle municipale ou, à défaut, d'une subvention lui permettant de payer local et éclairage, sa présidente ajoute : « P.S. Les dames du Choral féminin seront toujours heureuses de participer aux œuvres de Bienfaisance de la Ville et d'apporter leur concours à des concerts pour les pauvres<sup>248</sup>. » Certaines associations se veulent particulièrement philanthropiques, comme le Choral nantais qui organise des concerts pour les pauvres : « il chante pour soulager la misère » et « le produit de ses quêtes va toujours aux œuvres de bienfaisance ». Cette philanthropie le pousse même à être la seule société musicale de Nantes « à songer aux malheureux internés de St-Jacques dont il va égayer de temps à autre la triste et pénible existence », souci qui conduit aussitôt le secrétaire-général à préciser que les sociétaires seraient très heureux si la subvention annuelle pouvait être augmentée<sup>249</sup>... La pratique de la bienfaisance accentue ainsi la légitimité de l'association et de ses activités, et leur reconnaissance par les pouvoirs publics. Par leur action philanthropique, les sociétés culturelles jouent un rôle dans la réalisation d'une société plus juste, plus harmonieuse, plus pacifiée. Elles jouent ainsi un rôle politique qu'elles cherchent à souligner.

L'utilité sociale des sociétés culturelles leur permet aussi de jouer un rôle économique qui apparaît cependant rarement, sauf en ce qui concerne la Société de géographie commerciale, créée en 1882 pour « vulgariser et développer les études géographiques, particulièrement celles qui peuvent être utiles au commerce de la région<sup>250</sup>. » Mais les sociétés artistiques peuvent jouer un rôle important pour faire vivre les artistes. La Société des Amis des Arts permet la vente de peintures lors de ses expositions annuelles et « rend donc à tous les artistes un service très important », même si le fonctionnement des Amis des Arts, qui fait venir des artistes renommés de Paris, nuit aux artistes locaux : c'est la raison de la création de la Société des Artistes nantais par de Broca en 1897<sup>251</sup>. De son côté, la Symphonie a « comme chefs d'attaque des artistes auxquels elle paie un cachet pour chaque répétition et concert<sup>252</sup> ». Un tel rôle économique est en revanche mis en évidence par les sociétés nautiques, comme nous le constaterons plus loin.

---

<sup>247</sup> AMN, 2 R 752, lettre du secrétaire de la Cloche, G. Béchade, au maire-adjoint délégué aux Beaux-arts, 23 août 1900.

<sup>248</sup> AMN, 2 R 752, lettre de madame Armand L'Herminier, directrice du Choral féminin, au député-maire de Nantes, 1<sup>er</sup> novembre 1910.

<sup>249</sup> ADLA, 1 T 149, lettre du secrétaire-général du Choral nantais au préfet de la Loire-Inférieure, 16 mars 1911. L'hôpital Saint-Jacques accueille alors un hospice des aliénés.

<sup>250</sup> AMN, 2 R 573, présentation de la Société de géographie commerciale, [1898].

<sup>251</sup> AMN, 2 R 790, lettre d'Henri Pilon, président de la Société des Amis des arts au maire de Nantes, 17 août 1912.

<sup>252</sup> L'impact réel des cachets versés par les sociétés musicales aux artistes qu'elles engagent est parfois contesté, comme c'est le cas du conseiller municipal Abeille à propos de la Société des Concerts populaires : « les Concerts engagent aussi 5 artistes de grande valeur. Savez-vous comment sont payés le violon solo (M. Weingaertner), le

En 1901, la Symphonie fait valoir un dernier argument auprès du maire de Nantes : « c'est une entreprise de décentralisation bien nantaise qui a besoin d'être encouragée et soutenue ». Quand elle utilise ce terme de décentralisation à propos de son action, elle signifie certes son rôle culturel « pour répandre le goût de la musique » et pour produire « à ses concerts des compositeurs et des artistes de haute valeur, que sans elle les Nantais n'eussent jamais entendu » mais elle entend surtout promouvoir une véritable vie artistique indépendante du centralisme culturel et politique parisien. Cette indépendance est à relativiser. Soizic Lebrat a montré que, dans le discours des élites réformatrices de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle, la notion de décentralisation est liée à celle de propagation. Celle-ci se réalise dans trois domaines : sur le plan temporel d'abord, mais aussi géographique, comme propagation progressive de la culture du centre vers la périphérie, enfin dans le domaine social, la culture descendant des classes sociales aisées vers les classes populaires par l'intermédiaire des classes moyennes<sup>253</sup>. On peut donc établir un lien entre décentralisation et démocratisation des pratiques culturelles. Cette décentralisation a, en effet, des résonances politiques à l'heure des revendications libérales, et elle est souvent utilisée pour faire appel à la liberté communale et départementale<sup>254</sup>. D'après Loïc Vadelorge et Yannick Simon, cette décentralisation artistique est surtout favorisée à partir des années 1880 par un « désengagement » de l'État<sup>255</sup>.

À Nantes, la décentralisation se joue dans le domaine artistique par des réalisations artistiques d'ambition nationale, par exemple par l'organisation des grandes expositions artistiques de 1861, 1872 et 1886, mais surtout par la mise en valeur d'initiatives locales<sup>256</sup>. Dans

---

violoncelle solo (M. Bernard), le 1er alto (M. Beccaria) pour ne nommer qu'eux ? Par des billets de faveur qu'ils peuvent faire vendre. Je vous demande messieurs si cette façon de procéder est digne d'une société subventionnée par la Ville et s'il n'y a pas quelque chose de pénible, pour un véritable artiste, de devenir vendeur de contre marque ? ». AMN, 1 D 65, Délibérations du Conseil municipal, 26 mars 1884.

<sup>253</sup> Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, *op. cit.*, p. 83-87, où l'auteur analyse la pensée d'Amédée Reuchsel, notamment dans l'article suivant : Amédée REUCHSEL, « La popularisation et la décentralisation de l'Art musical en France », *L'Accord Parfait, Journal des sociétés orphéoniques du Rhône et de la région*, 30 octobre 1902.

<sup>254</sup> Dans le domaine politique, Odette Voilliard a étudié des projets de décentralisation préparés à Nancy dans les années 1860 et qui trouvent un accomplissement culturel dans les fêtes lotharingiennes de 1866. Odette VOILLIARD, *Nancy au XIX<sup>e</sup> siècle, 1815-1870. Une bourgeoisie urbaine*, Ophrys, 1978, p. 298-314.

<sup>255</sup> Loïc VADELORGE, « Le fait associatif... », *art. cit.*, p. 77. Pour Yannick Simon, la décentralisation « considérée comme une politique volontariste induite par le centre », quasi inexistante alors, n'est pas « pertinente pour comprendre la réalité de la vie musicale dans les départements français avant les années 1970 ». La vie musicale s'exerce alors dans les villes de province de manière plus ou moins intense mais « autonome », reposant « sur les efforts d'individus et/ou de groupes sociaux », et s'autofinancant « avec le concours plus ou moins important des collectivités locales – prioritairement les municipalités et, dans une moindre mesure, les conseils généraux ». Yannick SIMON, « Le subventionnement des concerts symphoniques dans les départements français entre 1861 et 1969 », *Transposition*, 7/2018, p. 4 [en ligne] DOI : 10.4000/transposition.1821 consulté le 15 novembre 2019.

<sup>256</sup> Olivia NICOLO, *La société des Amis des Arts de Nantes (1890-1920)*, mémoire de maîtrise en histoire de l'art sous la direction d'Alain Bonnet, université de Nantes, 2003, p. 78-79. À titre d'exemple, Olivia Nicolo rapporte le discours inaugural de l'inspecteur général des Beaux-arts Roger Ballu lors de l'inauguration du Salon nantais de



ce domaine, les associations culturelles jouent un rôle essentiel, tout en cherchant l'appui de la municipalité. Ainsi, la société littéraire et artistique le Grillon cherche à réaliser un « très intéressant essai de décentralisation artistique » qui passe d'abord par la réunion en son sein les « principales notabilités artistiques et littéraires de Nantes ». Cette décentralisation artistique se manifeste ensuite par l'organisation, en 1886, d'un concours de poésie, de musique et de dessin soutenu par le président de la République Jules Grévy et par le maire de, et enfin, en 1888, par une représentation théâtrale en présence du préfet et du maire<sup>257</sup>. De même le rôle de la Société des Amis des Arts a été souligné par Olivia Nicolo citant le *Phare de la Loire* à propos de sa première exposition de peinture de 1890 saluée comme un « essai de décentralisation artistique parfaitement réussi<sup>258</sup> ». La mise en valeur des initiatives locales peut apparaître comme un « patriotisme » local, sans que celui-ci empêche un patriotisme national nécessaire après la défaite de 1870-1871. Cette conciliation de l'unité de la Nation et de sa diversité est au cœur du projet républicain, comme l'ont montré Anne-Marie Thiesse et Jean-François Chanet à propos de l'enseignement scolaire<sup>259</sup>. C'est donc de manière tout à fait légitime qu'un profond patriotisme local est défendu par les sociétés musicales lors des concours orphéoniques. En 1884, la Société chorale A. Weingaertner ambitionne de « représenter dignement et honorablement la Ville de Nantes dans l'art de la musique » lors de ces concours orphéoniques<sup>260</sup>. Quelques années plus tard, le Choral nantais peut se vanter d'être une « société de valeur (puisqu'elle est classée en 1<sup>ère</sup> Division, 1<sup>ère</sup> Section) » qui doit être encouragée par la Ville parce qu'elle prend part aux différents concours « afin de maintenir le niveau artistique de la Société tout en faisant ressortir celui de la Ville ». Le président du Choral nantais fournit alors la liste des concours auxquels la société a participé entre 1896 et 1902 ainsi que des nombreux prix remportés<sup>261</sup>. Le projet de la Société des Artistes nantais rejoint celui des sociétés orphéoniques. Cette société est créée en 1897 par Alexis de Broca (1868-1948) et plusieurs artistes nantais en réaction à l'action de la Société des Amis des Arts. Alors que celle-ci « réunit chaque année un noyau d'œuvres de peintres parisiens et facilite ainsi l'éducation artistique du public nantais », la Société des artistes nantais propose de faire l'inverse en exposant « des œuvres de nos concitoyens qui honorent à

---

1894 : « Comme si Paris était la France avant tout, ou plutôt comme si Paris était une France d'élite, le temple de l'intelligence, le saint des saints du génie Français ! En vérité on voudrait nous faire croire qu'il y a deux France, la France parisienne condescendant à protéger à son heure la France départementale ».

<sup>257</sup> Dominique CAILLÉ, *Le Grillon. 1886-1889*, Nantes : imp. Jules Péquignot fils, 1891, p. 30 [cité Dominique CAILLÉ, *Le Grillon*].

<sup>258</sup> *Le Phare de la Loire*, 15 mars 1890.

<sup>259</sup> Jean-François CHANET, *L'École républicaine et les petites patries*, Paris : Aubier, 1996 ; Anne-Marie THIESSE, *Ils apprenaient la France. L'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997.

<sup>260</sup> AMN, 2 R 756, lettre du secrétaire de la Société A. Weingaertner au maire de Nantes, janvier 1884.

<sup>261</sup> AMN, 2 R 752, rapport au maire de Nantes sur la Société chorale le Choral nantais, 25 juillet 1902.

Paris la Ville de Nantes », des artistes nantais ou régionaux – ce qui amène la Société à prendre le titre de Société des Artistes bretons en 1902<sup>262</sup>.

Les sociétés culturelles participent à la promotion de la vie culturelle locale et à l'élaboration d'un sentiment d'appartenance aussi bien à Nantes qu'à la Nation. À ce titre, Olivier Ihl a montré le rôle des sociétés musicales, en particulier des fanfares, dans l'acculturation politique des populations rurales. Par leur rôle d'entraînement, elles stimulent un courant d'opinion favorable aux institutions républicaines fraîchement établies, à l'heure du suffrage universel. L'enjeu du parrainage de ces sociétés musicales par les édiles républicains n'en est que plus vif<sup>263</sup>. Ainsi, après avoir insisté sur la faiblesse de ses moyens, la fanfare des Seize montre son utilité pour les institutions politiques lors de l'année 1883 :

Notre fanfare, composée exclusivement d'amateurs, obligée de faire tout par elle-même et selon ses modiques moyens, a prêté son concours gracieux dans une grande partie du Département de la Loire-Inférieure et par cela, a rendu de réels services à beaucoup de municipalités<sup>264</sup>.

Le lien entre les sociétés culturelles et la municipalité peut jouer au profit de l'association, quand celle-ci souhaite bénéficier de la protection particulière du maire, gage de réussite si l'on en croit la demande de la toute jeune société de trompes de chasse l'Étendard. Ainsi son président demande au maire de Nantes de devenir membre honoraire de la société, ce qui serait pour elle un honneur et un avantage : « comme il est difficile pour une société de prendre place parmi les sociétés sérieuses sans être secondée par le bienveillant appui de personnes influentes, je vous serais reconnaissant, Monsieur le Maire, si vous vouliez bien nous faire l'honneur de nous accorder la vôtre<sup>265</sup>. » Enfin, les associations culturelles participent aux festivités publiques et en particulier aux fêtes républicaines<sup>266</sup>. En effet, si l'Orphéon nantais brille par sa faible participation aux festivités du 14 juillet 1882, plusieurs fanfares viennent se joindre aux musiques militaires pour animer le cortège constitué de sociétés d'ouvriers : parmi elles, celle de l'Institution Livet, les Sociétés philharmoniques de La Montagne et de Basse-Indre. En prévision du voyage du président de la République Sadi Carnot à Nantes du 18 au 20 juin 1893, la jeune société la Lyre nantaise écrit au maire de Nantes, comptant bien être invitée et profiter de l'éclat

---

<sup>262</sup> AMN, 2 R 790, lettre du bureau de la Société des Artistes nantais au maire de Nantes, 16 juin 1898.

<sup>263</sup> Olivier IHL, *La fête républicaine*, Paris : Gallimard, 1996, p. 154-161.

<sup>264</sup> AMN, 2 R 753, lettre du directeur et du secrétaire des Seize au maire de Nantes, juin 1883.

<sup>265</sup> AMN, 2 R 753, lettre du président de la société de fanfare l'Étendard au maire de Nantes, 30 juillet 1902.

<sup>266</sup> Pour une présentation de la participation des sociétés musicales à la vie publique sous la forme de défilées, de concerts en plein air, voir Cécile RIOU, *L'activité musicale à Nantes...*, *op. cit.*, p. 62-65. À l'échelle nationale, cet aspect de la participation des fanfares aux fêtes officielles de la Troisième République est présenté par Patrick PÉRONNET, *Les Enfants d'Apollon. Les ensembles d'instruments à vent en France de 1700 à 1914. Pratiques sociales, insertions politiques et création musicale*, thèse de doctorat en musicologie sous la direction de Danièle Pistone, Université Paris IV, 2012, p. 580-587.

des festivités pour se faire remarquer<sup>267</sup> – espoir rendu vain par l’annulation au dernier moment de la visite présidentielle pour raison de santé.

Les sociétés culturelles sont donc confrontées de manière récurrente à des difficultés de trésorerie qui les amènent à se tourner vers la municipalité de Nantes ou, plus rarement, vers les autorités départementales, pour demander une aide financière ou matérielle leur permettant de subsister. Elles mettent alors en valeur leur utilité culturelle, sociale, politique et parfois économique. Pourtant, peu sont subventionnées, et une intense concurrence se livre entre les associations pour obtenir ces aides publiques.

### Des associations culturelles peu subventionnées

Après avoir présenté les demandes d’aide pécuniaire ou matérielle des associations, nous pouvons maintenant nous demander quelle réponse leur est donnée, en particulier par leur interlocuteur privilégié qu’est la mairie de Nantes. Sont-elles écoutées et ont-elles les moyens de remplir leurs missions dont elles se plaisent à rappeler l’ampleur ?

### *Des subventions rarement accordées aux associations culturelles*

Dans sa présentation des politiques culturelles des municipalités à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, Loïc Vadelorge insiste sur le rôle des municipalités :

Dès les années 1880, la plupart des grandes villes ont un budget des beaux-arts. Cette émergence des politiques artistiques, certes modestes, passe par la création d’institutions : musées, bibliothèques, théâtres d’art lyrique le plus souvent, écoles des beaux-arts ou conservatoires. (...) Petites et grandes communes partagent cette même question des moyens, d’où le recours très large au secteur associatif qu’on tente de pérenniser par le biais des subventions. La politique de subventions, encore rare et limitée dans les années 1880-1900, se systématisait dans l’entre-deux-guerres. (...) Aux subventions s’ajoutent souvent la mise à disposition de locaux (pour les répétitions), ainsi que la gratuité du chauffage et de l’éclairage<sup>268</sup>.

Ainsi, quand on consulte les budgets primitifs de la municipalité de Nantes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>269</sup>, on constate que l’essentiel de l’effort financier en matière culturelle est consacré aux

---

<sup>267</sup> AMN, 2 R 754, lettre du président de la Lyre nantaise au maire de Nantes, 30 mai 1893.

<sup>268</sup> Loïc VADELORGE, « Le fait associatif... », *art. cit.*, p. 76. Vincent Dubois va dans le même sens en précisant que « l’investissement des élus locaux pour les "beaux-arts" est ancien (...) ; au début de la III<sup>e</sup> République peut-être même est-il plus important, plus structuré et plus continu que celui du gouvernement central ». Vincent DUBOIS (dir.), Philippe POIRRIER (collab.), *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d’une querelle. XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles*, Paris : La Documentation française, 1998, p. 14.

<sup>269</sup> Nous avons procédé ici par sondage tous les cinq ans entre 1869 et 1914. La consultation des *Procès-verbaux des séances du Conseil général de la Loire-Inférieure*, effectuée pour les années 1869, 1875, 1880, 1885 et 1899 montre que les subventions départementales en matière culturelle sont plus restreintes mais suivent la même tendance. Elles sont tournées essentiellement vers les institutions culturelles et vers quelques rares associations culturelles : Société académique dès 1869, « sociétés chorales et instrumentales » à partir de 1880. À la fin du siècle, le Conseil général élargit ses secours à de nouvelles sociétés savantes : Société d’horticulture, Société de géographie commerciale,

institutions : Musée des beaux-arts, musée archéologique, Museum d'histoire naturelle, Jardin des Plantes, école communale publique et gratuite de dessin qui devient en 1904 école régionale de dessin et des beaux-arts, bibliothèques (bibliothèque municipale, bibliothèque militaire, bibliothèque du gendarme), conservatoire de musique et enfin théâtre. En 1869, huit institutions sont ainsi financées par la ville, à hauteur de 94 815 francs dont près de la moitié est consacrée à la subvention théâtrale, qui s'élève à 45 625 francs, sans compter le traitement des employés et une subvention éventuelle de 27 375 francs pour la saison 1869-1870<sup>270</sup>. En 1914, dix institutions sont subventionnées mais pour un total presque 3,5 fois plus important qu'en 1869, soit 325 610 francs. Si le montant des subventions pour les institutions culturelles a progressé, en revanche le poids relatif de ces institutions culturelles dans le budget municipal n'a pas évolué, puisqu'il est passé de 2,25 % des dépenses totales en 1869 à 2,17 % en 1914<sup>271</sup>.

En revanche, relativement peu d'associations culturelles bénéficient de subventions : entre 1869 et 1914, nous recensons 26 associations culturelles subventionnées par la municipalité de Nantes. Pour comparaison, 103 associations culturelles sont créées dans le même temps<sup>272</sup>. Les subventions municipales aux associations culturelles sont intégrées ou bien à la section 6 des dépenses ordinaires du budget municipal, consacrée aux beaux-arts, aux établissements littéraires et scientifiques et aux théâtres, ou bien à la section 7, consacrée à l'enseignement (c'est le cas par exemple pour les Bibliothèques populaires), ou encore à la section 9 consacrée aux

---

Société des horticulteurs de Nantes ainsi qu'à quelques nouvelles associations culturelles : AEN, Société des Amis des arts de Nantes. Précisons enfin que certaines associations bénéficient de subventions de l'État, par exemple la Société des Amis des Arts qui, entre 1911 et 1913, reçoit 400 francs du ministère des Beaux-arts, 300 francs du département et autant de la Ville. ADLA, 148 T 1, lettre du président de la Société des Amis des arts Henri Pilon, au préfet de la Loire-Inférieure, 20 juillet 1912. Pour le détail des subventions départementales, voir les dossiers conservés pour les sociétés musicales, artistiques et savantes : ADLA, 4 T 245-251, 233-236 et 277-280.

<sup>270</sup> Pour les théâtres Graslin et de la Renaissance, le détail de la politique municipale et de la subvention est analysé par Cécile RIOU, *L'activité musicale à Nantes...*, op. cit., p. 9-11.

<sup>271</sup> Cet effort semble assez faible par comparaison à d'autres villes de province, toutes choses égales par ailleurs : à Dijon en 1912, les dépenses culturelles représentent un peu plus de 3 % des dépenses totales ; à Toulouse, les institutions culturelles reçoivent 6,4 % des dépenses de la ville en 1890 et à Lyon, les Belles Lettres, sciences, arts et théâtre perçoivent entre 3 et 10 % du budget municipal. Philippe POIRRIER, *Municipalité et culture au XX<sup>e</sup> siècle : des beaux-arts à la politique culturelle. L'intervention de la Municipalité de Dijon dans les domaines artistiques et culturels (1919-1995)*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Pierre Levêque, Université de Bourgogne, 1995, p. 137 ; Vincent DUBOIS, *Institutions et politique culturelle locale. Éléments pour une recherche socio-historique*, Paris : La Documentation française, 1996, p. 25.

<sup>272</sup> Il est difficile d'établir un pourcentage qui soit fiable puisque d'une part des associations subventionnées sont antérieures à 1869, la Société académique, la Société archéologique, la Société d'horticulture ou encore l'Orphéon nantais, et que d'autre part des associations culturelles créées avant 1869 et subsistantes ne sont pas subventionnées. À Dijon, seulement huit associations culturelles sont subventionnées par la municipalité en 1913 : cinq fanfares, une chorale, le syndicat d'initiative et l'Académie des sciences, Arts et Belles-Lettres. Pour la municipalité, il ne s'agit pas seulement de soutenir la vie culturelle locale mais surtout de « rationaliser le paysage artistique en favorisant le regroupement des sociétés ayant des but proches. » Philippe POIRRIER, *Municipalité et culture...*, op. cit., p. 156.

subventions et dépenses diverses (cette section devient la section 8 après la suppression des cultes du budget)<sup>273</sup>.

Les subventions municipales vont d'abord aux sociétés savantes qui sont d'ailleurs souvent intégrées aux institutions culturelles dans les budgets municipaux. Entre 1869 et 1914, malgré les évolutions politiques, trois d'entre elles bénéficient de subventions tout au long de la période, la Société académique, la Société archéologique et la Société d'horticulture, rejointes par cinq autres sociétés savantes comme la Société de géographie commerciale ou le Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France. Si le montant des subventions peut être soumis à révision, leur principe n'est pas remis en cause par les diverses municipalités. En revanche, le conseiller municipal socialiste Charles Brunellière, ainsi qu'on l'a vu lors du vote du budget primitif de 1889, conteste la plupart des subventions proposées pour des associations culturelles, y compris celles des sociétés savantes. On constate aussi une assez grande stabilité dans les aides accordées aux bibliothèques associatives, en particulier les bibliothèques populaires, subventionnées à mesure qu'elles ouvrent de nouvelles implantations dans les différents cantons de Nantes. Aux mains de « bons républicains », elles sont un relais puissant du régime qui cherche à s'implanter durablement. Par exemple, en 1899, elles reçoivent 1 600 francs de la mairie, dont 1 000 francs pour la bibliothèque du 5<sup>e</sup> canton, dite « centrale », alors que les 3 autres bibliothèques ne reçoivent que 200 francs, autant que les bibliothèques paroissiales gratuites de saint-Donatien et le double de la subvention de la bibliothèque socialiste.

Quelques sociétés artistiques reçoivent aussi les encouragements de la municipalité : la société artistique rue Urvoy de Saint-Bedan jusqu'à ce qu'elle soit dissoute, la Société des Amis des Arts, puis la Société des artistes nantais (bretons après 1902) notamment grâce à l'argument avancé par le conseiller municipal Catta en 1899, qui précise que la Société des artistes nantais « ne compte pas que des peintres mais aussi des ouvriers d'arts qui ont besoin d'être encouragés et qui ne pourraient pas exposer leurs productions aux Amis des Arts<sup>274</sup>. » Ce qui permet le vote d'une subvention de 200 francs, inférieure de 100 francs à celle de la Société des Amis des Arts, soutenue depuis plusieurs années alors. On peut aussi compter l'Association des étudiants de

---

<sup>273</sup> Sur ce point, Nantes se distingue de Rouen puisque les subventions aux associations culturelles peuvent être intégrées au budget ordinaire avant 1914. D'après Loïc Vadelorge, à Rouen, en 1919, « 100 % des dépenses engagées dans ce poste relevaient d'institutions culturelles au sens strict (juridique). Progressivement cette part institutionnelle va diminuer, passant de 96 % en 1930 à 89 % en 1939 ». Loïc VADELORGE, *Pour une histoire culturelle...*, op. cit., p. 43.

<sup>274</sup> AMN, 4 BA 28, Délibérations du Conseil municipal, 1899, p. 96.

Nantes, fondée en 1889 et bientôt connue sous l'acronyme d'AEN, se lançant aussitôt dans l'organisation de concerts<sup>275</sup>.

Enfin, six sociétés musicales sont subventionnées : d'abord l'Orphéon nantais seul, pendant une vingtaine d'année avant que cette subvention lui soit retirée puis attribuée de nouveau peu avant la Grande Guerre. La Société des Concerts populaires est subventionnée entre 1884 et 1890. L'année précédente, en 1889, cette subvention est contestée par Charles Brunellière qui dénonce le versement d'une subvention à une association dont les membres appartiennent à la « classe aisée<sup>276</sup> » et par un conseiller radical, Abeille, arguant que le prêt aux Concerts populaires de la salle de la Renaissance suffit<sup>277</sup>. C'est en réalité à partir de la deuxième moitié des années 1900 que les associations musicales sont plus nombreuses à être subventionnées, à un moment où la municipalité encourage financièrement un nombre croissant d'associations. Parmi elles, la Lyre nantaise, l'Union philharmonique ou encore la fanfare les Enfants du boulevard de Doulon, subventionnée depuis 1894 par la municipalité de Doulon puis de Nantes (après le rattachement de la commune en 1908) et par le département, ce qui la dispense de demander une cotisation à ses membres et lui permet de délivrer des cours de musique gratuits<sup>278</sup>.

#### *Des associations de solidarité privilégiées par les subventions municipales*

En réalité, les subventions de la municipalité vont en priorité vers les associations à caractère social, comme les associations de bienfaisance ou les sociétés de secours mutuels. Dès 1869, date du début de notre enquête, ce sont les sociétés de bienfaisance, de prévoyance et de secours mutuels qui sont les plus nombreuses et les mieux dotées : on en compte alors douze, bénéficiant de 69 785 francs de subvention, pour quatre associations culturelles bénéficiant au total de 3 000 francs de subvention : trois sociétés savantes et la Société chorale de l'Orphéon dont a vu qu'elle était subventionnée depuis 1865 parce qu'elle s'était constituée comme société de secours mutuels. Le graphique ci-dessous montre bien le poids des sociétés de bienfaisance, de prévoyance et de secours mutuels dans la politique de subvention de la municipalité. Celles-ci sont un relais de son action sociale nécessaire à un moment où les assistés se comptent par milliers et où la législation sociale reste faible : Alain Croix recense alors 15 à 20 000 assistés

---

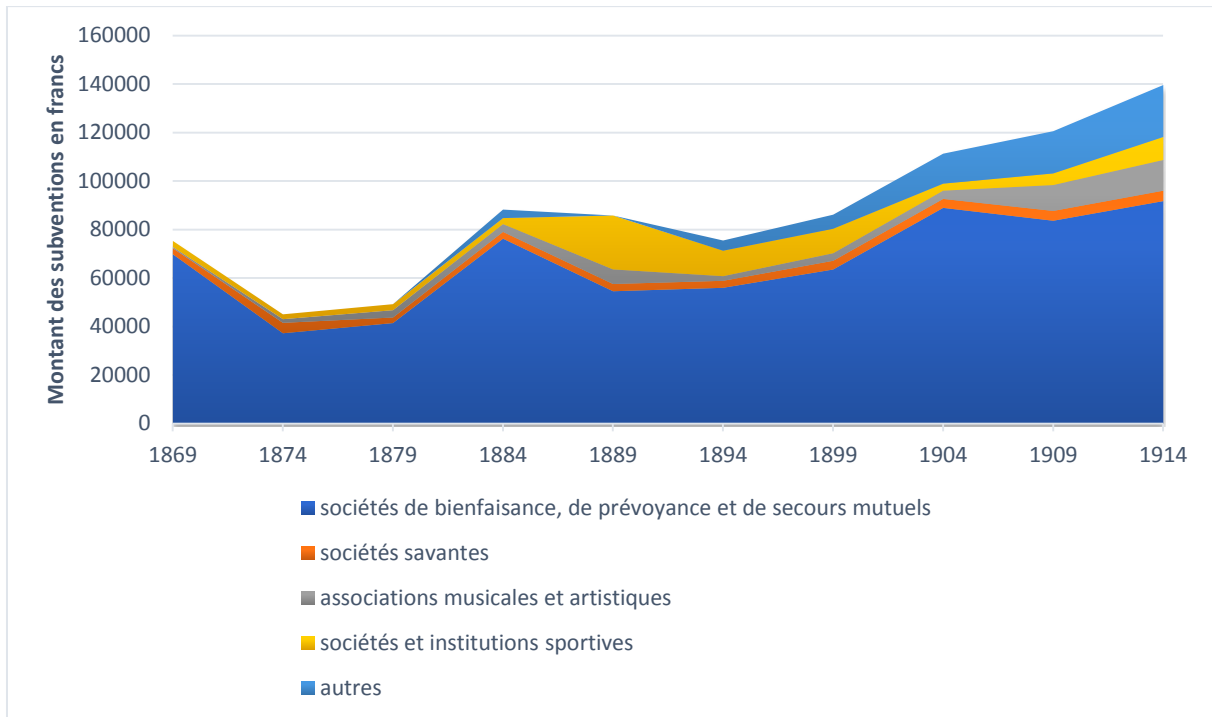
<sup>275</sup> ADLA, 4 M 240, programme de la fête d'inauguration du 8 avril 1889 de l'AEN envoyé pour invitation au préfet de la Loire-Inférieure.

<sup>276</sup> L'appartenance des membres de la Société des Concerts populaires à la classe aisée est confirmée par la liste des cinquante sociétaires publiée en 1889, *Gazette artistique de Nantes*, 12 décembre 1889, p. 7.

<sup>277</sup> AMN, 1 D 65, Délibérations du Conseil municipal, 26 mars 1884.

<sup>278</sup> Sur cette fanfare, voir : Cécile RIOU, *L'activité musicale à Nantes...*, op. cit., p. 53 ; Eugène DOCEUL, *Les musiques nantaises*, op. cit., p. 76. Sur l'Union philharmonique, voir Cécile RIOU, *L'activité musicale à Nantes...*, op. cit., p. 55-56.

par le Bureau de bienfaisance, dont 2 800 qui bénéficient de l’asile de nuit en 1885, presque 4 300 quatre ans plus tard<sup>279</sup>.



*La place secondaire des associations culturelles dans l’attribution des subventions municipales (1869-1914)*

Les sociétés de secours mutuels sont nombreuses à bénéficier des subventions municipales : 49 reçoivent au total 15 000 francs en 1894, 18 000 francs cinq ans plus tard. La somme réservée à ces sociétés, qui ne sont alors plus dénombrées, atteint 23 000 francs en 1914. Cette année-là, les œuvres locales d’assistance et établissements de charité perçoivent une somme de 21 000 francs, dont la répartition est laissée au soin du Bureau de bienfaisance. Au total plus de 91 000 francs sont alors donnés en subvention à des sociétés de bienfaisance, de prévoyance ou de secours mutuels, sans parler des établissements publics. La municipalité consacre alors plus 1,2 millions de francs à la solidarité (section 6 des dépenses ordinaire) soit un peu moins de 10 % des dépenses de la ville<sup>280</sup>. La section 5 des dépenses ordinaires, consacrée aux Beaux-arts, aux établissements littéraires et scientifiques et au Théâtre ne totalise alors que 270 400 francs.

<sup>279</sup> Alain CROIX et alii, *Histoire populaire de Nantes...*, op. cit., p. 222.

<sup>280</sup> Entre 1886 et 1913, les dépenses de bienfaisance de la ville de Rouen (secours aux établissements de charité, pensions et secours) passent d’environ 1 million de francs courants à plus de 1,4 millions de francs – soit des sommes comparables à celles de la municipalité de Nantes, mais cela représente environ 25 % des dépenses ordinaires effectuées en clôture d’exercice Yannick MAREC, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927). Expériences locales et liaisons nationales*, Paris : La Documentation française, 2002, p. 934, 1204-1205. En 1896, les dépenses totales d’assistance par habitant s’élèvent à 8,29 francs à Rouen (3<sup>e</sup> rang après Paris et Le Havre) mais à 5,47 francs à Nantes (5<sup>e</sup> rang après Roubaix, mais bien avant d’autres grandes villes comme Bordeaux, Marseille, Lyon ou Lille, au 12<sup>e</sup> rang avec 2,04 francs par habitant). *Ibid.*, p. 843.

Ainsi, lors des demandes de subvention, ce sont bien les associations de solidarité qui sont privilégiées, au détriment des associations culturelles. En 1884, le conseil municipal de Nantes examine dix demandes de subvention pour le compte des dépenses ordinaires. Parmi elles, on compte trois sociétés musicales, l'Orphéon nantais qui cherche à obtenir à nouveau la subvention qui lui a été retirée, la fanfare des Seize et la Société chorale A. Weingaertner, déjà évoquées ; trois sociétés sportives, le Sport nautique de l'Ouest, le Rowing-Club de l'Erdre et la Société de gymnastique ; enfin quatre sociétés de bienfaisance, de prévoyance ou de secours mutuels. Le conseil municipal argumente le rejet de subvention pour la plupart des associations :

Parmi ces nombreuses sociétés qui sont toutes assurément intéressantes et mériteraient toutes d'être encouragées ; "la Mutualité nantaise" seule nous a paru, pour le moment du moins, en raison de sa situation précaire et plus encore de son but exclusivement philanthropique, mériter quelques sacrifices de notre part, pour aider à son développement<sup>281</sup>.

C'est donc une société de secours mutuels qui est distinguée par le conseil municipal, et dans le budget définitif, non seulement sa subvention est augmentée en passant des 200 francs initialement votés à 300 francs, mais en plus elle est rejointe par deux autres sociétés à caractère social, avec 200 francs de subventions chacune : la Société des tanneurs et des corroyeurs et la Société des fileurs, soit les trois des quatre sociétés de ce type ayant fait une demande. Les arguments philanthropiques mis en avant par les sociétés culturelles ont été ici de peu de poids face à des sociétés de secours mutuels.

#### *Des associations culturelles de plus en plus concurrencées par d'autres associations*

Pâtissant du soutien prioritaire de la municipalité aux associations de solidarité, les sociétés culturelles souffrent aussi de la concurrence croissante d'associations de plus en plus diverses, notamment des sociétés sportives et d'amicales. En 1874, quatre sociétés culturelles, dont trois sociétés savantes, sont subventionnées par la mairie ; aucune société sportive ou autre n'est portée au budget. Vingt ans plus tard, ce sont dix sociétés culturelles qui bénéficient de subventions mais aussi dix autres sociétés dont sept sportives. En 1914, dix-huit sociétés culturelles sont aidées et vingt autres sociétés dont onze sportives. Or, celles-ci ont su mettre en avant leur utilité avec suffisamment de persuasion, notamment pour montrer leur utilité pour la société et à la Nation. Le président du Cercle nautique de l'Erdre montre par exemple l'impact des régates sur le développement économique d'une ville portuaire<sup>282</sup>. Mais les sports nautiques n'ont pas qu'une utilité économique, comme les autres sports, ils permettent la formation de

---

<sup>281</sup> AMN, 1 D 63, Délibérations du conseil municipal de Nantes, 9 avril 1884.

<sup>282</sup> AMN, 3R C2 D10, lettre du président du Cercle nautique de l'Erdre au maire de Nantes, 1<sup>er</sup> novembre 1909.



futurs soldats dont on attend dévouement et endurance. C'est ce type d'argument que met en avant le président adjoint du Cercle de l'aviron en 1909<sup>283</sup>. Nul doute que ce type d'argument peut porter, à un moment où les tensions sont ravivées en Europe par la signature de la Triple-Entente en 1907 et l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie. En tout cas, la guerre suffit à démontrer que cette société nautique tient ses promesses : en 1920, le Cercle a bien mérité de la Patrie avec 21 membres « morts au Champ d'honneur<sup>284</sup> ».

### *La concurrence entre associations culturelles*

Si les associations culturelles obtiennent rarement des subventions de la municipalité, c'est à cause de leur nombre et de la crainte de la municipalité, qu'en accordant des subventions à l'une, cela crée un précédent dans lequel les autres s'engouffreront. À cela correspond une véritable concurrence entre associations, chacune estimant avoir droit à ce que les autres reçoivent, sous peine de ne pouvoir subsister. Ce sentiment d'injustice est très bien retranscrit par Choimet, chef de l'harmonie la Lyre nantaise :

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Maire, que dans ces conditions nous avons autant, sinon plus de mérite, que de nombreuses sociétés (société académique, société archéologique, de Géographie, société des sciences naturelles, des Horticulteurs, Etudiants, Amis des Arts, Cercle de la Voile, Sport Nautique, l'Epervier, Colombe Nantaise etc. etc.) bien plus riches que nous, qui reçoivent annuellement sur le budget municipal des subventions assez fortes<sup>285</sup>.

Ce à quoi le destinataire répond fermement : « Refusé. Impossible de créer un pareil précédent ». Quelques années plus tard, le secrétaire de la Cloche, Béchade, s'attire la même réponse, malgré ses arguments philanthropiques, quand il demande à pouvoir disposer de la salle de la Renaissance pour une grande soirée dramatique littéraire et musicale prévue en septembre 1900. Sollicité pour avis, le commandant des sapeurs-pompiers Edouard Gouzé, note en marge

---

<sup>283</sup> AMN, 3R C2 D8, lettre du président adjoint du Cercle de l'aviron au maire de Nantes, 14 septembre 1909. Dans une lettre précédente, le président déployait le même type d'argument, comparant les subventions perçues par les associations d'amélioration des races chevaline et canine à celles perçues par les sociétés sportives, présentées comme autant d'associations d'amélioration de la race humaine : « le conseil municipal du Grand Nantes issu des dernières élections est trop éclairé, trop ami des humbles, des déshérités pour refuser d'encourager un groupement dont le but est d'améliorer la race humaine, de donner à la France des citoyens sains, vigoureux et résistants, de préparer à la Patrie des soldats énergiques et résolus. Tant de sommes en France sont consacrées à l'amélioration des races chevaline, canine, qu'il n'est peut-être pas téméraire de demander au Conseil Municipal d'une Ville telle que Nantes de consentir un léger sacrifice en faveur de notre société ». AMN, 3R C2 D8, lettre du président adjoint du Cercle de l'aviron au maire de Nantes, 12 mars 1909.

<sup>284</sup> AMN, 3R C2 D8, lettre du président du Cercle de l'Aviron, du tourisme et des sports nautiques au maire de Nantes, 24 janvier 1920. Le Cercle de l'aviron est devenu le Cercle de l'Aviron, du tourisme et des sports nautiques en 1910.

<sup>285</sup> AMN, 2 R 754, lettre d'A. Choimet, chef de l'Harmonie la Lyre nantaise, au maire de Nantes, fin juillet 1896.

du courrier : « Si la demande de Monsieur Béchade est prise en considération, les autres sociétés réclameront la même faveur. Il y a lieu de refuser<sup>286</sup>. »

Cette véritable course aux subventions est doublée d'un sentiment d'insécurité suscité par le grand nombre d'associations où les plus importantes risqueraient d'attirer adhérents, demandes de concerts, subventions... au détriment des plus petites. Le président de la Lyre nantaise, quand il demande une subvention à la municipalité en mai 1893, insiste d'abord sur la faiblesse des moyens de sa jeune société, reposant sur de faibles cotisations insuffisantes pour faire face aux dépenses (achats de partitions, location d'instruments, loyer). Il attire ensuite l'attention sur l'enjeu que représente pour sa société la visite du Président Sadi Carnot. La présence de la société aux festivités publiques, sa visibilité accrue par le port d'insignes, d'uniformes, de bannières, les comptes rendus dans la presse de son activité sont autant de gages d'un développement ultérieur. Dans ces conditions, le président de la Lyre nantaise attire l'attention sur l'ombre que peuvent lui faire à l'occasion du voyage les autres associations musicales mieux reconnues et plus riches. La demande de subvention vise donc à permettre que la Lyre nantaise puisse « donner pour sa part, à la fête, le même éclat que ses sœurs aînées, et ne pas la laisser remarquer par son infériorité<sup>287</sup>. »

Cette concurrence entre sociétés, ce sentiment d'insécurité se retrouvent dès qu'apparaît une nouvelle société. Quand en juillet 1886, Alexis Backman crée le Léopard, Dominique Caillé, vice-président de la société du Grillon d'où vient Backman, s'en émeut. Alexis Backman prend alors la peine de lui répondre en justifiant la création de sa société :

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte là pour prouver à tous que nous autres du Léopard nous ne sommes pas des dissidents. Notre réunion n'est point la rivale de la vôtre, mais bien en quelque sorte sa sœur cadette [le Grillon a été fondé en janvier 1886]. Et la meilleure preuve en est que plusieurs d'entre nous font à la fois partie des deux sociétés<sup>288</sup>.

Il faut en effet nuancer cette concurrence, émoussée par les affiliations multiples. Ainsi, de nombreux sociétaires du Grillon sont aussi membres du Clou : 8 des 35 membres fondateurs et 8 des 43 sociétaires participent au Clou, soit comme fondateurs en 1884, soit comme membres dans les années qui suivent. Mais cette concurrence peut expliquer en partie la faible longévité de certaines sociétés culturelles.

---

<sup>286</sup> AMN, 2 R 752, lettre du secrétaire de La Cloche à l'adjoint délégué aux Beaux-arts, 23 août 1900.

<sup>287</sup> AMN, 2 R 754, lettre de Delay, président de la Lyre nantaise, au maire de Nantes, 30 mai 1893.

<sup>288</sup> BMN, Ms 2627, Fonds Dominique Caillé, lettre d'Alexis Backman à Dominique Caillé, 9 juillet 1886.

## Des associations culturelles souvent éphémères

Dans la préface qu'il écrit pour le livre sur *Le Clou* d'André Perraud-Charmantier, Alcide Dortel raconte son départ du Clou où il était entré en 1886 :

Je quittais Le Clou vers 1896 ou 1897. À ce moment les Sociétés Littéraires et Musicales qui ne pouvaient vivre par elles-mêmes vinrent se fondre dans notre Société. Les séances perdirent leur caractère d'intimité, et je ne les suivis que par les programmes<sup>289</sup>.

Il fait sans doute allusion à des sociétés musicales disparues dans les années 1890 : la société lyrique les Renaissants qui vote sa dissolution le 27 janvier 1894 après seize mois d'existence, la société littéraire et musicale la Chaîne fondée en 1893 et disparue après un an d'existence, les sociétés musicales l'Avenir, la Cigale ou le Tambourin qui disparaissent toutes trois en 1897 et 1898. Certains de leurs membres se joignent alors peut-être aux réunions du Clou comme l'ont fait quelques années plus tôt certains membres du Grillon, disparu en 1889 ou du Léopard dont les activités ont dû cesser en 1891 suite à la destruction de la salle du Sport, lieu de ses réunions. Cette situation met le Clou en porte à faux, hésitant entre la logique d'entre-soi revendiquée au départ et la recherche d'une croissance numérique qui permet la rentrée de nouvelles cotisations : l'effectif maximum passe de cinquante membres en 1884 à cinquante-cinq en 1887 puis quatre-vingts en 1903. Ce renforcement du nombre de membres favorise un renouvellement de la société et sa pérennité jusqu'en 1912<sup>290</sup>. Le témoignage d'Alcide Dortel montre ainsi la difficulté de bien des associations culturelles à durer, les plus petites disparaissant au profit des plus importantes par le nombre d'adhérents ou par le prestige.

Nous avons observé cette précarité à propos de l'Orphéon nantais, contraint à une dissolution temporaire après l'arrêt des subventions municipales. Au même moment, la Société des Concerts populaires de Nantes connaît une situation semblable. Alors qu'elle est au beau milieu de la saison de concerts, en février 1885, cette société est obligée de cesser ses activités faute d'argent et du refus de ses membres fondateurs actionnaires de payer les dettes. André La Roche, son vice-président administrateur, se tourne alors vers la municipalité pour demander une réduction des appointements de l'orchestre mis à disposition des Concerts populaires par la Ville et par conséquent l'arrêt des versements mensuels de 700 francs que la Société versait à la Ville pour le traitement des artistes<sup>291</sup>. Suite à cette déconvenue, la Société des Concerts populaires renonce à la subvention annuelle de 1000 francs au bénéfice d'une mise à disposition gratuite de

---

<sup>289</sup> André PERRAUD-CHARMANTIER, *Le Clou 1884-1912*, Rennes : Presses du Nouvelliste de Bretagne, 1926, p. 14.

<sup>290</sup> *Ibid.*, p. 44-45 ; p. 244-245.

<sup>291</sup> AMN, 2 R 756, lettre d'André La Roche, vice-président administrateur de la Société des Concerts populaires, au maire de Nantes, 26 février 1885.

l'orchestre par la Ville, subvention en nature estimée alors à 6 000 francs<sup>292</sup>. Le Clou connaît aussi une période d'interruption de ses activités, entre le 26 février 1904 et le 8 mai 1905, liée à des dissensions internes sans doute alimentées par l'augmentation et le renouvellement des membres.

Mais de nombreuses sociétés n'arrivent pas à se relever de l'interruption de leurs activités ou à attirer suffisamment d'adhérents pour vivre. Il est difficile de connaître la durée de vie d'une association culturelle au XIX<sup>e</sup> siècle, faute de sources : les associations sont enregistrées pour leur autorisation, non pour leur dissolution. Le registre des *Cercles et Sociétés du département* établi en 1899 nous donne cependant quelques éléments de réponse, dont il faut préciser le caractère relatif<sup>293</sup>. Tout d'abord, sur les 122 recensées à Nantes, la plupart sont relativement récentes : 43 % des associations recensées en 1899 ont moins de cinq ans et 63,5 % moins de dix ans. Mais ces chiffres sont peu significatifs étant donné l'efflorescence associative à la fin du siècle. Faisant un tableau des associations actives, l'administration préfectorale recense aussi les associations dont elle se rend compte alors qu'elles sont dissoutes parfois depuis quelques années, soit vingt-sept associations. On remarque que ce sont les sociétés musicales et artistiques qui sont les plus représentées, avec une durée d'activité d'une moyenne de 6 ans et demi. Ce chiffre nous permet de supposer que la précarité touche davantage les sociétés musicales et artistiques, à la différence d'autres sociétés culturelles comme les sociétés savantes ou les cercles dont on a vu que les origines remontaient parfois à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle. À cet égard, on peut considérer comme significative la moyenne de 37 ans d'activité pour les trois cercles dont la dissolution est recensée en 1899<sup>294</sup>. Pour autant, ce constat n'invalide pas le témoignage d'Alcide Dortel et permet de formuler l'hypothèse d'une concentration des activités artistiques au sein de sociétés plus importantes.

Type de société	Nombre de sociétés	Durée moyenne d'activité
<b>Sociétés musicales et artistiques</b>	16	6,5
<b>Cercles (dont cercles confessionnels)</b>	3	37
<b>Amicales</b>	3	3
<b>Sociétés sportives</b>	2	11

<sup>292</sup> *Ouest-Artiste*, 20 février 1892. La Société des Concerts populaires continue de recevoir un encouragement du ministère de l'Instruction et des Beaux-arts qui passe de 500 francs en 1885 à 1000 francs en 1889 puis 1500 francs l'année suivante, 1200 francs en 1891 et 1000 francs en 1892. ADLA, 4 T 245, Société des Concerts populaires de Nantes, attributions de subventions, 1885-1892.

<sup>293</sup> ADLA, 4 M 248 : Associations. Affaires diverses, 1860-1899.

<sup>294</sup> Pour Loïc Vadelorge, les associations culturelles à Rouen sont plutôt caractérisées par leur stabilité : « 60 % des associations culturelles en activité avant la Seconde Guerre mondiale avait été fondée avant la Première ». Cette stabilité est imputable selon lui aux directions – comme c'est le cas pour Le Clou nantais : stabilité des bureaux, stabilité des directeurs des associations musicales. À Nantes, cette stabilité serait à relativiser pour les sociétés musicales et pour les comités des fêtes. Loïc VADELORGE, *Pour une histoire culturelle...*, op. cit., p. 146-147.

<b>Sociétés de défense d'intérêts professionnels, commerciaux, touristiques</b>	2	2
<b>Société de secours mutuels, de prévoyance et de bienfaisance</b>	1	3

*Durée moyenne d'activité pour les sociétés recensées comme dissoutes en 1899*

Ce phénomène se poursuit après 1901. Dans une présentation de ses activités et de son histoire, l'Association nantaise des concerts historiques retrace le contexte de sa naissance :

En 1904, après les disparitions successives de plusieurs Sociétés musicales (Cercle des Beaux-arts, Concordia [sic], Société des Concerts populaires), une seule subsistait encore "La Symphonie" qui après avoir connu de beaux jours, périclitait manifestement et se voyait obligée de réduire le nombre de ses concerts, puis même de renoncer à en donner<sup>295</sup>.

En effet, le contexte est aussi difficile, pour des raisons encore inconnues, pour les sociétés symphoniques et chorales au tournant du siècle. La Société des Concerts populaires a cessé ses activités en 1893, faute du soutien de la municipalité, ainsi que la société chorale Concordia, vers 1895. Si le Cercle des Beaux-arts subsiste et conserve partition et instruments, il oriente davantage ses activités vers le jeu<sup>296</sup>. Quant à la Symphonie, elle donne encore fin décembre 1903 un concert jugé brillant avant de cesser brusquement ses activités vers 1907<sup>297</sup>. Après des débuts prometteurs grâce à la disparition d'associations concurrentes, l'Association des Concerts historiques disparaît à son tour en 1910<sup>298</sup>. Une enquête de 1913 sur les associations déclarées depuis 1901 permet de constater la difficulté persistante de certaines associations à perdurer. Nous pouvons dégager une tendance grâce à des recensements plus précis effectués dans quelques arrondissements de Nantes, ceux du 1<sup>er</sup> arrondissement, du 3<sup>e</sup> ainsi que de l'arrondissement de Chantenay, soit pour 67 des 182 associations enregistrées à Nantes entre 1901 et 1912<sup>299</sup>. On constate que, sur cette période, onze associations ont disparu avant la date de l'enquête, soit 16,4 %. Le cas de la société musicale et littéraire Chanteurs d'Armor est intéressant. Fondée en 1902 par M<sup>me</sup> L'Herminier, professeure de musique et de chant, cette

<sup>295</sup> AMN, 2 R 752, Association des Concerts historiques de Nantes, tapuscrit, sd, vers 1907. Lire « Concordia » au lieu de « Concorda ». La Société des Concerts populaires avait cessé ses activités en 1893. La Symphonie donne ses derniers concerts en mai et décembre 1904, qui sont rapportés dans la presse comme des succès. Nous ignorons les raisons exactes de cet échec. Sur la musique symphonique à Nantes au début du XX<sup>e</sup> siècle, voir Cécile RIOU, *L'activité musicale à Nantes...*, op. cit., p. 70-78.

<sup>296</sup> Société des Beaux-arts, *Annuaire pour 1910*, Nantes : Imp. Dugas et c<sup>ie</sup>, 1910, « Statuts », p. 15 ; « Règlement intérieur », p. 26-28. Un rapport de police de 1907 précise cependant que le cercle « s'occupe d'art, musique et peinture principalement », l'essentiel de l'activité des membres étant le jeu, ADLA, 4 M 592, Rapport du commissaire de police du 6<sup>e</sup> arrondissement, 27 janvier 1907.

<sup>297</sup> *Phare de la Loire*, 25-26 décembre 1903.

<sup>298</sup> Michelle BOURHIS, *La Schola Cantorum dans la vie symphonique à Nantes de 1913 à 1947*, thèse de doctorat dirigée par Yannick Simon, université de Rouen Normandie, 2017, p. 6, 22

<sup>299</sup> ADLA, 4 M 334, enquêtes du 4 septembre 1913 et du 11 novembre 1913 ; l'enquête sur l'arrondissement de Chantenay n'est pas datée. Certaines associations disparaissent parce qu'elles fusionnent entre elles, c'est le cas de deux associations de pêcheurs.

société est légalement constituée en 1907 à cause de dissensions fortes au sein de la société, certains sociétaires cherchant à tirer parti de l'absence de déclaration pour fonder une autre société du même nom<sup>300</sup>. M<sup>me</sup> L'Herminier ne parvient pas à préserver la société qui est dissoute un an plus tard – elle concentre alors ses activités artistiques sur l'autre chorale qu'elle a fondée en 1902, le Choral féminin.

Si le Clou disparaît en 1912 à cause de la maladie de Georges Lafont, c'est avec la Grande Guerre que bien d'autres sociétés culturelles cessent leurs activités à la suite du départ pour le front des hommes, qui composent souvent l'essentiel des rangs des artistes, ou encore suite à l'arrêt du subventionnement<sup>301</sup>. C'est le cas par exemple des deux grandes associations artistiques nantaises, les Amis des Arts et les Artistes Bretons. Lors d'une enquête en 1929, le préfet constate le vide laissé par la guerre :

Des renseignements recueillis auprès de M. Pineau-Chaillou, conservateur du Musée des beaux-arts, il résulte qu'il n'existe plus à Nantes, aucune Société d'Artistes (peintres, sculpteurs, artistes décorateurs). Avant 1914, il existait deux sociétés, l'une "les Amis des Arts", l'autre, les "Artistes bretons". Toutes deux ont été dissoutes pendant la guerre 1914-18<sup>302</sup>.

D'après les services préfectoraux, ne subsiste alors dans le département que le Groupe Artistique de St-Nazaire dont le directeur est Georges Eveillard, association forte de cinq-cents membres « tous amis des Arts et parmi lesquels on compte quelques amateurs peintres et sculpteurs<sup>303</sup> ». En réalité, la Société des Amis des Arts a tenté de reprendre ses activités en 1919 mais a échoué à cause d'un désaccord avec la municipalité sur le contenu d'une nouvelle exposition. La société est dissoute en 1920<sup>304</sup>. Le paysage artistique est alors en plein renouveau avec la constitution en 1918 de nouveaux groupements artistiques, la Société d'initiative et de documentation artistique, autour de Marc Elder, et le Comité régional des arts appliqués, autour de Louis Préaubert et de Stany-Gauthier<sup>305</sup>. Un constat similaire pourrait être dressé pour les sociétés musicales : nombreuses sont celles qui doivent cesser leurs activités avec le début de la guerre, à l'image de la batterie-fanfare de la Saint-Pierre de Nantes<sup>306</sup>. L'Association nantaise

---

<sup>300</sup> ADLA, 4 M 592, lettre de madame Armand L'Herminier au chef du commissariat central de Nantes, 23 mai 1907 ; dossier de déclaration de l'association les Chanteurs d'Armor, 1907. Cf. Cécile RIOU, *L'activité musicale à Nantes...*, op. cit., p. 62.

<sup>301</sup> Yannick SIMON, « Le subventionnement des concerts symphoniques... », art. cit., p. 15-16.

<sup>302</sup> ADLA, 148 T 1, lettre du préfet de la Loire-Inférieure au directeur de l'Association française d'Expansion et d'Echange artistiques, Ministère de de l'Instruction publique, 29 août 1929.

<sup>303</sup> ADLA, 148 T 1, lettre du préfet de la Loire-Inférieure au directeur de l'Association française d'Expansion et d'Echange artistiques, Ministère de de l'Instruction publique, 29 août 1929.

<sup>304</sup> AMN, 2 R 790, Bref historique de la Société nantaise « Les Amis des Arts », 1890-1920, manuscrit.

<sup>305</sup> AMN, 2 R 790, dossiers de la Société d'initiative et de documentation artistique, ou Société des amis du musée, 1919-1936 ; Comité régional des arts appliqués, 1918-1922.

<sup>306</sup> Cf. Cécile RIOU, *L'activité musicale à Nantes...*, op. cit., p. 56.

des grands concerts, fondée en 1910, doit quant à elle rapidement cesser de donner des auditions « à grand orchestre » dès le début de la guerre, ne donnant son premier grand concert symphonique qu'en novembre 1916<sup>307</sup>. Faute de moyens et d'instrumentistes, l'association est dissoute début 1918<sup>308</sup>. Enfin les sociétés savantes vivent avec difficulté les lendemains de la guerre. La Société archéologique voit ses activités fortement réduites entre 1914 et 1919 et le nombre de ses membres diminuer : c'est par l'ouverture aux femmes qu'elle réussit à surmonter la crise dans la deuxième moitié des années 1920. Quant à la Société académique, elle voit le nombre de ses adhérents chuter, passant de 88 en 1911 à 46 en 1918, 39 en 1921, 17 en 1939. Elle réduit ses activités entre 1914 et 1921 avant de les mettre en sommeil jusqu'en 1954<sup>309</sup>.

1914 apparaît donc comme une rupture dans la vie culturelle et associative nantaise et sans doute au-delà<sup>310</sup>, même s'il faudrait nuancer cette rupture. De nombreuses associations culturelles poursuivent leurs activités à Nantes pendant la guerre et connaissent un nouvel essor après 1918 : des cercles comme le Cercle des Beaux-arts, ou encore des sociétés musicales comme la Schola Cantorum, née en 1913. À l'échelle nationale, la rupture de 1914 est aussi dépassée par Soizic Lebrat qui préfère étudier le mouvement orphéonique en Vendée entre 1845 et 1939 afin de questionner le « déclin orphéonique » affirmé à propos du début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>311</sup>. Loïc Vadelorge insiste aussi sur la continuité du développement associatif sous la III<sup>e</sup> République, constaté à Rouen, et dans laquelle la guerre apparaît plutôt comme une parenthèse<sup>312</sup>.

## Conclusion

Quand la société artistique et littéraire le Clou est fondé à Nantes en 1884, elle se situe dans une longue tradition de lieux de sociabilité ouverts à la bourgeoisie nantaise : chambres de lecture, sociétés savantes, cercles culturels ou récréatifs, sociétés artistiques et musicales, à un moment où le monde associatif se multiplie et se diversifie. Société recensée mais non autorisée, le Clou se démarque des associations qui préfèrent se mouler dans le cadre légal. En refusant

---

<sup>307</sup> *Ouest-Eclair*, 25 et 29 novembre 1916.

<sup>308</sup> Michelle BOURHIS, *La Schola Cantorum...*, *op. cit.*, p. 31-33.

<sup>309</sup> Didier GUYVARCH, *La construction de la mémoire d'une ville. Nantes, 1914-1992*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Alain Croix, Université de Rennes 2 Haute-Bretagne, 1994, p. 191-220.

<sup>310</sup> Le constat de rupture provoqué par la guerre est partagé pour les sociétés musicales de Lille par Thomas Damman : la guerre entraîne une désertion des répétitions et des cours de solfège ; le niveau artistique s'en ressent. Après-guerre, la concurrence des activités sportives et des divertissements médiatiques de masse empêchent leur reprise. Thomas DAMMAN, *Les sociétés musicales à Lille...*, *op. cit.*, p. 123-124.

<sup>311</sup> Soizic LEBRAT, *Le mouvement orphéonique...*, *op. cit.*, p. 24, 287.

<sup>312</sup> Loïc VADELORGE, « Le fait associatif... », *art. cit.*, p. 73-79.

l'autorisation préfectorale héritée du Premier Empire, le Clou se situe dans une tradition libérale dont l'efflorescence associative est une manifestation, et qui aboutit à la loi de 1901, que le Clou, entre autres, anticipe à sa manière. Ce positionnement politique est représentatif d'une bourgeoisie républicaine, libérale, renforcée par l'enracinement du régime républicain auquel elle contribue. Cette partie de la bourgeoisie nantaise commerçante et industrielle affirme son attachement à la démocratie et à l'égalité, y compris dans ses loisirs, en optant pour la forme associative du cercle, en participant ostensiblement aux manifestations politiques et culturelles du régime, en montrant son goût pour la démocratisation de la culture et pour la philanthropie. En même temps, la multiplication des associations crée un phénomène de concurrence entre elles pour attirer adhérents et subventions. Cette concurrence explique en partie la faible longévité de certaines sociétés. Elle explique aussi que chaque association, chaque cercle doit se distinguer des autres pour mieux exister, et par la même occasion procurer à ses membres une distinction flatteuse. C'est le paradoxe de bien des associations et avant tout du Clou : être un espace de liberté et d'égalité mais aussi un lieu de distinction, réservé aux nouvelles élites ou qui se prétendent telles.